

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES



RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUETE AGRICOLE ANNUELLE 2024-2025



JANVIER 2026





**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES**

**MINISTÈRE DES RESSOURCES ANIMALES
ET HALIEUTIQUES**

MINISTÈRE DES EAUX ET FORÊTS

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET
DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE**

RAPPORT D'ANALYSE DES RESULTATS DE L'ENQUÊTE AGRICOLE ANNUELLE 2024-2025

JANVIER 2026





TABLE DES MATIERES

5 SOMMAIRE

6 PREFACE

7 AVANT-PROPOS

8 - 9 SIGLES ET ABREVIATIONS

10 - 13 LISTE DES ILLUSTRATIONS

14 PRINCIPAUX INDICATEURS

15 INTRODUCTION GÉNÉRALE

**17 - 25 CHAPITRE I :
METHODOLOGIE**

**27 - 99 CHAPITRE II :
PRESENTATION DES
RESULTATS**

101 - 102 CONCLUSION

103 - 106 LEXIQUE

107 - 108 TABLE DES MATIERES

PREFACE

La publication des résultats de l'Enquête Agricole Annuelle 2024-2025 (EAA, 2024-2025), réalisée à travers les Modules Complémentaires du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles 2024-2025 (MC-REEA, 2024-2025), constitue une occasion privilégiée pour exprimer ma profonde reconnaissance et rendre un vibrant hommage à la Banque Mondiale, dans le cadre du Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques (PHAS) en Afrique de l'Ouest, ainsi qu'à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO). Leur soutien financier et leur accompagnement technique ont été déterminants pour la réussite de cette opération statistique essentielle.

L'appui constant de ces Partenaires Techniques et Financiers (PTF) a été d'une importance capitale pour la mise en œuvre effective des Modules Complémentaires et des enquêtes thématiques associées. Ces enquêtes ont été réalisées en étroite collaboration avec les ministères sectoriels concernés. Cet engagement témoigne de la solidité de la coopération entre la Côte d'Ivoire et ses partenaires au développement, dans le cadre de la dynamique visant à renforcer le Système National des Statistiques Agricoles (SNSA).

La réalisation de L'EAA 2024-2025 marque la mise en œuvre effective du programme de relance des statistiques agricoles, tel qu'il a été défini dans le Schéma Directeur Opérationnel des Statistiques Agricoles élaboré en 1997. Ce dispositif a pour objectif d'établir un système intégré et permanent de collecte et de traitement des données statistiques agricoles, garantissant ainsi la disponibilité d'informations pertinentes et comparables. Ces données sont essentielles pour orienter la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles, rurales et alimentaires.

Bien que sa mise en œuvre ait rencontré certaines difficultés depuis 2018, le Projet des MC-REEA 2024 a été mené avec succès, permettant ainsi d'obtenir une image actualisée de l'agriculture ivoirienne. Ces données constituent désormais une source d'informations fiables et actualisées, essentielles pour l'ensemble des acteurs du développement agricole. Elles offrent également une base solide pour une planification efficace des interventions dans un secteur qui reste un pilier fondamental de l'économie nationale.

Toutefois, d'importants défis persistent concernant la mise en place d'un système permanent de statistiques agricoles. Ce système, destiné à garantir la mise à jour régulière des données du REEA 2015–2016 et à fournir des indicateurs détaillés sur les filières et les prix agricoles, requiert un renforcement des capacités des services statistiques agricoles. Il est également nécessaire de moderniser les outils de gestion, d'analyse et de diffusion de l'information statistique pour garantir une gestion optimale et un accès facile aux données pertinentes.

Grâce à la détermination du Gouvernement et au soutien constant des partenaires au développement, la Côte d'Ivoire progresse résolument vers la mise en place d'un système régulier, fiable et accessible de statistiques agricoles. Ce système est indispensable à la performance du secteur agricole et au développement durable du monde rural, en fournissant les données nécessaires à une gestion éclairée et à des politiques publiques efficaces.

Les résultats de cette enquête, bien que partiels, fournissent déjà aux utilisateurs des données récentes et pertinentes. Ces informations permettent de mieux orienter leurs actions et leurs décisions, contribuant ainsi au développement de l'agriculture ivoirienne.

Bruno Nabagné KONE

**Ministre de l'Agriculture, du Développement Rural
et des Productions Vivrières**

AVANT-PROPOS

Le secteur agricole représente un élément clé de l'économie nationale, avec une part estimée à 15,09 % du PIB en 2024. Véritable moteur de la croissance économique et garant de la sécurité alimentaire, il demeure une priorité stratégique pour l'action publique et joue un rôle fondamental dans le développement durable de la Côte d'Ivoire.

Afin de renforcer le Système National des Statistiques Agricoles (SNSA), le Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire a engagé un processus de modernisation visant à produire des données agricoles fiables, actualisées et désagrégées. Dans ce cadre, le Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles (REEA) a été lancé en 2015 pour actualiser les informations issues des recensements antérieurs. Coordonné par le Ministère d'État, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières (MEMINADERPV) avec l'appui technique de la FAO, il s'est inscrit dans le Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture (PMRA 2010).

Le REEA reposait sur une architecture modulaire, comprenant un module de base ainsi que des modules complémentaires issus d'enquêtes par sondage. Il avait pour objectif d'établir un système intégré de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion des données agricoles, garantissant leur cohérence ainsi que leur comparabilité. Ce dispositif constitue un outil stratégique essentiel pour la formulation, le suivi et l'évaluation des politiques agricoles et rurales.

Dans le cadre du renforcement de ce dispositif, la Côte d'Ivoire bénéficie, depuis 2023, d'un appui technique et financier de la Banque mondiale à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest (PHASAO) et l'Initiative 50x2030, financés par un crédit de l'Association Internationale de Développement (IDA). Cet appui a facilité l'opérationnalisation de la première enquête agricole intégrée incluant les Modules Complémentaires (MC) du REEA, consacrés à la fourniture d'indicateurs sur la production agricole, les intrants et les prix aux producteurs, en ligne avec les directives du Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture (PMRA 2020).

Le présent rapport offre une synthèse de la démarche méthodologique, comprenant la conception des outils, l'organisation des activités de collecte, de traitement et d'analyse des données, ainsi que des principaux résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des

Modules Complémentaires pour la campagne agricole 2024–2025. Il s'inscrit dans une dynamique d'amélioration continue et de renforcement institutionnel du Système National des Statistiques Agricoles (SNSA), visant à soutenir la gouvernance sectorielle et à promouvoir un développement rural et durable.

Les objectifs poursuivis et les résultats obtenus à travers cette opération revêtent une importance stratégique pour le Gouvernement, car ils fournissent une base empirique solide pour la formulation, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des politiques agricoles. Ces résultats constituent également une référence incontournable pour l'ensemble des acteurs publics et privés du secteur, en raison du rôle structurant du secteur primaire dans l'économie nationale et de ses interconnexions avec les autres secteurs productifs.

Pour l'année 2025, le principal défi consistera à assurer la continuité des activités statistiques agricoles, en particulier à travers la réalisation de l'Enquête Agricole Annuelle de Production (CORE) et du Module sur les Indicateurs relatifs aux Revenus agricoles, à la Main-d'œuvre et à la Productivité (Module ILP). À cet égard, un renforcement des efforts de mobilisation des ressources techniques et financières s'avère crucial pour garantir la pérennité du dispositif statistique agricole.

Pour finir, j'exprime ma profonde gratitude à l'ensemble des Partenaires Techniques et Financiers (PTF), en particulier à la Banque Mondiale et la FAO, pour leur soutien déterminant dans la mise en œuvre effective des Modules Complémentaires et des enquêtes thématiques associées. J'adresse également mes félicitations à la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI) du MEMINADERPV, ainsi qu'à l'ensemble des structures techniques des institutions partenaires, pour la qualité du travail accompli et leur engagement constant en faveur du renforcement de la gouvernance statistique agricole au service du développement de notre pays.

Bernard Kini COMOE

**Ministre délégué auprès du
Ministre de l'Agriculture, du Développement
Rural et des Productions Vivrières**

SIGLES ET ABREVIATIONS

SIGLE/ABREVIATION	SIGNIFICATION
AGRIS	Système d'enquêtes Agricoles Intégrées
ANADER	Agence Nationale d'Appui au Développement Rural
ANStat	Agence Nationale de la Statistique
CIDT	Compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles
CNRA	Centre National de Recherche Agronomique
CV	Coefficient de Variation
DSRP	Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté
EAA	Enquête Agricole Annuelle
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIRCA	Fonds Interprofessionnel pour la Recherche et le Conseil Agricoles
FRAR	Fonds Régional d'Aménagement Rural
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GPS	Système de Positionnement Global
IDA	Association Internationale de Développement
LPSPA	Lettre de Politique du Secteur de la Pêche et de l'Aquaculture
MC	Modules Complémentaires
MC-REEA	Modules Complémentaires du Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles
MEMINADERPV	Ministère d'Etat, Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
MINEDDTE	Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Transition Ecologique
MIRAH	Ministère des Ressources Animales et Halieutiques
NADA	Système National d'Archivage des Données
ODD	Objectifs de Développement Durable
OCPV	Office de la Commercialisation des Produits Vivriers
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PDDA	Plan Directeur de Développement Agricole

SIGLE/ABREVIATION	SIGNIFICATION
PDPA	Plan Directeur de la Pêche et de l'Aquaculture
PHAS	Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques
PIB	Produit Intérieur Brut
PMRA	Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture
PNAGER	Programme National d'Appui à la Gestion de l'Espace Rural
PND	Plan National de Développement
PNGTER	Programme National de Gestion des Terroirs
PNIA	Programme National d'Investissement Agricole
PRO2M	Projet d'Appui au Développement des Filières Manioc et Maraîchères en Côte d'Ivoire
PSE	Programme Sectoriel Élevage
PUACI	Projet d'Urgence Agricole de Côte d'Ivoire
REEA	Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles
RGPH	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
SATMACI	Société d'Assistance Technique pour la Modernisation de l'Agriculture en Côte d'Ivoire
SNSA	Système National des Statistiques Agricoles
SODE	Sociétés de Développement
SODEPRA	Société pour le Développement des Productions Animales
SPISA	Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles
ZD	Zone de Dénombrement
2PAU-CI	Programme de Production Alimentaire d'Urgence en Côte d'Ivoire

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES GRAPHIQUES

- 30** **GRAPHIQUE 1 : PYRAMIDE DES ÂGES DE LA POPULATION AGRICOLE**
- 31** **GRAPHIQUE 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR SEXE (EN %)**
- 33** **GRAPHIQUE 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %)**
- 34** **GRAPHIQUE 4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR DÉCLARATION À L'ÉTAT CIVIL (EN %)**
- 36** **GRAPHIQUE 5 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR STATUT MATRIMONIAL (EN %)**
- 38** **GRAPHIQUE 6 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR NIVEAU D'ALPHABÉTISATION (EN %)**
- 40** **GRAPHIQUE 7 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR SEXE (EN %)**
- 42** **GRAPHIQUE 8 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %)**
- 44** **GRAPHIQUE 9 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLES PAR CLASSE D'ÂGES**
- 45** **GRAPHIQUE 10 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLES PAR SEXE**
- 47** **GRAPHIQUE 11 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLES PAR NIVEAU D'ALPHABÉTISATION (EN %)**
- 49** **GRAPHIQUE 12 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLE SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION (EN %)**
- 51** **GRAPHIQUE 13 : PROPORTION DES MÉNAGES AGRICOLES SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ AGRICOLE PRATiquÉE (EN %)**
- 58** **GRAPHIQUE 14 : RÉPARTITION DES PARCELLES PAR CLASSE DE SUPERFICIES (EN %)**
- 60** **GRAPHIQUE 15 : STATISTIQUES DE SUPERFICIE DES PARCELLES PAR MÉNAGE SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (EN HA)**
- 62** **GRAPHIQUE 16 : STATISTIQUES DU NOMBRE DE PARCELLES PAR MÉNAGE SELON L'ORIGINE DU CHEF DE MÉNAGE**
- 64** **GRAPHIQUE 17 : SUPERFICIE DES PARCELLES DES MÉNAGE PAR ORIGINE DU CHEF DE MÉNAGE (EN HA)**
- 66** **GRAPHIQUE 18 : RÉPARTITION DES CHAMPS DES MÉNAGES AGRICOLES PAR MODE DE FAIRE-VALOIR (EN %)**
- 66** **GRAPHIQUE 19 : RÉPARTITION DES CHAMPS DES MÉNAGES AGRICOLES PAR MODE D'ACQUISITION**
- 67** **GRAPHIQUE 20 : RÉPARTITION DES PARCELLES DES MÉNAGES AGRICOLES PAR MODE DE FAIRE-VALOIR « INDIRECT » (EN %)**

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES GRAPHIQUES

- 68 GRAPHIQUE 21 : RÉPARTITION DES CHAMPS PAR TYPE DE DOCUMENT DE PROPRIÉTÉ OU D'UTILISATION DE LA TERRE (EN %)
- 69 GRAPHIQUE 22 : RÉPARTITION DES PARCELLES SELON LA PRÉSENCE D'INFRASTRUCTURE D'IRRIGATION (EN %)
- 70 GRAPHIQUE 23 : PART DES PARCELLES AYANT UNE INFRASTRUCTURE D'IRRIGATION PAR RÉGION (EN %)
- 71 GRAPHIQUE 24 : PROPORTION DES MÉNAGES AGRICOLES AYANT UTILISÉ DES ENGRAIS ORGANIQUES SELON LE TYPE (EN %)
- 74 GRAPHIQUE 25 : PROPORTION DES MÉNAGES AGRICOLES AYANT UTILISÉ DES ENGRAIS MINÉRAUX PAR TYPE (%)
- 78 GRAPHIQUE 26 : PROPORTION DES MÉNAGES AGRICOLES AYANT UTILISÉ DES PESTICIDES SELON LE TYPE (EN %)
- 86 GRAPHIQUE 27 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES SELON LA PRATIQUE DE L'ÉLEVAGE (EN %)
- 87 GRAPHIQUE 28 : PART DES MÉNAGES PRATIQUE L'ÉLEVAGE PAR RÉGION (EN %)
- 88 GRAPHIQUE 29 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUE L'ÉLEVAGE DE BOVINS SELON LA SPÉCIALITÉ (EN %)
- 98 GRAPHIQUE 30 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES SELON LA PRATIQUE DE LA PÊCHE (EN %)
- 99 GRAPHIQUE 31 : RÉPARTITION DES PRODUITS LIGNEUX (EN %)
- 99 GRAPHIQUE 32 : RÉPARTITION DES PRODUITS NON-LIGNEUX (EN TONNES)

LISTE DES TABLEAUX

- 15 TABLEAU 1 : PRINCIPAUX INDICATEURS DE L'ENQUÊTE
- 31 - 32 TABLEAU 2 : RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR RÉGION SELON LE SEXE
- 33 - 34 TABLEAU 3 : RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LA RÉGION (EN %)
- 35 - 35 TABLEAU 4 : RÉPARTITION DE LA POPULATION AGRICOLE PAR DÉCLARATION À L'ÉTAT CIVIL SELON LA RÉGION (EN %)
- 37 TABLEAU 5 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR STATUT MATRIMONIAL SELON LA RÉGION (EN %)
- 38 - 39 TABLEAU 6 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR NIVEAU D'ALPHABÉTISATION SELON LA RÉGION (EN %)
- 40 - 41 TABLEAU 7 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR SEXE SELON LA RÉGION (EN %)

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

- 42 - 43** **TABLEAU 8 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR NIVEAU D'INSTRUCTION SELON LA RÉGION (EN %)**
- 44 - 45** **TABLEAU 9 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLES PAR CLASSE D'ÂGES SELON LA RÉGION**
- 46 - 47** **TABLEAU 10 : RÉPARTITION PAR RÉGION DES RESPONSABLES DES PARCELLES SELON LE SEXE**
- 48** **TABLEAU 11 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLES PAR NIVEAU D'ALPHABÉTISATION SELON LA RÉGION (EN %)**
- 49 - 50** **TABLEAU 12 : RÉPARTITION DES RESPONSABLES DE PARCELLES SELON LE NIVEAU D'INSTRUCTION PAR RÉGION (EN %)**
- 51 - 52** **TABLEAU 13 : PROPORTION DES MÉNAGES AGRICOLES PAR RÉGION SELON LE TYPE D'ACTIVITÉ PRATiquÉE (EN %)**
- 53** **TABLEAU 14 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR ACTIVITÉ AGRICOLE PRINCIPALE**
- 54** **TABLEAU 15 : RÉPARTITION DES CHEFS DE MÉNAGE PAR ACTIVITÉ PRINCIPALE (EN %)**
- 56** **TABLEAU 16 : NOMBRE MOYEN DE CHAMPS PAR MÉNAGE AGRICOLE PAR RÉGION**
- 57 - 58** **TABLEAU 17 : NOMBRES MOYEN ET MÉDIAN DE PARCELLES PAR CHAMP, PAR LA RÉGION**
- 59 - 60** **TABLEAU 18 : NOMBRE MOYEN DE PARCELLES PAR MÉNAGE SELON LA RÉGION**
- 61 - 62** **TABLEAU 19 : STATISTIQUES DES SUPERFICIES DE PARCELLE PAR MÉNAGE PAR RÉGION SELON LE SEXE DU CHEF DE MÉNAGE (EN HA)**
- 63** **TABLEAU 20 : STATISTIQUES DU NOMBRE DE PARCELLES PAR MÉNAGE SELON L'ORIGINE DU CHEF DE MÉNAGE ET LA RÉGION**
- 64 - 65** **TABLEAU 21 : STATISTIQUES DES SUPERFICIES DE PARCELLES DES MÉNAGES PAR ORIGINE DU CHEF DE MÉNAGE SELON LA RÉGION (EN HA)**
- 68 - 69** **TABLEAU 22 : RÉPARTITION DES PARCELLES SELON LE DROIT DE PROPRIÉTÉ DES TERRES AGRICOLES PAR RÉGION (EN %)**
- 71 - 72** **TABLEAU 23 : PROPORTIONS DES MÉNAGES AGRICOLES AYANT UTILISÉ DES ENGRAIS ORGANIQUES PAR RÉGION SELON LE TYPE (EN %)**
- 73** **TABLEAU 24 : QUANTITÉ MOYENNE À L'HECTARE D'ENGRAIS ORGANIQUE PAR CULTURE SAISONNIÈRE SELON LE TYPE**
- 74** **TABLEAU 25 : QUANTITÉ MOYENNE À L'HECTARE D'ENGRAIS ORGANIQUE PAR CULTURE PÉRENNE SELON LE TYPE**
- 75** **TABLEAU 26 : PROPORTIONS DES MÉNAGES AGRICOLES AYANT UTILISÉ DES ENGRAIS MINÉRAUX PAR RÉGION SELON LE TYPE (EN %)**

LISTE DES ILLUSTRATIONS

LISTE DES TABLEAUX

- 76 **TABLEAU 27 : QUANTITÉ MOYENNE À L'HECTARE D'ENGRAIS MINÉRAL PAR CULTURE SAISONNIÈRE SELON LE TYPE**
- 77 **TABLEAU 28 : QUANTITÉ MOYENNE À L'HECTARE D'ENGRAIS MINÉRAL PAR CULTURE PÉRENNE SELON LE TYPE**
- 78 - 79 **TABLEAU 29 : PROPORTION DES MÉNAGES AGRICOLES AYANT UTILISÉ DES PESTICIDES PAR RÉGION SELON LE TYPE (EN %)**
- 80 **TABLEAU 30 : QUANTITÉ MOYENNE À L'HECTARE DE PESTICIDES PAR CULTURE SAISONNIÈRE SELON LE TYPE**
- 81 **TABLEAU 31 : QUANTITÉ MOYENNE À L'HECTARE DE PESTICIDES PAR CULTURE PÉRENNE SELON LE TYPE**
- 81 **TABLEAU 32 : PRODUCTION TOTALE DE CULTURES VIVRIÈRES (EN TONNES)**
- 82 **TABLEAU 33 : RÉPARTITION DE LA PRODUCTION PAR TYPE D'UTILISATION, SELON LA CULTURE VIVRIÈRE (EN %)**
- 83 **TABLEAU 34 : PRODUCTION TOTALE DES CULTURES MARAICHÈRES (EN TONNES)**
- 84 **TABLEAU 35 : RÉPARTITION DES CULTURES MARAICHÈRES SUIVANT L'UTILISATION (EN %)**
- 84 **TABLEAU 36 : PRODUCTION TOTALE DES CULTURES DE RENTE (EN TONNES)**
- 85 **TABLEAU 37 : RÉPARTITION DES CULTURES DE RENTE SUIVANT L'UTILISATION (EN %)**
- 88 - 89 **TABLEAU 38 : RÉPARTITION DES MÉNAGES AGRICOLES PRATIQUANT L'ÉLEVAGE PAR RÉGION SELON LA SPÉCIALITÉ (EN %)**
- 90 **TABLEAU 39 : NOMBRE DE TÊTES PAR TYPE D'ANIMAUX (ESPÈCES)**
- 91 **TABLEAU 40 : NOMBRE MOYEN DE TÊTES D'ANIMAUX PAR MÉNAGE AGRICOLE SELON L'ESPÈCE**
- 92 **TABLEAU 41 : RÉPARTITION (EN NOMBRE DE TÊTES) DES ANIMAUX PAR STADE PHYSIOLOGIQUE SELON LE SEXE**
- 93 **TABLEAU 42 : RÉPARTITION DU CHEPTEL PAR MODE DE PRODUCTION OU SPÉCIALITÉ (PAR TÊTES)**
- 93 **TABLEAU 43 : RÉPARTITION DES FLUX ENTRANTS PAR ESPÈCES (EN %)**
- 94 **TABLEAU 44 : RÉPARTITION DES FLUX SORTANTS PAR ESPÈCE (EN %)**
- 94 **TABLEAU 45 : QUANTITÉ TOTALE DE LAIT PRODUIT PAR ESPÈCE AU NIVEAU NATIONAL (EN LITRES)**
- 95 - 96 **TABLEAU 46 : RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ TOTALE DE LAIT PAR RÉGION SELON LES ESPÈCES (EN LITRES)**
- 96 **TABLEAU 47 : RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ TOTALE DE LAIT PAR RÉGION SELON LES ESPÈCES (EN LITRES)**
- 97 **TABLEAU 48 : RÉPARTITION DE LA QUANTITÉ TOTALE DE LAIT PAR RÉGION SELON LES ESPÈCES (EN LITRES)**

PRINCIPAUX INDICATEURS

Tableau 1 : Principaux indicateurs de l'enquête

Indicateurs	Valeurs
Nombre total de ménages agricoles	1 734 942
- Dont ruraux	1 109 780
- Dont urbains (hors Abidjan)	625 162
Taille moyenne des ménages agricoles	5,4
Population agricole en âge de travailler	5 282 168
Superficie moyenne des parcelles par ménage (en ha)	3,4
Nombre total de responsables de parcelles	1 930 480
Proportion de responsables de parcelles de sexe féminin (en %)	25,9
Nombre moyen de champs par ménage agricole	1,6
Nombre moyen de parcelles par ménage agricole	2,2
Proportion de chefs de ménage agricole de sexe féminin (en %)	17,5
Nombre total de ménages agricoles pratiquant la culture végétale	1 574 970
Nombre total de ménages agricoles pratiquant l'élevage	1 037 634
Nombre total de ménages agricoles pratiquant l'aqua-culture	8 433
Nombre total de ménages agricoles pratiquant la sylvicul-ture (exploitant les produits forestiers)	261 845
Nombre total de ménages agricoles pratiquant la pêche	81 301

Source : MC-REEA, 2024

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Le secteur agricole occupe une place stratégique dans l'économie ivoirienne. Il contribue fortement à la croissance économique, à la création d'emplois et à la réduction de la pauvreté en milieu rural. Conscient de ce rôle central, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire accorde une importance majeure à la disponibilité de données agricoles fiables, précises et régulièrement mises à jour. Ces données sont indispensables à la planification des politiques publiques, au suivi-évaluation des programmes et à une meilleure représentation du monde rural dans les instances de décision du pays. Depuis l'indépendance, l'agriculture constitue le socle du développement économique du pays. Dans les années 1980, l'État jouait un rôle central à travers les Sociétés de Développement. À partir de 1992, le secteur a été progressivement restructuré avec l'adoption du Plan Directeur de Développement Agricole et la création d'institutions clés telles que l'ANADER, le CNRA et le FIRCA. Depuis les années 2010, cette dynamique est renforcée par des dispositifs de planification stratégique et de suivi-évaluation intégrés aux Plans Nationaux de Développement visant à améliorer la gouvernance et l'efficacité de l'action publique.

Aujourd'hui, l'agriculture demeure un pilier essentiel de l'économie nationale. Elle emploie près de 60 % de la population active et génère une part importante des recettes d'exportation malgré une contribution relative en baisse au PIB. Elle reste également un levier majeur de sécurité alimentaire, de développement rural et de cohésion sociale. Cette importance économique et sociale est renforcée par les caractéristiques naturelles du pays. Située en Afrique de l'Ouest, la Côte d'Ivoire couvre une superficie de 322 462 km² et dispose d'importants atouts agroécologiques. Son relief de plateaux et de plaines, ses trois grandes zones écologiques, son climat chaud et humide ainsi que son réseau hydrographique dense offrent des conditions favorables à une agriculture diversifiée. Afin de mieux valoriser ces potentialités, le territoire est organisé en neuf Agropoles reposant sur des critères agroécologiques, administratifs et infrastructurels. Ces atouts soutiennent une population estimée à 29,4 millions d'habitants en 2021, caractérisée par une forte croissance démographique, une population majoritairement jeune et une urbanisation rapide. Environ 64 % de la population est en âge de travailler constituant un important vivier de main-d'œuvre, malgré des défis persistants en matière d'éducation, d'emploi et de qualification.

Dans ce contexte, la disponibilité de données agricoles actualisées constitue un enjeu majeur. Or, les informations existantes, issues principalement des recensements de 1974 et de 2001, se sont révélées insuffisantes et obsolètes pour répondre aux besoins actuels de planification et de suivi des politiques publiques. Pour combler ce déficit d'information, la Côte d'Ivoire a lancé en 2015 le troisième Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles (REEA), avec l'appui de l'Union Européenne et de la FAO. Inscrit dans le Programme Mondial de Recensement de l'Agriculture, ce recensement repose sur une approche modulaire recommandée par la FAO. Le module de base, réalisé en 2015/2016, a permis un dénombrement exhaustif des exploitations agricoles et la constitution de bases de sondage fiables. Les Modules Complémentaires, mis en œuvre à travers des enquêtes annuelles par sondage, visent à actualiser et approfondir ces données. Cette approche permet de limiter les coûts tout en élargissant le champ des informations collectées. Elle s'inscrit dans l'approche intégrée AGRIS du PMRA 2020 et vise à instaurer un dispositif permanent de production de statistiques agricoles de qualité.

Dans cette perspective, la Banque mondiale, à travers un financement de l'Association Internationale de Développement, appuie la Côte d'Ivoire à travers le Projet d'Harmonisation et d'Amélioration des Statistiques en Afrique de l'Ouest. Le présent rapport s'inscrit dans cette dynamique et présente la synthèse des opérations réalisées ainsi que les principaux résultats issus de la mise en œuvre des Modules Complémentaires pour la campagne agricole 2024/2025.



CHAPITRE I METHODOLOGIE

I.1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'État de Côte d'Ivoire a toujours souhaité mettre en place un Système Permanent Intégré de Statistiques Agricoles (SPISA), une initiative qui a débuté après le Recensement National de l'Agriculture (RNA) de 2001. Cette volonté s'est poursuivie avec le troisième recensement agricole (Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles - REEA), qui visait à établir un dispositif durable de production de données statistiques agricoles.

Dans cette optique, la Côte d'Ivoire a signé un accord avec la Banque Mondiale, dans le cadre du PHAS, pour réaliser trois cycles d'enquêtes selon l'approche intégrée préconisée par l'Initiative 50x2030. Le premier cycle consiste en une enquête de production agricole de base, couvrant les productions agricoles, l'élevage, l'agroforesterie, la pêche et l'aquaculture. Il s'est déroulé pendant la campagne agricole 2024-2025.

La mise en œuvre de ce programme d'enquête intégré marque le début d'une initiative gouvernementale majeure, visant à établir un système durable de production de statistiques agricoles de qualité pour le suivi et l'évaluation des politiques de développement agricole.

I.2 OBJECTIFS ET RÉSULTATS ATTENDUS

I.2.1 Objectifs

I.2.1.1 Objectif général

L'objectif général de cette enquête était d'actualiser et de compléter les données du module de base du REEA, en collectant des informations sur un échantillon d'exploitations agricoles (ménages agricoles), afin de les utiliser pour la prise de décisions appropriées dans le secteur agricole.

I.2.1.2 Objectifs spécifiques

De façon spécifique, l'opération devrait permettre de :

- ▶ collecter des données sur les rubriques suivantes :
 - les caractéristiques socio-démographiques des ménages agricoles ;
 - les caractéristiques des exploitations agricoles ;
 - les activités agricoles de production végétale, d'élevage, de sylviculture, d'aquaculture et de pêche ;
 - les aménagements et équipements agricoles ;
 - la main d'œuvre agricole.
- ▶ traiter et analyser les données recueillies ;
- ▶ diffuser les résultats et ;
- ▶ établir un échantillon d'exploitations et de parcelles pour les enquêtes futures.

I.2.2 Résultats Attendus

La réalisation de cette enquête est nécessaire pour satisfaire les besoins de l'Etat et des utilisateurs de données et ensuite mettre en place un système permanent de statistiques agricoles.

Ce dispositif permanent permettra de collecter et de diffuser des données sur les productions végétales et animales respectueuse de l'environnement.

Au terme de cette opération, il sera question de produire les statistiques suivantes :

- ▶ la population agricole ;
- ▶ les productions des cultures saisonnières (vivrières, maraîchères) ;
- ▶ les productions des cultures pérennes (fruits, cultures de rentes telles que cacao, café, anacarde, etc.) ;
- ▶ les utilisations des intrants (semences, engrais et produits et des productions agricoles
- ▶ les effectifs estimés du cheptel ;
- ▶ les productions de l'élevage (lait, œufs, etc.) ;
- ▶ les productions agroforestières (non ligneuses et ligneuses) ;
- ▶ les productions halieutiques et aquacoles.

I.3 ELÉMENT DE MÉTHODOLOGIE

I.3.1 Champ d'étude

L'enquête agricole annuelle intégrée 2024-2025 couvre l'ensemble du territoire national. L'opération a concerné les zones dans lesquelles l'activité agricole (culture, élevage, pêche, sylviculture, etc.) est pratiquée. De ce fait, le District d'Abidjan, zone densément urbanisée par excellence, est exclu du champ géographique de l'enquête.

I.3.2 Unités statistiques

Le tableau ci-dessous présente les unités statistiques en fonction des différentes phases de l'opération de collecte des données.

Phase	Unités statistiques
Listing	Ménage
Phase 1	Ménage agricole
Phase 2	Exploitation agricole de type ménage

I.3.3 Rappel de la méthodologie de l'échantillonnage

La méthode d'échantillonnage suivie pour l'enquête auprès des ménages agricoles en Côte d'Ivoire adopte l'approche recommandée par l'Initiative 50x2030, qui repose sur un sondage stratifié à deux degrés. Au premier degré, un tirage des unités primaires (ZD agricoles), proportionnel à la taille des départements (nombre de ZD agricoles dans chaque département), a été effectué. Ensuite, au second degré, un tirage aléatoire simple des unités secondaires (ménages agricoles) a été réalisé.

Cette stratégie d'échantillonnage, qui permet d'actualiser la base de sondage des unités secondaires, repose sur la disponibilité d'une base de sondage complète des ZD agricoles obtenue à partir des ZD du RGPH 2021.

Avant de procéder au tirage de l'échantillon, il a été nécessaire de déterminer la taille minimale de l'échantillon pour garantir des résultats représentatifs au niveau départemental.

Suivant cette approche, la mise en œuvre de l'enquête s'est déroulée en trois grandes étapes : le Listing, la phase 1 et la phase 2.

L'étape du Listing a consisté à dénombrer tous les ménages dans un échantillon de Zones de Dénombrements (ZD) agricoles sélectionnées dans chaque département du pays. L'objectif était d'identifier les ménages agricoles, c'est-à-dire ceux où au moins un membre pratique une activité de production agricole (agriculture végétale, élevage, pêche et aquaculture).

À l'issue du Listing, 10 ménages agricoles ont été sélectionnés dans chaque ZD échantillon pour les phases suivantes de l'enquête. La base de sondage utilisée pour la sélection des ZD agricoles provient du RGPH 2021.

1.3.4 Calcul de la taille de l'échantillon

Le calcul de la taille minimale de l'échantillon des ménages agricoles a été réalisé en tenant compte des exigences analytiques de l'enquête, c'est-à-dire en garantissant une estimation fiable des variables clés au niveau départemental. La variable d'intérêt utilisée pour ce calcul est la superficie des champs agricoles, estimée à partir des données du REEA 2015/2016.

Ce choix est justifié par le fait que le coefficient de variation (CV) des superficies des champs agricoles reflète mieux la variabilité des ménages agricoles au sein d'un même département. Un CV élevé indique une grande hétérogénéité des ménages agricoles en termes d'activités, nécessitant un échantillon plus large pour bien capturer cette diversité et obtenir des estimations fiables. Ce coefficient permet aussi d'optimiser la taille de l'échantillon en fonction de la précision souhaitée et facilite une stratification efficace en allouant les observations selon la variabilité, ce qui améliore la précision des estimations au sein de chaque strate (ici, les départements). La formule utilisée pour déterminer la taille minimale de l'échantillon est la suivante.

$$n = \frac{1}{g} D_{\text{eff}} \frac{cv_y^2}{cv^{*2} + \frac{cv_y^2}{M^y}}$$

Avec :

- cv_y le coefficient de variation des superficies champs agricoles des ménages. Comme indiqué plus haut ce coefficient de variation a été calculé en utilisant la base du REEA réalisé en 2015. Il faut noter que ce coefficient est calculé par département ;
- M la taille de la population des ménages agricoles par département (RGPH 2021) ;
- cv^* est la valeur maximale attendue du coefficient de variation (CV) de l'estimation de la moyenne de la variable d'intérêt. Dans ce cas, une estimation avec un CV de 7% est considérée ;
- D_{eff} est l'effet de sondage associé à l'échantillonnage adopté, c'est-à-dire le rapport entre l'erreur d'échantillonnage dans l'estimation de la moyenne de la population à l'aide d'un plan d'échantillonnage complexe et l'erreur d'échantillonnage liée à un échantillonnage aléatoire simple. Ici D_{eff} est égale à 1,5 ;
- g est le taux de non-réponse attendu, dans notre cas $g = 10\%$.

Après avoir déterminé la taille de l'échantillon des ménages par département, on en déduit la taille de l'échantillon des ZD en considérant 10 ménages à enquêter par ZD.

En suivant la formule décrite ci-dessus, il a été calculé un échantillon total de 27 600 ménages correspondant à 2 760 ZD qui devraient être enquêtés sur l'ensemble du territoire. Ces 2 760 ZD réparties à travers les 111 départements du pays ont fait l'objet de l'opération de Listing.

1.3.5 Tirage proportionnel des unités primaires ou ZD (Tirage au premier degré)

Le tirage proportionnel des ZD au premier degré a pour objectif de prendre en compte l'intensité des activités agricoles sur l'ensemble du territoire national dans le tirage final des ménages. Cette méthode d'échantillonnage nécessite une base de sondage complète des ZD agricoles, pour laquelle la base des ZD du dernier RGPH a été utilisée.

Le tirage des ZD a été effectué par département afin de garantir la représentativité de l'échantillon au niveau départemental. Cela permettra d'obtenir des estimations fiables des principales variables d'intérêt avec une précision donnée après la collecte des données.

1.3.6 Tirage aléatoire simple des unités secondaires (ménages agricoles) recensées au sein des ZD tirées au premier degré

Le tirage des ménages agricoles au second degré a été réalisé après l'opération de dénombrement des ZD échantillonnées sur le terrain. Cette opération a permis de mettre à jour la base de sondage au second degré en recensant tous les ménages au sein des ZD sélectionnées.

Les ménages considérés pour le tirage au second degré sont ceux dont l'exploitation se situe dans le département de résidence du ménage. Un ménage est considéré comme agricole si au moins un de ses membres exerce une activité agricole, qu'il s'agisse de production végétale (cultures temporaires et permanentes), d'élevage, de pêche/aquaculture ou de sylviculture.

Il est important de noter que si une ZD compte moins de 10 ménages éligibles, tous les ménages sont retenus. L'échantillon des ménages agricoles dans les ZD est réparti proportionnellement en fonction des types d'activités agricoles pratiquées (production végétale, animale, ou les deux).

Certaines ZD n'ont pas pu être recensées, principalement en raison de problèmes d'accès. Cependant, ces aléas ont déjà été pris en compte dans le calcul de l'échantillon, avec un taux de non-réponse anticipé de 10%.

I.4 OUTILS ET MATÉRIELS DE COLLECTE

Les outils de collecte utilisés dans le cadre de l'enquête 2024-2025 sont :

- ▶ les questionnaires du Listing et des phases 1 et 2 de l'enquête proprement dite ;
- ▶ les manuels d'instructions des agents enquêteurs et contrôleurs ;
- ▶ les tablettes des agents enquêteurs et contrôleurs ;
- ▶ les notebooks des contrôleurs ;
- ▶ les applications CsPrO, myGeoINS et MapsMe ;
- ▶ les balances (matériels de pesées) ;
- ▶ les rubans métriques et cordeaux ;
- ▶ les power Banks et disques durs externes ;
- ▶ les motos, casques, machettes, bottes, imperméables, chasubles, sacs à dos ;
- ▶ les badges ;
- ▶ les véhicules.

I.5 ORGANISATION DE LA COLLECTE DES DONNÉES

I.5.1 Personnel de terrain

Le personnel de terrain pour la mise en œuvre de l'enquête 2024-2025 se compose de fonctionnaires, d'agents de l'État et de contractuels.

Le personnel fonctionnaire est constitué d'un comité technique de 31 agents issus de quatre ministères (MEMINADERPV, MIRAH, MINEF et MINEDDTE), de 31 superviseurs régionaux sélectionnés parmi les agents de la DSDI, de 100 superviseurs départementaux (80 de MEMINADERPV, 15 de MIRAH et 5 de MINEF), et de 108 agents contrôleurs des Directions départementales du MEMINADERPV. Au total, cela représente 285 fonctionnaires ou agents de l'État.

Le personnel contractuel de l'enquête comprend 4 consultants du PHAS, 550 agents enquêteurs et 8 chauffeurs, avec le soutien technique de l'Agence Nationale de la Statistique (ANStat) et de la FAO.

I.5.2 Formations des agents enquêteurs et contrôleurs

Dans le cadre de la préparation et de la mise en œuvre de l'enquête, un atelier de formation de dix (10) jours a été organisé pour assurer une compréhension uniforme des questionnaires par tous les enquêteurs et contrôleurs. Cet atelier visait à garantir la qualité des données collectées en harmonisant les méthodes et techniques d'administration des questionnaires.

Les sessions de formation se sont tenues dans plusieurs localités stratégiques : Dabou, Abengourou, Yamoussoukro, Bouaké, Korhogo, Daloa, Soubré et Man. Chaque localité a accueilli deux groupes de participants pour maximiser l'impact de la formation et favoriser une meilleure assimilation des notions abordées. Cette approche a facilité une interaction dynamique entre formateurs et participants, renforçant ainsi l'acquisition des compétences nécessaires pour mener l'enquête avec rigueur et professionnalisme.

Grâce à ces sessions, les enquêteurs et contrôleurs ont été formés aux outils et techniques nécessaires pour garantir une collecte de données fiable et conforme aux standards méthodologiques. Cette initiative est une étape clé pour le succès de l'enquête et l'obtention de résultats exploitables pour l'analyse et la prise de décision.

1.5.3 Déploiement des équipes de collecte

Sur le terrain, une équipe se compose d'un agent contrôleur et de deux à cinq agents enquêteurs, selon le nombre de ZD tirées dans le département. Pour faciliter le travail, les agents enquêteurs sont organisés en sous-équipes de deux ou trois, travaillant ensemble dans les mêmes ZD.

Le contrôleur, en tant que chef d'équipe, est responsable de la planification des travaux de collecte dans sa zone, en collaboration avec le superviseur départemental, et établit le programme d'activités de l'équipe.

1.5.4 Collecte de données

1.5.4.1 Collecte des données du Listing

Lors de la phase de dénombrement, appelée « Listing », les ménages agricoles ont été identifiés. Tous les ménages situés dans les ZD sélectionnées ont été recensés, en mettant l'accent sur leurs activités agricoles.

Bien que l'enquête couvre l'ensemble du territoire national, la zone d'Abidjan a été exclue de l'étude. En effet, la majorité des exploitants de cette zone exercent leurs activités agricoles en dehors du département, et les exploitations sont très dispersées. Cette situation aurait considérablement alourdi le travail des enquêteurs, entraînant des coûts supplémentaires et prolongeant le temps nécessaire à la collecte des données.

1.5.4.2 Collecte des données de la phase 1

À partir des ménages agricoles identifiés lors du Listing, un échantillon de 10 ménages par ZD a été sélectionné, en utilisant une méthode de sondage stratifié avec allocation égale. Pendant cette phase, les enquêteurs ont collecté diverses informations, telles que : la taille du ménage, les activités agricoles exercées par chaque membre, le nombre de champs et de parcelles, ainsi que les superficies exploitées. De plus, les enquêteurs ont effectué des visites sur les exploitations agricoles des ménages afin de recueillir ces données sur le terrain.

1.5.4.3 Collecte des données de la phase 2

Au cours de cette phase de l'enquête, les agents ont collecté des informations détaillées concernant la production des différentes spéculations agricoles, englobant les secteurs de la culture, de l'élevage, de l'aquaculture, de la sylviculture, et autres. Des données supplémentaires ont été recueillies sur les revenus générés, les modes d'utilisation des productions (autoconsommation, vente, stockage, etc.), ainsi que sur les contraintes et difficultés rencontrées par les producteurs dans le cadre de leurs activités.

1.5.5 Transmission des données

Les deux modes de transmission des données adoptés dans le cadre de l'enquête, sont les suivants :

- Transmission par Internet : Ce mode permet l'acheminement des données via des canaux de communication en ligne, tels que des plateformes sécurisées, des serveurs ou des emails, offrant ainsi un moyen rapide et distant pour transmettre les informations.

► **Transmission physique (clé USB) :** Il s'agit d'une méthode traditionnelle où les données sont stockées sur une clé USB et transmises physiquement d'un point à un autre, par exemple entre le terrain et le bureau central, ce qui peut être utile dans des contextes où la connectivité Internet est faible ou absente.

Concernant la gestion des données sur le terrain, il est à préciser qu'aucune concaténation (fusion ou combinaison des fichiers) n'était possible directement sur le terrain. Cette tâche était donc exclusivement assurée par les superviseurs informatiques basés au bureau central, qui avaient la responsabilité de traiter et d'organiser les données de manière centralisée après leur réception.

I.6 CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES DONNÉES

Pour assurer la qualité des données collectées sur le terrain, plusieurs dispositions techniques ont été mises en place à différents niveaux. Ces mesures visent à garantir l'intégrité, la cohérence et la complétude des données. Voici les principaux éléments de ces dispositions :

- **Contrôles de cohérence dans les masques de saisie :** Afin de réduire les erreurs de saisie, les aberrations et les incohérences, des contrôles de cohérence ont été intégrés directement dans les masques de saisie des questionnaires. Ces contrôles permettent de vérifier que les données saisies respectent des règles logiques et des relations attendues entre les différents champs. Cela aide à détecter immédiatement toute donnée erronée ou incohérente avant qu'elle ne soit envoyée ou enregistrée.
- **Programme de contrôle de cohérence et d'intégrité des données :** Ce programme a été conçu pour effectuer une vérification minutieuse des données recueillies, en s'assurant que toutes les données sont cohérentes et complètes. Il est exécuté par les contrôleurs et les membres du comité technique, basés au bureau central. Leur rôle est de passer en revue les données collectées sur le terrain, de repérer les erreurs ou incohérences et de les corriger avant leur traitement final.
- **Programme de suivi des équipes de collecte :** Ce programme a pour objectif de suivre l'évolution de la collecte des données sur le terrain. Il permet de s'assurer que les équipes respectent les délais de collecte, qu'elles rencontrent peu de difficultés et appliquent correctement les procédures établies. Le programme fournit des rapports réguliers sur les progrès des équipes, ce qui permet une gestion proactive et des ajustements si nécessaire.

En somme, ces deux programmes (contrôle de cohérence et suivi des équipes) contribuent à la fiabilité des données collectées, en garantissant à la fois la précision des informations et le bon déroulement du processus de collecte.

I.7 TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNÉES

1. Préparation du matériel : cette étape a consisté à assurer que tous les équipements nécessaires à la collecte et au traitement des données étaient disponibles et prêts à être utilisés, incluant notamment les logiciels et le matériel informatique pour le traitement des données.

2. Apurement des données : l'apurement est un processus itératif de nettoyage des données. Cette phase vise à garantir que les données sont complètes et cohérentes.

Elle implique plusieurs étapes de contrôle :

Contrôle de l'exhaustivité : Identifier et corriger les variables non renseignées.

Contrôle de la cohérence des données saisies : Vérifier les données pour s'assurer qu'elles respectent les règles logiques et sont exactes. Cela inclut la détection d'erreurs dans les occurrences de données et la vérification des champs non renseignés. Ce processus de contrôle s'effectue à tous les niveaux : agents enquêteurs, contrôleurs de terrain, superviseurs départementaux et régionaux, ainsi qu'au bureau central.

3. Validation des données : cette phase a permis de valider la qualité des données nettoyées après le processus d'apurement. Elle a servi à confirmer que les données étaient prêtes à être utilisées pour les analyses statistiques.

4. Tabulation : la tabulation consiste à produire les principaux tableaux qui répondent aux objectifs de l'enquête. Elle permet de transformer les données collectées en informations exploitables et de produire des tableaux statistiquement significatifs. Ces tableaux ont été réalisés conformément aux objectifs de l'enquête.

Les plans de tabulation ont été élaborés par les équipes de la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI) du MEMINADERPV, avec la collaboration de l'ANStat, de la FAO, de l'ANADER, du MIRAH, et du MINEF. Ces plans ont été validés par le Comité Technique des MC-REEA.

Outils et Méthodes : le logiciel utilisé pour le traitement des données était Stata, version 18, qui a permis d'effectuer les analyses statistiques nécessaires.

Coordination des Activités : toutes ces activités ont été coordonnées par :

- Le Coordonnateur National des MC-REEA
- Le Coordonnateur National Adjoint des MC-REEA
- Les consultants PHAS et ceux de l'Initiative 50x2030

L'analyse des données ainsi traitées a permis de présenter et de commenter les résultats à **l'échelle nationale et régionale**, fournissant ainsi des informations cruciales pour la prise de décisions et la planification des actions futures.



CHAPITRE II PRESENTATION DES RESULTATS

COUVERTURE SECTORIELLE DES RESULTATS DE L'ENQUETE

Les résultats présentés dans cette étude concernent principalement l'agriculture végétale, pour laquelle la qualité des données collectées permet des analyses détaillées et robustes. Les autres secteurs agricoles à savoir l'élevage, la pêche et l'aquaculture font l'objet de résultats plus globaux en raison des limites du choix méthodologique et de certaines contraintes de terrain rencontrées lors de la collecte.

Cette approche différenciée permet une analyse adaptée à chaque secteur, en mettant l'accent sur la fiabilité des données disponibles et leur utilisation optimale dans les processus de planification et d'orientation stratégique.

- Pour faciliter les analyses régionales, le district de Yamoussoukro a été assimilé à une région dénommée « Yamoussoukro ».
- La liste des symboles utilisés pour apporter des précisions sur les indicateurs est :

Symbole	Signification
[n]	Non disponible
[s]	Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30)
[-]	Zéro observation pour établir une estimation
[x]	Non applicable
[w]	Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro
[u]	Fiabilité faible du fait d'un coefficient de variation supérieur à 33% pour les variables quantitatives ou d'une erreur standard supérieure à 17,5% pour les variables qualitatives.

Les résultats présentés ci-dessous sont organisés en tenant compte des deux phases de l'enquête mentionnées précédemment.

Les deux premières sections (II.1 et II.2) analysent les résultats de la phase 1 et couvrent des indicateurs relatifs aux caractéristiques générales des exploitations agricoles et aux différentes utilisations des terres.

Les sections suivantes portent sur l'évaluation objective de la production agricole globale ainsi qu'à ses modalités d'utilisation. Les données relatives à la production végétale ont été collectées pendant et/ou immédiatement après les récoltes. Quant aux données sur les productions animales et halieutiques, généralement non saisonnières, elles ont été collectées au cours de cette même phase.

Les données de production portent principalement sur l'agriculture végétale, pour laquelle les données collectées sont suffisamment fiables. Celles-ci proviennent toutefois uniquement des ménages agricoles, à l'exclusion des entreprises agricoles.

Cette approche peut expliquer les écarts observés entre les résultats de l'enquête et les estimations de production à fin 2024 de la DSDI, lesquelles reposent sur une couverture incluant ménages et entreprises agricoles.

II.1 CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DÉMOGRAPHIQUES DES MÉNAGES AGRICOLES

II.1.1 Caractéristiques socio-démographiques de la population agricole

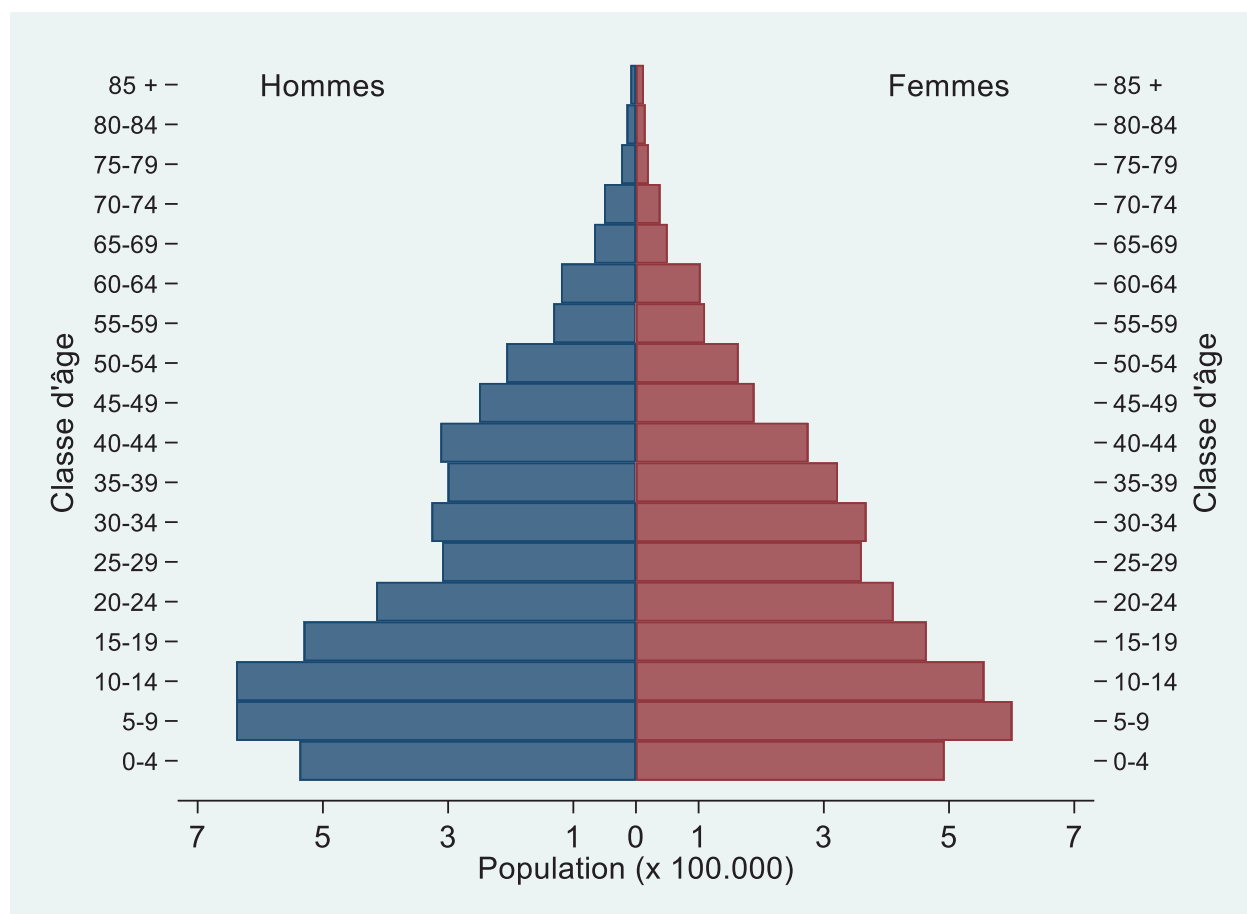
II.1.1.1 Répartition de la population agricole selon la classe d'âges

La pyramide des âges de la population agricole montre une structure similaire chez les hommes et les femmes. On observe que le groupe des 0-14 ans est particulièrement représenté, regroupant plus d'un tiers de la population agricole (37,2% chez les hommes et 36,2% chez les femmes).

La tranche d'âge 15-59 ans, correspondant à la population en âge de travailler, constitue également une part majoritaire de la population agricole (57% pour les hommes et 58,5% pour les femmes), indiquant un potentiel important de main-d'œuvre pour le secteur. À partir de 60 ans, la proportion de personnes diminue fortement, avec 5,8% chez les hommes et 5,3% chez les femmes, reflétant une faible présence des personnes âgées dans ce secteur.

Bien que les hommes soient majoritaires dans la population agricole, les femmes prédominent néanmoins dans certaines tranches d'âge, notamment de 20 à 44 ans et chez les 80 ans et plus. En effet, les femmes prédominent chez les 20-44 ans car de nombreux jeunes hommes migrent vers d'autres régions ou exploitations commerciales, laissant aux femmes la gestion des cultures vivrières et de la commercialisation. Chez les 80 ans et plus, cette différence est due à l'espérance de vie plus élevée chez la femme et leur maintien dans les exploitations familiales.

Graphique 1 : Pyramide des âges de la population agricole

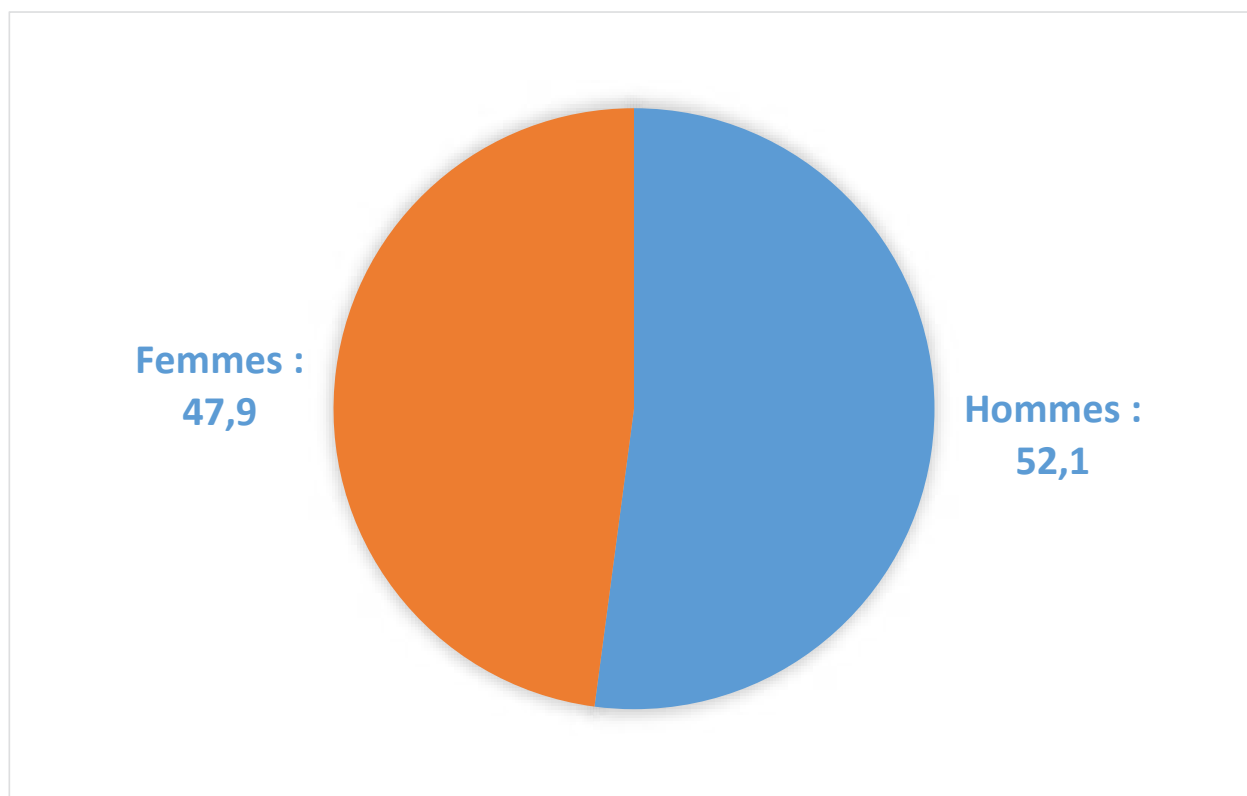


Source : MC-REEA, 2024

II.1.1.2 Répartition de la population agricole par sexe

La population agricole en Côte d'Ivoire présente une répartition par sexe relativement équilibrée. Sur un total de 9 436 984 personnes, les hommes constituent une légère majorité avec 52,1%, contre 47,9% pour les femmes.

Graphique 2 : Répartition de la population agricole par sexe (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, l'analyse révèle une répartition globalement homogène de la population agricole entre les hommes et les femmes. Toutefois, une légère prédominance masculine est observée dans la majorité des régions. A l'inverse, dans sept régions, à savoir le Bafing (51,0%), le Folon (50,3%), le Gbêkê (50,7%), le Gontougo (50,7%), le Kabadougou (51,2%), le N'Zi (50,4%) et le Poro 50,3%), la proportion de femmes est supérieure à celle des hommes.

Tableau 2 : Répartition de la population agricole par région selon le sexe

Région	Effectif de la population	Part des Hommes (%)	Part des Femmes (%)
Agnéby-Tiassa	294 209	53,1	47,0
Bafing	91 718	49,1	51,0
Bagoué	255 517	51,1	48,9
Bélier	191 498	50,9	49,1
Béré	372 586	55,6	44,4
Bounkani	135 105	50,5	49,5
Cavally	347 221	55,2	44,8
Folon	102 045	49,8	50,3
Gbêkê	509 756	49,3	50,7
Gbôklè	196 831	51,5	48,5
Gôh	406 977	56,1	44,0
Gontougo	279 596	49,3	50,7

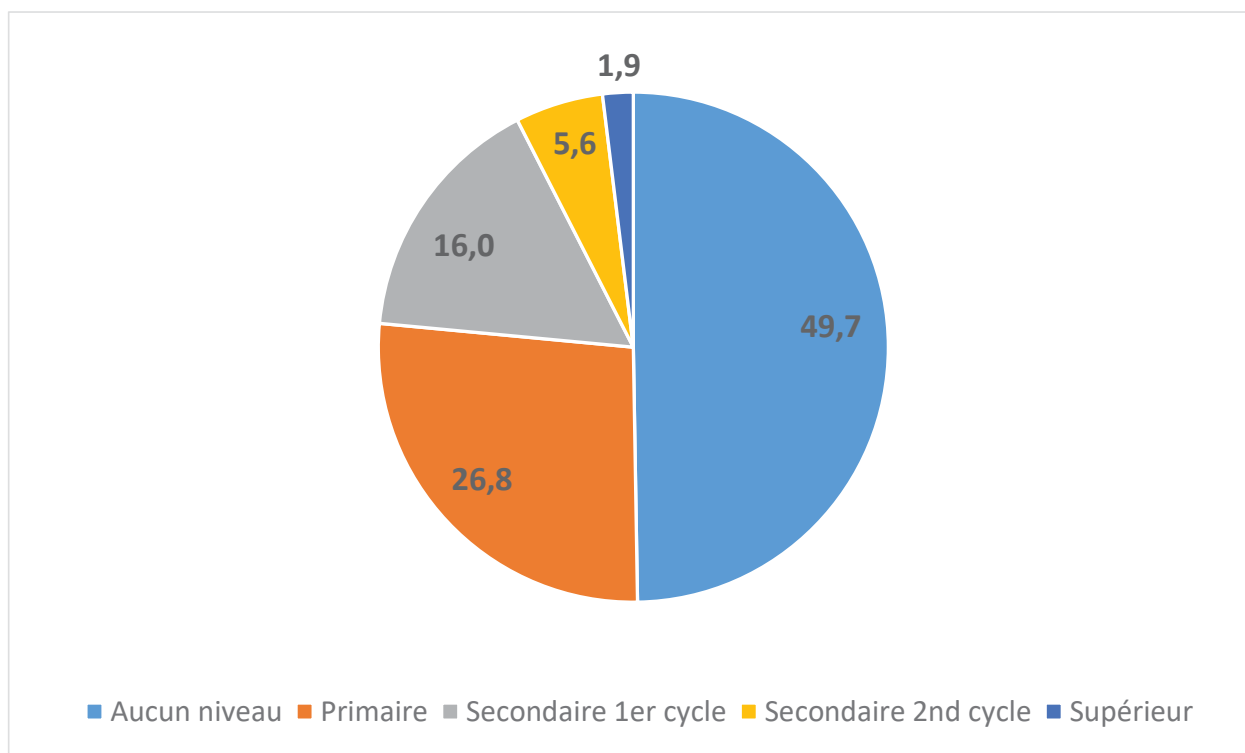
Région	Effectif de la population	Part des Hommes (%)	Part des Femmes (%)
Guémon	528 762	53,4	46,6
Hambol	381 366	50,2	49,8
Haut-Sassandra	852 919	53,2	46,8
Iffou	127 457	54,0	46,0
Indénié-Djuablin	256 431	50,6	49,4
Kabadougou	189 095	48,8	51,2
La Mé	240 509	50,7	49,3
Lôh-Djiboua	441 127	52,3	47,7
Marahoué	404 173	52,8	47,2
Moronou	137 105	51,0	49,0
Nawa	553 985	53,3	46,8
N'Zi	115 530	49,6	50,4
Grands-Ponts	88 417	55,6	44,4
Poro	556 423	49,7	50,3
San-Pedro	493 378	51,2	48,8
Sud-Comoé	104 654	52,4	47,6
Tchologo	195 600	53,8	46,2
Tonkpi	690 114	51,4	48,6
Worodougou	238 008	52,2	47,9
Yamoussoukro	214 618	52,3	47,8
Ensemble	9 992 729	52,1	47,9

Source : MC-REEA, 2024

II.1.1.3 Répartition de la population agricole selon le niveau d'instruction

L'analyse montre que près de la moitié de la population agricole (49,7%) ne possède aucun niveau d'instruction, tandis qu'un peu plus d'un quart (26,8%) a atteint le niveau primaire. Bien que ce dernier groupe témoigne d'un léger progrès par rapport à l'analphabétisme, ce niveau reste insuffisant pour répondre aux exigences d'une agriculture moderne, qui nécessite de plus en plus de compétences techniques, de capacités de gestion et d'adaptabilité aux innovations. Le secondaire (premier et second cycles confondus) représente 21,6% du niveau d'instruction de la population agricole et le niveau supérieur (1,9%).

Graphique 3 : Répartition de la population agricole par niveau d'instruction (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Les disparités régionales en matière de niveau d'instruction au sein de la population agricole sont particulièrement marquées. Certaines régions affichent des proportions très élevées de personnes sans instruction, notamment le Folon (81,5%), la Bagoué (76,1%) et le Bounkani (69,8%). À l'inverse, l'atteinte du niveau primaire reste très inégale selon les territoires. La Mé et le Tonkpi enregistrent les proportions les plus élevées (33,7% chacun), tandis que la Bagoué (13,4%) et le Folon (14,2%) se situent nettement en dessous de la moyenne.

Les niveaux du secondaire (premier et second cycles) présentent également des contrastes importants. La Mé (33,8%), le Goh (32,6%) et le Sud-Comoé (32,0%) se distinguent comme

les régions les mieux représentées, alors que la Bagoué (9,8%), le Bounkani (11,4%) et surtout le Folon (4,2%) affichent des taux particulièrement faibles. Enfin, le niveau supérieur demeure faiblement représenté à l'échelle nationale, bien que certaines régions tirent leur épingle du jeu. Le Sud-Comoé (7,3%) et Yamoussoukro (5,4%) se démarquent nettement dans ce domaine.

Tableau 3 : Répartition de la population agricole par niveau d'instruction selon la région (en %)

Régions	Aucun Niveau	Primaire	Secondaire 1er Cycle	Secondaire 2nd Cycle	Supérieur
Agnéby-Tiassa	35,7	29,3	20,7	10,4	3,9
Bafing	60,6	25,0	10,5	3,0	0,8
Bagoué	76,1	13,4	7,8	2,0	0,7
Bélier	41,2	29,6	19,3	6,8	3,1
Béré	64,4	20,2	11,4	3,2	0,7
Bounkani	69,8	18,1	9,6	1,8	0,7
Cavally	50,7	26,7	16,8	5,0	0,9
Folon	81,5	14,2	3,7	0,5	0,2
Gbêkê	42,4	29,8	17,3	7,1	3,3
Gbôklè	49,1	25,5	18,1	5,7	1,6
Gôh	37,7	26,9	20,5	12,1	2,8

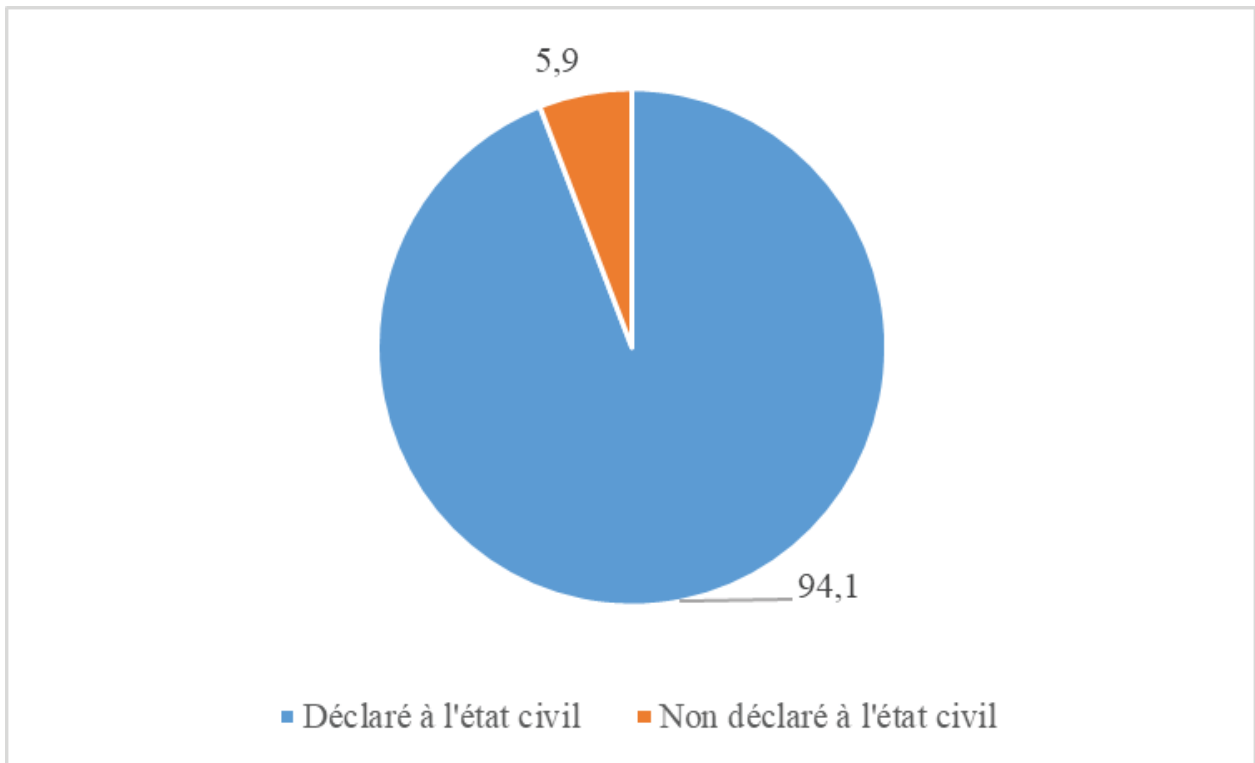
Régions	Aucun Niveau	Primaire	Secondaire 1er Cycle	Secondaire 2nd Cycle	Supérieur
Gontougo	48,2	28,6	16,5	5,0	1,8
Guémon	43,9	29,6	18,2	7,1	1,2
Hambol	57,3	25,0	12,4	4,3	1,0
Haut-Sassandra	49,7	27,1	15,9	5,3	2,0
Iffou	54,2	24,7	14,2	5,2	1,8
Indénié-Djuablin	47,9	30,3	14,4	5,2	2,2
Kabadougou	54,9	29,7	11,3	3,0	1,1
La Mé	29,2	33,7	24,2	9,6	3,3
Lôh-Djiboua	49,2	26,5	17,5	5,0	1,8
Marahoué	44,4	30,6	18,1	5,2	1,7
Moronou	40,2	28,4	21,0	8,2	2,2
Nawa	43,1	32,8	17,2	5,8	1,1
N'Zi	51,6	27,1	14,9	4,5	2,0
Grands-Ponts	50,6	20,3	18,6	7,7	2,8
Poro	60,1	21,2	13,4	3,5	1,8
San Pedro	43,8	22,8	21,5	8,0	4,0
Sud-Comoé	34,3	26,5	22,3	9,7	7,3
Tchologo	65,0	18,7	11,9	2,8	1,5
Tonkpi	45,6	33,7	14,8	4,6	1,4
Worodougou	59,5	23,9	12,2	3,4	1,0
Yamoussoukro	34,5	29,8	21,5	8,8	5,4
Ensemble	49,7	26,8	16,0	5,6	1,9

Source : MC-REEA, 2024

II.1.1.4 Répartition de la population agricole selon la déclaration à l'état civil

Une très large majorité de la population agricole, soit 94,1 %, est déclarée à l'état civil, contre 5,9 % qui ne l'est pas. Ce taux élevé traduit une bonne couverture des enregistrements administratifs.

Graphique 4 : Répartition de la population agricole par déclaration à l'état civil (en %)



Source : MC-REEA, 2024

A l'exception du Bounkani (69,2%), les Grands-Ponts (75,5%) et le Poro (89,9%), les autres régions enregistrent un taux de déclaration à l'état civil supérieur à 90%.

Tableau 4 : Répartition de la population agricole par déclaration à l'état civil selon la région (en %)

Région	Déclaré à l'état civil	Non déclaré à l'état civil
Agnéby-Tiassa	98,0	2,1
Bafing	94,1	5,9
Bagoué	96,8	3,3
Bélier	98,1	1,9
Béré	94,6	5,4
Bounkani	69,2	30,8
Cavally	93,9	6,1
Folon	96,2	3,8
Gbêkê	98,1	1,9
Gbôklè	97,2	2,8
Gôh	96,5	3,5
Gontougo	97,9	2,1
Grands-Ponts	75,5	24,5
Guémon	97,0	3,0
Hambol	91,3	8,7
Haut-Sassandra	92,1	7,9
Iffou	95,0	5,0
Indénié-Djuablin	91,6	8,4
Kabadougou	97,9	2,1
La Mé	94,1	5,9
Lôh-Djiboua	94,2	5,8
Marahoué	96,5	3,5
Moronou	97,5	2,5
Nawa	93,5	6,5
N'Zi	94,0	6,0
Poro	89,9	10,1
San Pedro	97,9	2,1
Sud-Comoé	97,2	2,8
Tchologo	98,1	1,9
Tonkpi	92,1	7,9

Région	Déclaré à l'état civil	Non déclaré à l'état civil
Worodougou	96,3	3,7
Yamoussoukro	98,1	1,9
Ensemble	94,1	5,9

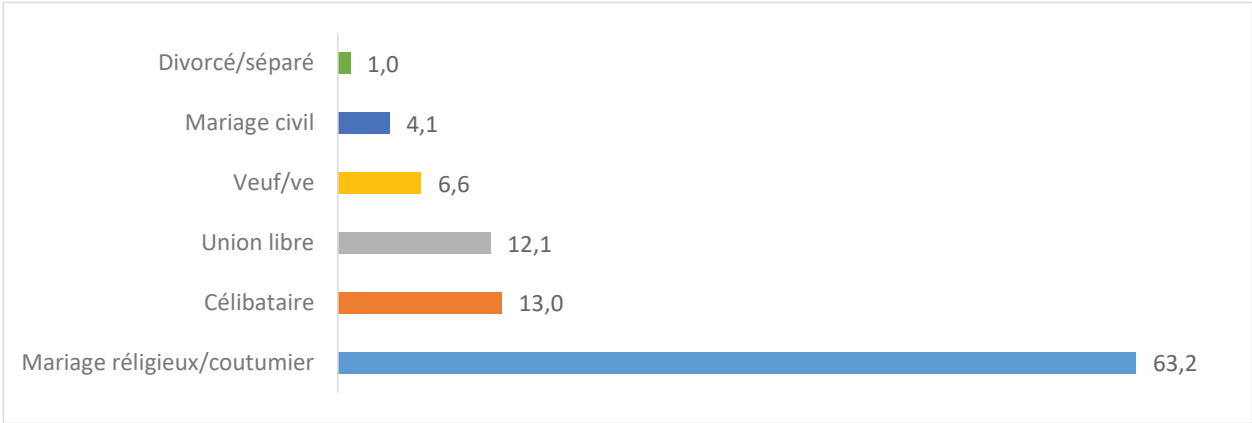
Source : MC-REEA, 2024

II.1.2 Caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages agricoles

II.1.2.1 Répartition des chefs de ménage selon le statut matrimonial

L'analyse des données montre que 79,4% des chefs de ménage vivent en union matrimoniale, qu'il s'agisse d'un mariage civil, religieux, coutumier ou d'une union libre. Parmi ces unions, le mariage religieux ou coutumier est largement dominant, avec 63,2%, suivi par l'union libre à hauteur de 12,1%. En revanche, la proportion de chefs de ménage célibataires est de 13,0% tandis que celle des veufs(ves) est de 6,6%.

Graphique 5 : Répartition des chefs de ménage par statut matrimonial (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, les Grands Ponts (23,9%), le Gontougo (23,6%), San Pedro (22,6%), le Sud-Comoé (22,6%) ainsi que le N'Zi (22,6%) comptent les proportions les plus élevées de chefs de ménage célibataires. A l'inverse, le Folon (1,2%), le Poro (3,5%), le Tchologo (3,6%) et le Béré (3,6%) enregistrent des taux nettement plus faibles.

Le mariage civil reste marginal dans de nombreuses régions. La Bagoué (11,8%) et Yamoussoukro (9,6%) affichent les taux les plus hauts, tandis que le Folon (0,7%), le Kabadougou (0,8%) et le Bounkani (0,9%) présentent les taux les plus bas. Les mariages religieux ou coutumiers dominent largement dans les régions avec des proportions très élevées dans le Folon (93,1%), le Béré (86,4%), le Tchologo (84,7%) et le Bafing (84,7%). L'union libre est davantage présente dans les zones urbaines ou périurbaines : Yamoussoukro (24,6%), le Bélier (24,2%) ou encore l'Indénié-Djuablin (21,4%) en sont des exemples. À l'opposé, elle est quasiment inexistante dans des régions telles que la Bagoué, le Folon ou le Béré.

Certaines régions enregistrent des niveaux non négligeables de divorce ou de séparation, notamment San Pedro (2,4%) et La Mé (2,2%), tandis que la plupart des autres présentent des taux quasi nuls.

Enfin, le veuvage est plus répandu dans des régions comme le Poro (12,1%), le Bélier (12,0%) et le Moronou (11,4%). À l'inverse, San Pedro et le Sud-Comoé affichent des taux très faibles (1,5% chacun).

Tableau 5 : Répartition des chefs de ménage par statut matrimonial selon la région (en %)

Région	Célibataire	Mariage Civil	Mariage Religieux/ Coutumier	Union Libre	Divorcé(e) /Séparé(e)	Veuf(ve)
Agnéby-Tiassa	19,1	9,1	46,4	18,6	[w]	5,9
Bafing	5,9	1,7	84,7	1,5	[w]	6,0
Bagoué	3,9	11,8	81,9	[w]	[w]	2,2
Bélier	19,7	4,3	38,4	24,2	1,4	12,0
Béré	3,6	2,6	86,4	[w]	0,8	6,1
Bounkani	8,5	0,9	71,6	12,1	1,4	5,5
Cavally	9,0	3,2	70,4	13,6	[w]	3,7
Folon	1,2	0,7	93,1	[w]	[w]	5,1
Gbêkê	16,1	5,0	46,4	21,1	1,6	9,9
Gbôklè	11,6	3,9	66,4	13,7	[w]	4,2
Gôh	17,8	5,3	55,5	18,6	[w]	2,6
Gontougo	23,6	3,5	48,6	13,4	1,3	9,6
Grands-Ponts	23,9	9,0	41,7	20,4	[w]	4,6
Guémon	14,6	4,1	60,9	12,9	[w]	7,0
Hambol	8,5	1,4	70,5	10,9	1,1	7,6
Haut-Sassandra	7,0	4,6	70,7	8,6	1,2	7,8
Iffou	20,8	3,3	49,5	18,3	1,4	6,8
Indénié-Djuablin	13,5	2,6	55,0	21,4	1,1	6,5
Kabadougou	4,8	0,8	82,6	2,1	0,5	9,2
La Mé	21,3	6,4	40,5	21,1	2,2	8,5
Lôh-Djiboua	11,5	2,8	65,1	12,7	0,3	7,6
Marahoué	8,7	5,2	61,0	17,9	0,9	6,4
Moronou	17,6	2,1	55,5	11,4	1,9	11,4
Nawa	12,8	1,0	67,9	11,6	0,1	6,7
N'Zi	22,6	4,3	39,3	20,7	1,5	11,6
Poro	3,5	6,8	73,1	4,2	0,4	12,1
San Pedro	22,6	4,1	64,4	5,0	2,4	1,5
Sud-Comoé	22,6	4,0	60,6	9,9	1,5	1,5
Tchologo	3,6	1,6	84,7	4,4	0,8	5,1
Tonkpi	11,4	4,5	70,5	6,7	1,2	5,7
Worodougou	5,4	1,9	75,4	11,0	0,8	5,6
Yamoussoukro	19,5	9,6	36,0	24,6	[w]	9,3
Ensemble	13,0	4,1	63,2	12,1	1,0	6,6

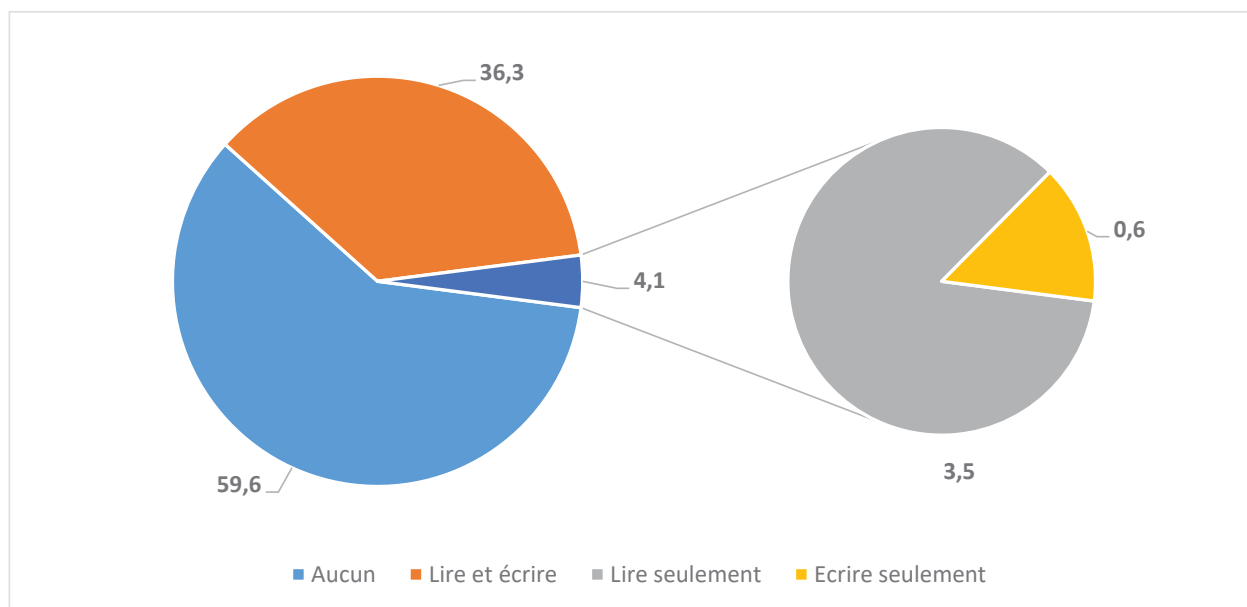
[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.1.2.2 Répartition des chefs de ménage selon le niveau d'alphabétisation

L'analyse révèle un niveau élevé d'analphabétisme parmi les chefs de ménage agricoles, évalué à 59,6%. Seuls 36,3% d'entre eux déclarent savoir lire et écrire. Les compétences partielles restent marginales, avec 3,5% capables uniquement de lire et 0,6 % uniquement d'écrire.

Graphique 6 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'alphabétisation (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Certaines régions se distinguent par une forte proportion de chefs de ménage sachant lire et écrire. C'est notamment le cas de La Mé (57,3%), du Sud-Comoé (56,3%), de l'Agnéby-Tiassa (53,8%) et de Yamoussoukro (51,3%). À l'opposé, plusieurs régions présentent des taux d'analphabétisme particulièrement élevés notamment le Folon (84,0%), le Bounkani (82,8%), la Bagoué (80,5%) et le Poro (80,1%).

Les cas de personnes sachant uniquement lire ou uniquement écrire demeurent très marginaux. Dans toutes les régions, la proportion des chefs de ménages sachant uniquement écrire est inférieure à 2,5%. Par contre les chefs de ménages sachant uniquement lire sont majoritairement représentés dans le Gôh (13,2%) suivie du Lôh Djiboua (7,6%).

Tableau 6 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'alphabétisation selon la région (en %)

Régions	Aucun	Lire uniquement	Ecrire uniquement	Lire et Ecrire
Agnéby-Tiassa	43,2	2,3	0,7	53,8
Bafing	65,6	4,0	0,9	29,5
Bagoué	80,5	2,8	1,5	15,2
Bélier	55,6	1,9	0,3	42,2
Béré	79,1	1,9	0,3	18,7
Bounkani	82,8	1,3	[w]	16,0
Cavally	64,9	1,7	0,6	32,8
Folon	84,0	2,3	0,2	13,6
Gbêkê	54,9	2,3	0,7	42,1
Gbôklè	63,5	0,3	0,8	35,4
Gôh	47,3	13,2	0,6	39,0
Gontougo	60,3	3,9	0,5	35,4

Régions	Aucun	Lire uniquement	Ecrire uniquement	Lire et Ecrire
Grands-Ponts	49,9	5,2	1,3	43,6
Guémon	51,4	5,8	1,0	41,9
Hambol	70,8	3,1	0,5	25,6
Haut-Sassandra	61,7	3,7	0,3	34,2
Iffou	66,1	3,5	0,3	30,1
Indénié-Djuablin	57,9	5,0	0,5	36,6
Kabadougou	65,7	5,2	1,4	27,7
La Mé	39,5	2,1	1,0	57,3
Lôh-Djiboua	55,7	7,6	0,2	36,6
Marahoué	55,5	3,1	0,3	41,2
Moronou	55,9	1,9	0,8	41,4
Nawa	52,3	4,4	0,2	43,1
N'Zi	64,5	1,9	0,7	32,9
Poro	80,1	1,6	0,5	17,8
San Pedro	55,4	0,7	0,7	43,2
Sud-Comoé	41,4	1,8	0,5	56,3
Tchologo	75,7	3,4	0,3	20,7
Tonkpi	54,1	3,0	2,1	40,9
Worodougou	65,6	2,3	0,1	32,0
Yamoussoukro	46,9	1,2	0,6	51,3
Ensemble	59,6	3,5	0,6	36,3

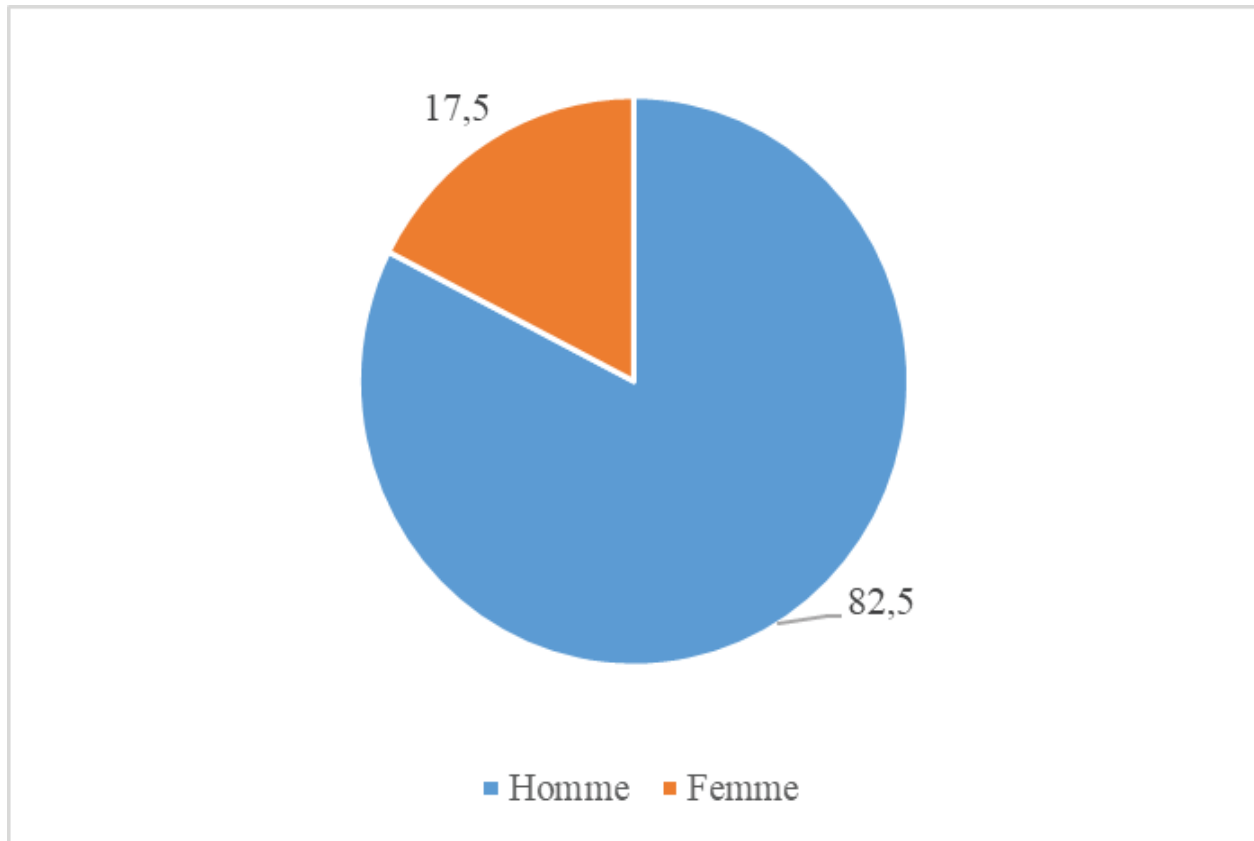
[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.1.2.3 Répartition des chefs de ménage par sexe

L'analyse de la répartition des chefs de ménage agricole selon le sexe révèle qu'environ un ménage sur six est dirigé par une femme, soit 17,5% contre 82,5% dirigés par des hommes.

Graphique 7 : Répartition des chefs de ménage par sexe (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Dans plusieurs régions, les ménages sont majoritairement dirigés par des hommes. Cette prédominance masculine est encore plus marquée dans certaines régions telles que le Folon (94,1%), le Cavally (91,3%), le Béré (90,9%) et le Worodougou (90,3%).

En effet, dans d'autres régions, la proportion de femmes cheffes de ménage est significativement plus élevée que la moyenne nationale. C'est notamment le cas dans le N'Zi (34,2%), le Gontougou (32,9%), le Bélier (30,6%) et Moronou (30,4%), où près d'un tiers des ménages sont dirigés par des femmes.

Tableau 7 : Répartition des chefs de ménage par sexe selon la région (en %)

Région	Masculin	Féminin
Agnéby-Tiassa	82,8	17,2
Bafing	89,3	10,7
Bagoué	87,5	12,5
Bélier	69,4	30,6
Béré	90,9	9,1
Bounkani	88,2	11,8
Cavally	91,3	8,7
Folon	94,1	5,9
Gbêkê	72,8	27,2

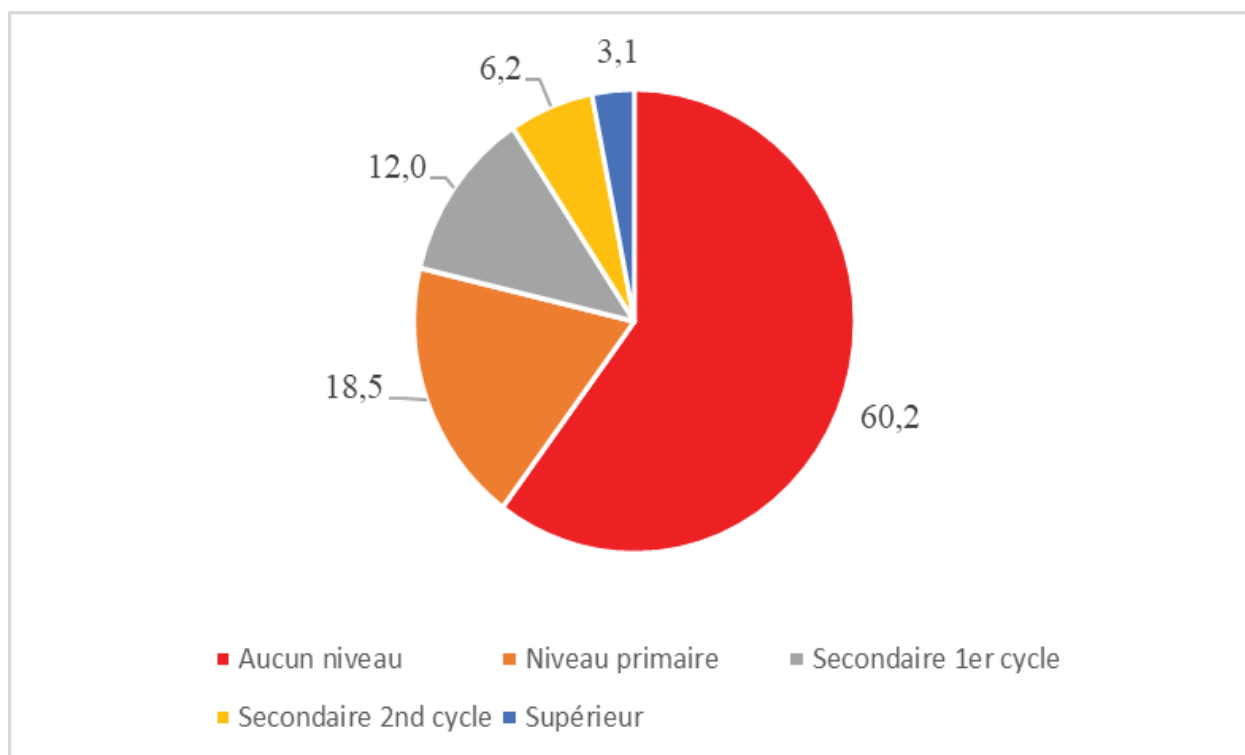
Région	Masculin	Féminin
Gbôklè	89,1	11,0
Gôh	87,8	12,3
Gontougo	67,1	32,9
Grands-Ponts	83,2	16,8
Guémon	86,5	13,5
Hambol	83,0	17,0
Haut-Sassandra	89,1	10,9
Iffou	72,2	27,8
Indénié-Djuablin	82,9	17,1
Kabadougou	88,2	11,8
La Mé	73,3	26,7
Lôh-Djiboua	85,2	14,8
Marahoué	84,1	15,9
Moronou	69,6	30,4
Nawa	87,2	12,8
N'Zi	65,8	34,2
Poro	74,9	25,2
San Pedro	77,8	22,2
Sud-Comoé	79,0	21,0
Tchologo	90,1	9,9
Tonkpi	86,2	13,8
Worodougou	90,3	9,7
Yamoussoukro	69,8	30,3
Ensemble	82,5	17,5

Source : MC-REEA, 2024

II.1.2.4 Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction

L'analyse de la répartition des chefs de ménage agricoles révèle que 60,2% d'entre eux n'ont aucun niveau d'instruction. Parmi les 39,8% restant, 18,5% ont atteint le primaire, 18,2% le secondaire (premier et second cycle) et 3,1% le niveau supérieur.

Graphique 8 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Les régions telles que le Poro, le Folon, la Bagoué et le Bounkani présentent des taux particulièrement élevés de personnes sans aucun niveau d'instruction, dépassant 80%. En ce qui concerne le niveau primaire, des régions comme la Mé (28,9%), le Tonkpi (28,0%) et l'Agnéby-Tiassa (23,3%) affichent des proportions relativement élevées.

Pour le niveau secondaire, le Gôh (31,2%), la Mé (29,4%) et l'Agnéby-Tiassa (28,1%) enregistrent les plus fortes proportions. Quant au niveau supérieur, les proportions les plus importantes se retrouvent dans le Sud-Comoé (10,2%), Yamoussoukro (6,7%) et l'Agnéby-Tiassa (6,0%).

Tableau 8 : Répartition des chefs de ménage par niveau d'instruction selon la région (en %)

Régions	Aucun Niveau	Primaire	Secondaire 1er Cycle	Secondaire 2nd Cycle	Supérieur
Agnéby-Tiassa	42,6	23,3	16,6	11,5	6,0
Bafing	69,0	17,4	7,0	4,1	2,5
Bagoué	82,4	8,2	5,4	2,0	2,1
Bélier	55,4	19,4	12,6	7,3	5,3
Béré	79,6	12,7	4,8	1,5	1,5
Bounkani	82,9	10,3	4,4	1,3	1,1
Cavally	63,2	17,8	14,7	3,4	0,8
Folon	86,1	9,56	4,0	0,0	0,4
Gbêkê	54,4	19,8	11,5	8,9	5,3
Gbôklè	65,4	13,9	11,6	5,7	3,4
Gôh	48,4	18,8	19,0	12,2	1,6
Gontougo	62,0	18,8	12,2	3,9	3,0
Grands-Ponts	53,5	18,5	15,7	8,7	3,7
Guémon	51,7	22,0	16,6	7,6	2,2
Hambol	72,8	17,6	5,1	2,5	2,0

Régions	Aucun Niveau	Primaire	Secondaire 1er Cycle	Secondaire 2nd Cycle	Supérieur
Haut-Sassandra	60,3	17,1	13,4	5,8	3,3
Iffou	67,7	15,6	9,3	4,8	2,5
Indénié-Djuablin	59,4	19,5	12,3	6,1	2,7
Kabadougou	67,5	17,6	9,4	3,0	2,5
La Mé	36,4	28,9	18,7	10,7	5,4
Lôh-Djiboua	55,9	19,7	12,9	7,9	3,5
Marahoué	57,5	20,8	12,5	6,1	3,2
Moronou	55,2	17,5	15,3	7,9	4,1
Nawa	54,3	20,3	14,0	8,3	3,1
N'Zi	64,6	16,5	9,9	5,0	4,1
Poro	82,6	10,1	3,9	1,7	1,7
San Pedro	56,2	15,7	17,1	7,9	3,2
Sud-Comoé	42,7	20,4	15,5	11,2	10,2
Tchologo	76,4	12,7	7,3	1,1	2,5
Tonkpi	53,3	28,0	10,5	5,8	2,5
Worodougou	68,9	16,7	6,5	4,8	3,2
Yamoussoukro	47,2	20,5	14,9	10,7	6,7
Ensemble	60,2	18,5	12,0	6,2	3,1

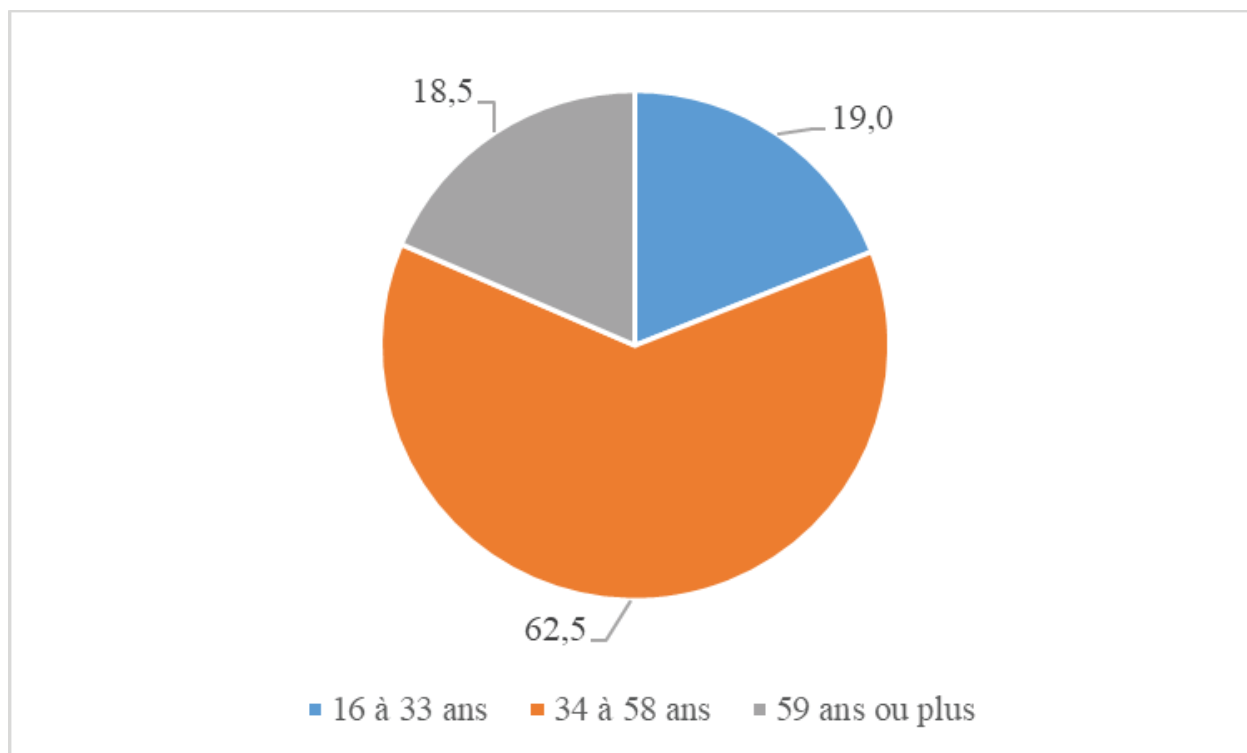
Source : MC-REEA, 2024

II.1.3 Caractéristiques socio-démographiques des responsables de champs et de parcelles

II.1.3.1 Répartition des responsables de parcelles par classe d'âges

La répartition des responsables de parcelles par classe d'âges révèle une nette prédominance de la tranche de 34 à 58 ans, qui regroupe 62,5% de l'ensemble des responsables. À l'inverse, les jeunes de 16 à 33 ans ne représentent que 19,0%. Les personnes âgées de 59 ans ou plus comptent pour 18,4%, témoignant d'une présence significative des seniors dans la conduite des activités agricoles.

Graphique 9 : Répartition des responsables de parcelles par classe d'âges



Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, la catégorie 34 à 58 ans constitue en moyenne plus de 60% des responsables, avec des pourcentages dépassant 70% dans des régions comme le Gôh (72,7%), San Pedro (72,3%) et le Sud-Comoé (71,5%).

Bien que sous-représentée à l'échelle nationale avec seulement 19,0% des effectifs, la catégorie 16 à 33 ans est représentative dans les régions comme la Bagoué (31,4%), le Folon (29,9%) et le Tonkpi (23,0%).

Concernant les personnes âgées de plus de 59 ans, leur proportion reste relativement stable autour de 18% au niveau national, mais certaines régions affichent des niveaux bien supérieurs

à cette moyenne. C'est le cas du N'Zi (28,6%), du Bélier (27,8%) et de Yamoussoukro (26,8%) où le vieillissement de la population agricole est particulièrement marqué.

Tableau 9 : Répartition des responsables de parcelles par classe d'âges selon la région

Régions	16 à 33 ans		34 à 58 ans		Plus de 59 ans	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Agnéby-Tiassa	7 296	14,0	33 419	64,0	11 518	22,1
Bafing	5 524	17,6	20 488	65,4	5 315	17,0
Bagoué	16 905	31,4	30 862	57,4	6 039	11,2
Bélier	6 523	15,2	24 426	57,0	11 903	27,8
Béré	8 897	18,9	30 895	65,4	7 419	15,7
Bounkani	10 849	22,8	26 581	55,9	10 159	21,4
Cavally	15 658	19,6	52 515	65,7	11 714	14,7
Folon	5 742	29,9	11 551	60,1	1 939	10,1
Gbêkê	16 914	18,3	50 035	54,3	25 257	27,4
Gbôklè	3 904	12,8	19 483	64,1	7 033	23,1
Gôh	11 599	13,3	63 335	72,7	12 234	14,0
Gontougo	18 600	19,5	57 597	60,3	19 273	20,2

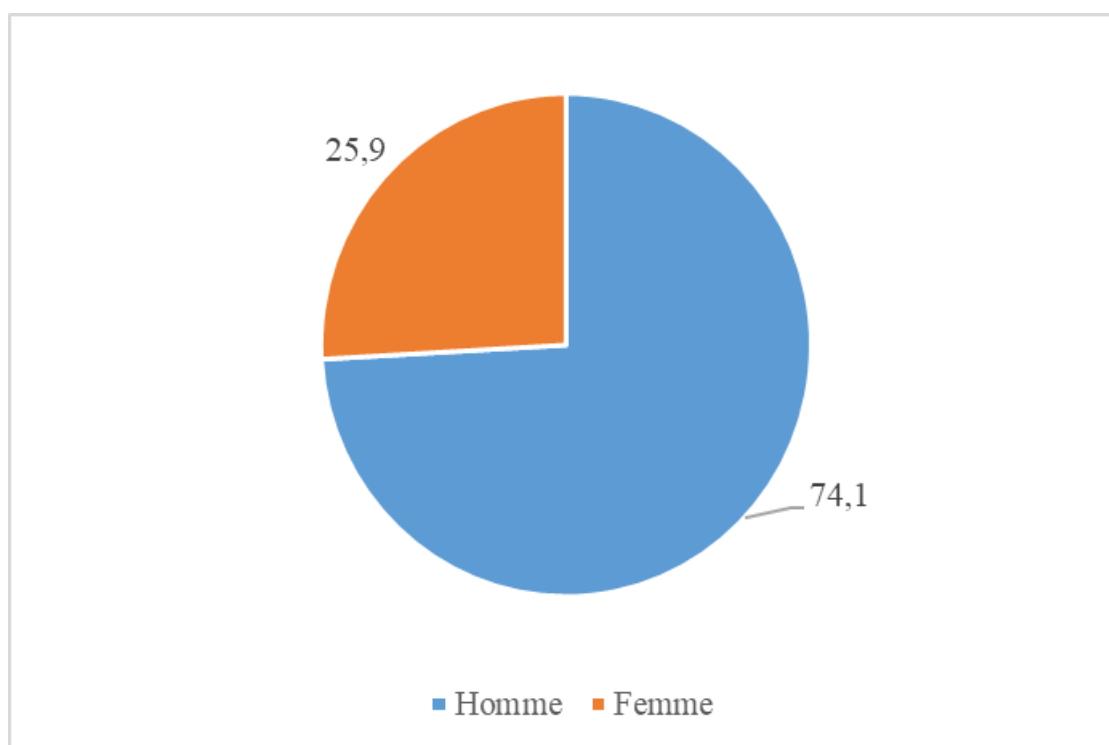
Régions	16 à 33 ans		34 à 58 ans		Plus de 59 ans	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Grands-Ponts	2 671	13,9	13 052	68,1	3 450	18,0
Guémon	20 801	20,7	60 782	60,5	18 917	18,8
Hambol	15 737	22,2	42 942	60,5	12 285	17,3
Haut-Sassandra	24 739	17,5	88 044	62,4	28 288	20,1
Iffou	7 766	18,5	25 123	59,8	9 138	21,7
Indénié-Djuablin	8 486	18,7	27 734	61,2	9 081	20,1
Kabadougou	13 435	25,0	32 232	60,0	8 041	15,0
La Mé	4 949	10,5	31 237	66,4	10 845	23,1
Lôh-Djiboua	13 788	18,4	45 898	61,2	15 372	20,5
Marahoué	10 173	14,4	45 150	63,7	15 581	22,0
Moronou	5 453	16,8	18 816	57,9	8 243	25,4
Nawa	21 028	21,2	62 213	62,6	16 188	16,3
N'Zi	3 880	14,4	15 348	57,0	7 712	28,6
Poros	12 985	17,8	45 186	62,0	14 759	20,2
San Pedro	16 579	20,8	57 705	72,3	5 550	7,0
Sud-Comoé	1 354	7,3	13 365	71,6	3 962	21,2
Tchologo	8 236	21,2	25 795	66,5	4 750	12,3
Tonkpi	34 483	23,0	92 248	61,5	23 233	15,5
Worodougou	9 973	21,8	30 482	66,5	5 398	11,8
Yamoussoukro	2 703	13,2	12 244	60,0	5 471	26,8
Ensemble	367 633	19,0	1 206 783	62,5	356 065	18,4

Source : MC-REEA, 2024

II.1.3.2 Répartition des responsables de parcelles par sexe

L'étude de la répartition des responsables de parcelles par sexe permet de mieux comprendre les dynamiques de gestion des terres agricoles et d'évaluer l'égalité des genres dans ce secteur. L'analyse des données révèle une disparité marquée entre les hommes (74,1%) et les femmes (25,9%).

Graphique 10 : Répartition des responsables de parcelles par sexe



Source : MC-REEA, 2024

Certaines régions présentent des disparités particulièrement marquées dans l'analyse des responsables des parcelles par sexe, notamment le Bounkani 88,4% d'hommes, le Cavally (90,9% d'hommes) et le Béré (84,9% d'hommes).

Dans les régions comme N'Zi (40,2%) et le Folon (38,4%), les femmes représentent une proportion relativement élevée de responsables de parcelles.

Tableau 10 : Répartition par région des responsables des parcelles selon le sexe

Régions	Masculin		Féminin	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Agnéby-Tiassa	41 849	80,1	10 384	19,9
Bafing	24 928	79,6	6 400	20,4
Bagoué	34 197	63,6	19 609	36,4
Bélier	28 377	66,2	14 475	33,8
Béré	40 082	84,9	7 129	15,1
Bounkani	42 049	88,4	5 539	11,6
Cavally	72 602	90,9	7 285	9,1
Folon	11 853	61,6	7 380	38,4
Gbêkê	59 074	64,1	33 132	35,9
Gbôklè	27 127	89,2	3 293	10,8
Gôh	71 353	81,9	15 814	18,1
Gontougo	62 377	65,3	33 093	34,7
Grands-Ponts	13 458	70,2	5 715	29,8
Guémon	73 362	73,0	27 138	27,0
Hambol	51 760	72,9	19 204	27,1
Haut-Sassandra	114 845	81,4	26 226	18,6
Iffou	27 964	66,5	14 063	33,5
Indénié-Djuablin	33 435	73,8	11 866	26,2
Kabadougou	34 420	64,1	19 287	35,9
La Mé	31 207	66,4	15 824	33,7
Lôh-Djiboua	54 635	72,8	20 423	27,2
Marahoué	58 094	81,9	12 810	18,1
Moronou	21 497	66,1	11 015	33,9
Nawa	72 948	73,4	26 481	26,6
N'Zi	16 101	59,8	10 839	40,2
Poro	48 213	66,1	24 718	33,9
San Pedro	58 379	73,1	21 455	26,9
Sud-Comoé	14 468	77,5	4 212	22,6
Tchologo	31 469	81,1	7 312	18,9

Régions	Masculin		Féminin	
	Effectif	Proportion (%)	Effectif	Proportion (%)
Tonkpi	110 308	73,6	39 656	26,4
Worodougou	34 664	75,6	11 188	24,4
Yamoussoukro	12 876	63,1	7 542	36,9
Ensemble	1 429 972	74,1	500 508	25,9

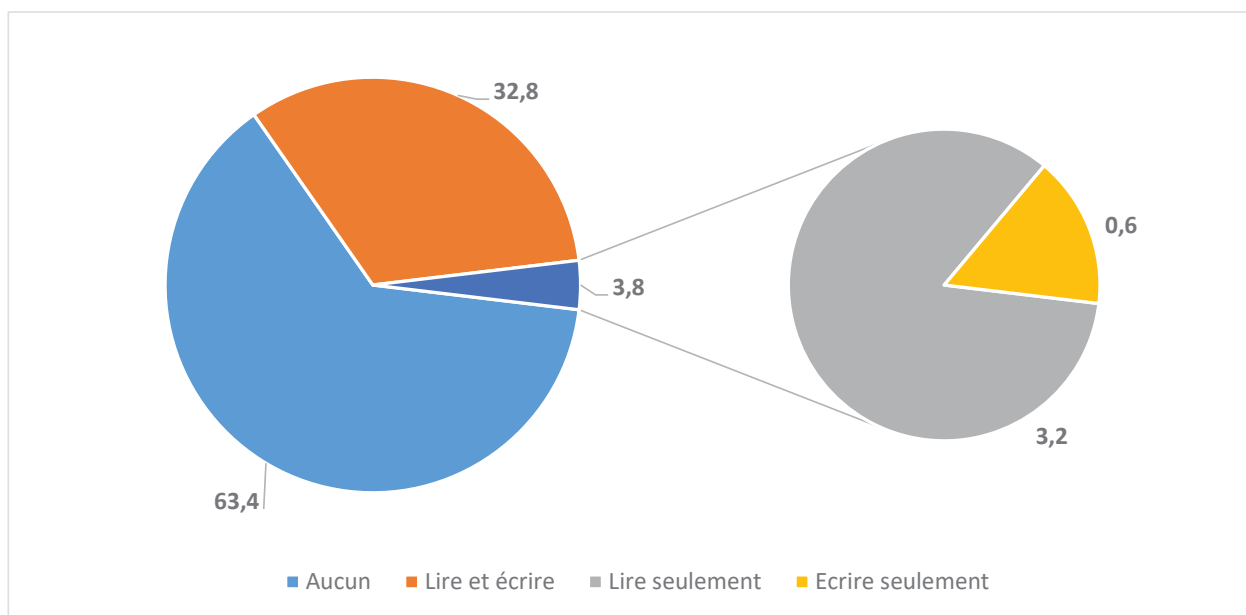
Source : MC-REEA, 2024

II.1.3.3 Répartition des responsables de parcelles par niveau d'alphabétisation

Au total, 63,4% des responsables de parcelles agricoles ne disposent d'aucune compétence en lecture et en écriture, ce qui traduit un niveau d'alphabétisation très faible au sein de cette population.

À l'inverse, 32,8% d'entre eux savent lire et écrire, constituant ainsi le principal groupe alphabétisé. Les proportions de responsables possédant des compétences partielles demeurent marginales : 3,2% savent uniquement lire, tandis que 0,6% savent uniquement écrire.

Graphique 11 : Répartition des responsables de parcelles par niveau d'alphabétisation (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Les régions du Folon (88,6%), de la Bagoué (85,2%), du Poro (84,9%), du Bounkani (82,6%) et du Béré (80,0%) enregistrent les proportions les plus élevées de responsables de parcelles ne disposant d'aucune compétence de base en lecture et en écriture. Ces niveaux particulièrement élevés témoignent d'un fort déficit d'alphabétisation des responsables de parcelles dans ces régions.

À l'inverse, certaines régions se distinguent par une meilleure maîtrise de la lecture et de l'écriture. C'est le cas du Sud-Comoé et du Lôh-Djiboua, où 59,4% des responsables de parcelles sont capables de lire et d'écrire, ainsi que de l'Agnéby-Tiassa (53,8%) et de Yamoussoukro (50,2%). Ces régions affichent donc les niveaux d'alphabétisation des responsables de parcelles les plus élevés du pays.

Tableau 11 : Répartition des responsables de parcelles par niveau d'alphabétisation selon la région (en %)

Région	Aucun	Lire uniquement	Ecrire uniquement	Lire et Ecrire
Agnéby-Tiassa	43,1	2,3	0,9	53,8
Bafing	67,3	3,9	0,8	28,1
Bagoué	85,2	2,2	0,9	11,7
Bélier	52,8	2,2	0,5	44,5
Béré	80,0	1,7	0,3	18,0
Bounkani	82,6	1,6	0,1	15,8
Cavally	62,6	1,5	1,3	34,6
Folon	88,6	1,8	0,1	9,6
Gbêkê	60,6	1,9	0,6	36,9
Gbôklè	61,9	0,3	0,8	37,0
Gôh	46,5	17,3	0,5	35,7
Gontougo	60,6	3,5	0,5	35,4
Guémon	56,5	3,8	1,1	38,7
Hambol	53,0	6,2	0,9	40,0
Haut-Sassandra	72,0	4,1	0,4	23,5
Iffou	61,5	4,1	0,5	33,9
Indénié-Djuablin	68,4	3,0	0,4	28,3
Kabadougou	56,0	4,0	0,7	39,4
La Mé	73,1	4,0	1,0	22,0
Lôh-Djiboua	37,5	1,9	1,2	59,4
Marahoué	60,2	5,7	0,1	34,0
Moronou	57,3	3,1	0,3	39,3
Nawa	54,4	2,1	0,6	43,0
N'Zi	57,1	3,5	0,4	39,1
Grands-Ponts	68,1	1,7	0,5	29,7
Poro	84,9	1,7	0,3	13,1
San-Pedro	62,0	1,0	0,1	36,9
Sud-Comoé	39,2	1,1	0,3	59,4
Tchologo	78,3	2,7	0,4	18,7
Tonkpi	58,0	2,9	1,9	37,2
Worodougou	69,9	3,2	0,1	26,9
Yamoussoukro	48,0	1,4	0,4	50,2
Ensemble	63,4	3,2	0,6	32,8

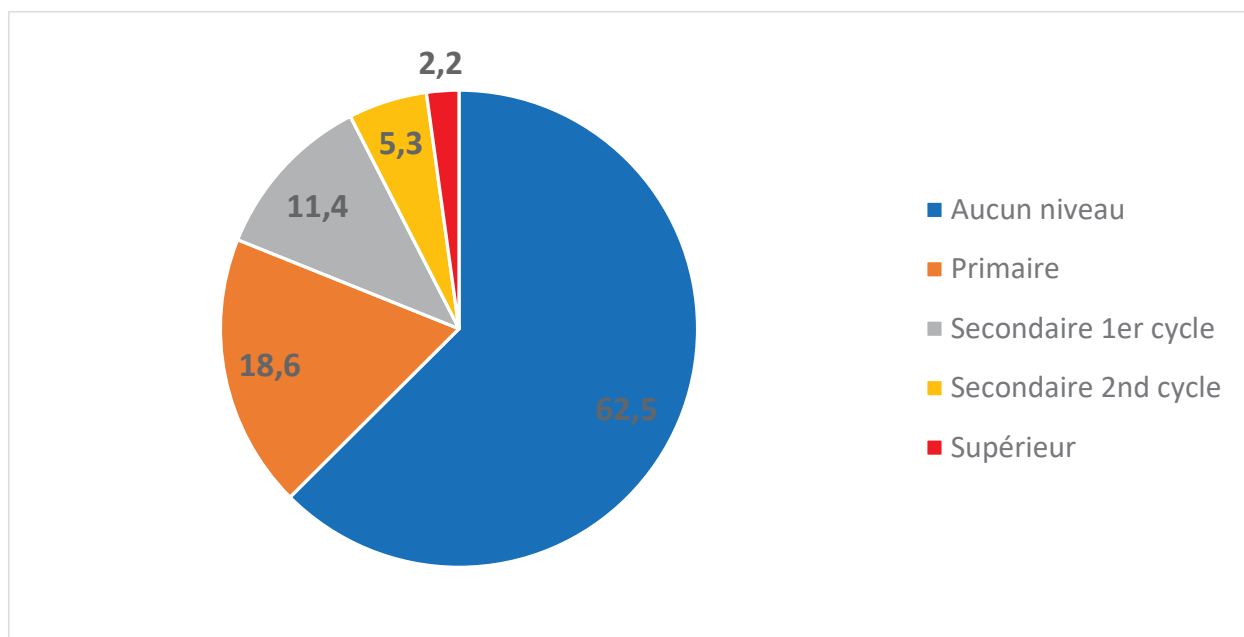
Source : MC-REEA, 2024

II.1.3.4 Répartition des responsables de parcelles par niveau d'instruction

Les données indiquent que seulement 37,5% des responsables de parcelles disposent d'un niveau d'instruction, tandis que 62,5% n'ont reçu aucune instruction, révélant un important déficit éducatif dans cette population.

Parmi ceux qui sont instruits, le niveau primaire domine avec 18,6%, suivi du premier cycle du secondaire qui regroupe 11,4% des responsables. En revanche, les niveaux d'instruction plus élevés demeurent très peu représentés : le second cycle du secondaire ne concerne que 5,3% des responsables et l'enseignement supérieur, à peine 2,2%.

Graphique 12 : Répartition des responsables de parcelle selon le niveau d'instruction (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Les données régionales mettent en évidence de fortes disparités en matière d'instruction. Dans des régions telles que le Folon (89,9%), la Bagoué (86,8%), le Poro (86,7%), le Bounkani (83,2%), et le Béré (80,2%), l'analphabétisme demeure extrêmement élevé.

A l'inverse, certaines régions affichent des niveaux d'instruction plus favorables selon les cycles scolaires. Pour le niveau primaire, les proportions les plus élevées se retrouvent dans La Mé (30,4%), le Tonkpi (26,0%) et le Guémon (23,2%). Pour le secondaire (premier et second cycle confondus), les régions les mieux représentées sont le Gôh (32,0%), le Sud-Comoé (30,7%) et La Mé (29,8%). Enfin, en ce qui concerne l'enseignement supérieur, les proportions restent globalement faibles mais atteignent leurs niveaux les plus élevés dans le Sud-Comoé (9,7%), Yamoussoukro (6,1%) et l'Agnéby-Tiassa (5,9%).

Tableau 12 : Répartition des responsables de parcelles selon le niveau d'instruction par région (en %)

Région	Aucun niveau	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle	Supérieur
Agnéby-Tiassa	42,3	24,1	15,6	12,2	5,9
Bafing	71,6	16,5	6,9	3,2	1,9
Bagoué	86,8	7,4	4,6	0,9	0,4
Bélier	53,6	20,9	15,2	6,5	3,8
Béré	80,2	12,5	4,7	1,9	0,7
Bounkani	83,2	10,4	4,4	1,4	0,7
Cavally	61,5	18,8	14,1	4,5	1,1
Folon	89,9	7,7	2,3	0,0	0,1
Gbêkê	59,3	20,5	10,9	6,2	3,1
Gbôklè	63,8	14,2	11,8	7,2	2,9
Gôh	47,0	19,6	19,1	12,9	1,4
Gontougo	61,9	19,3	12,5	4,3	2,0
Grands-Ponts	59,2	16,2	15,0	6,6	3,0
Guémon	53,0	23,2	15,1	6,8	1,9

Région	Aucun niveau	Primaire	Secondaire 1er cycle	Secondaire 2nd cycle	Supérieur
Hambol	73,9	17,2	5,6	2,0	1,3
Haut-Sassandra	60,0	19,0	12,4	5,5	3,0
Iffou	69,8	15,5	8,9	3,7	2,0
Indénié-Djuablin	56,8	21,8	12,7	6,5	2,2
Kabadougou	73,6	15,2	7,2	2,5	1,5
La Mé	34,7	30,4	19,6	10,2	5,1
Lôh-Djiboua	59,1	20,3	12,2	5,6	2,8
Marahoué	59,0	22,2	11,5	5,2	2,1
Moronou	53,8	19,0	15,9	8,0	3,3
Nawa	59,1	18,8	13,3	6,8	1,9
N'Zi	68,1	15,5	9,6	4,7	2,1
Poro	86,7	9,3	2,9	0,7	0,4
San Pedro	63,0	14,4	15,1	5,6	2,0
Sud-Comoé	41,5	18,3	19,2	11,5	9,5
Tchologo	78,8	12,3	7,1	1,1	0,8
Tonkpi	57,6	26,0	10,0	4,7	1,6
Worodougou	72,9	15,4	7,1	2,7	1,9
Yamoussoukro	47,6	22,4	15,1	8,8	6,1

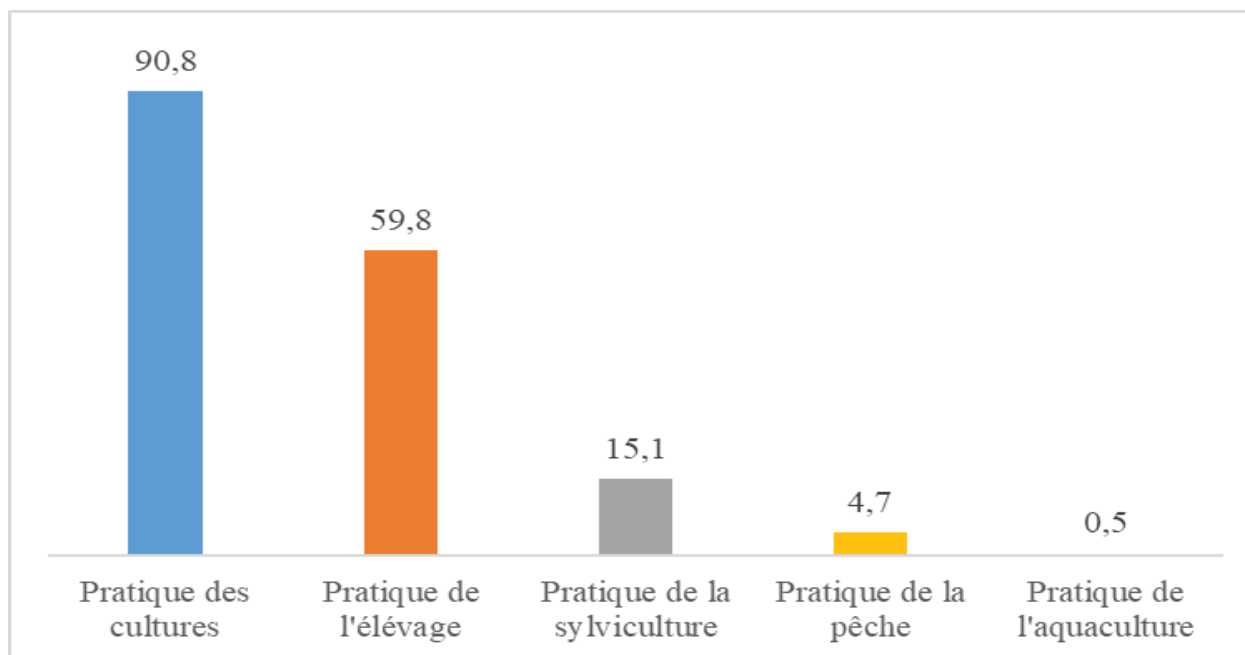
Source : MC-REEA, 2024

II.2 CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DES EXPLOITATIONS AGRICOLES

II.2.1 Activités agricoles pratiquées par les ménages agricoles

L'activité agricole la plus répandue en Côte d'Ivoire est la culture végétale pratiquée par 90,8% des ménages, suivie de l'élevage pratiquée par 59,8%. Dans des proportions moindres 15,1% font la sylviculture. Par ailleurs seulement 4,7% pratiquent la pêche et 0,5% l'aquaculture.

Graphique 13 : Proportion des ménages agricoles selon le type d'activité agricole pratiquée (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, l'analyse des pratiques agricoles révèle des disparités significatives, influencées par des réalités locales et des facteurs socio-économiques.

La culture végétale est dominante dans la plupart des régions, avec des taux de pratique supérieurs à 80%, à l'exception de San Pedro (73,5%) et du Sud-Comoé (78,3%). La pratique de l'élevage est particulièrement répandue dans les régions du Poro (85,9%) et du N'Zi (77,7%). En revanche, dans les régions de La Mé (31,5%) et de l'Agnéby-Tiassa (36,9%), l'élevage est moins développé.

La sylviculture est relativement développée à San Pedro (77,4%), dans la Nawa (41%), le Gôh (31,5%) et l'Iffou (21%). La pêche, bien que représentant 4,7% des activités pratiquées par les ménages agricoles au niveau national, est plus significative dans le Tonkpi (20,4%), les Grands-Ponts (15%), le Sud-Comoé (8,8%) et le Kabadougou (8,2%). L'aquaculture reste marginale, avec des taux proches de 0%, sauf à San Pedro (2,2%), dans les Grands-Ponts (1,9%) et le Sud-Comoé (1,7%), où des initiatives récentes visent à diversifier les sources de revenus et à répondre à la demande croissante en produits halieutiques.

Tableau 13 : Proportion des ménages agricoles par région selon le type d'activité pratiquée (en %)

Régions	Pratique des cultures	Pratique de l'élevage	Pratique de l'aquaculture	Pratique de la pêche	Pratique de la sylviculture
Agnéby-Tiassa	93,7	36,9	0,3	1,0	3,7
Bafing	95,8	71,4	0,1	6,8	4,6
Bagoué	88,4	69,9	[w]	6,5	2,8
Bélier	90,3	56,1	0,2	3,9	20,3
Béré	97,1	70,1	[w]	2,1	1,8
Bounkani	92,5	71,0	[w]	0,3	0,2
Cavally	95,4	46,7	0,4	6,0	3,6
Folon	99,3	68,9	[w]	6,1	15,9

Régions	Pratique des cultures	Pratique de l'élevage	Pratique de l'aquaculture	Pratique de la pêche	Pratique de la sylviculture
Gbêkê	82,5	68,3	0,4	4,7	8,5
Gbôklè	96,2	39,6	0,3	3,0	0,8
Gôh	93,5	58,4	0,3	4,0	31,5
Gontougo	91,8	63,6	[w]	0,3	11,4
Grands-Ponts	82,4	47,2	1,9	15,0	1,5
Guémon	98,7	57,2	0,4	1,4	13,3
Hambol	92,0	70,1	[w]	0,1	4,6
Haut-Sassandra	92,7	60,9	0,6	7,6	6,9
Iffou	95,5	63,7	0,5	0,7	21,0
Indénié-Djuablin	94,5	63,9	0,7	0,4	3,7
Kabadougou	95,7	54,5	0,1	8,2	5,0
La Mé	89,3	31,5	0,7	3,9	8,0
Lôh-Djiboua	94,5	41,3	0,7	1,8	11,3
Marahoué	92,1	65,6	0,6	1,9	14,7
Moronou	96,0	56,3	0,5	[w]	4,8
Nawa	84,1	64,2	0,3	5,5	41,0
N'Zi	93,0	77,7	0,1	1,6	17,1
Poro	89,7	85,9	0,2	0,8	3,0
San Pedro	73,5	41,5	2,2	3,5	77,4
Sud-Comoé	78,3	40,9	1,7	8,8	5,4
Tchologo	88,8	71,1	0,3	1,0	18,6
Tonkpi	93,4	69,2	0,5	20,4	13,4
Worodougou	94,6	73,7	[w]	4,5	2,2
Yamoussoukro	89,5	49,4	0,3	4,0	9,6
Ensemble	90,8	59,8	15,1	4,7	0,5

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.2.2 Répartition des chefs de ménage par activité agricole principale

L'examen de la répartition des chefs de ménage selon leurs activités agricoles principales met en lumière une forte concentration autour de quelques grandes filières.

En première position figure l'agriculture d'exportation, qui constitue l'activité agricole principale de plus de la moitié des chefs de ménage (53,1 %). Elle est suivie par l'agriculture vivrière hors maraîchage considérée comme l'activité agricole principale par 27,8% des chefs de ménage. Ces chiffres témoignent de la place dominante qu'occupent les cultures de rente et vivrières au sein des ménages agricoles.

En revanche les activités agricoles telles que l'aviculture et de l'élevage de bovin sont peu pratiquées en tant qu'activités agricoles principales ne concernant que 2,9% et 1,7% des chefs ménage respectivement. La pêche (0,6 %) et la sylviculture (0,2 %) sont encore moins pratiquées comme activité agricole principale.

Tableau 14 : Répartition des chefs de ménage par activité agricole principale

Activités agricoles des chefs de ménage	Proportion (%)
Achatiniculture (élevage d'escargots)	[w]
Activités forestières (exploitation forestière, cueillette, chasse)	0,6
Agriculture d'exportation	53,1
Agriculture vivrière (sans maraîcher)	27,8
Apiculture	[w]
Aquaculture/pisciculture	[w]
Arboriculture fruitière	[w]
Aviculture (élevage de volailles)	2,9
Chasse	[w]
Cuniculture (élevage de lapins)	0,1
Elevage de bovins	1,7
Elevage de caprins	0,7
Elevage de porcins	0,2
Elevage d'ovins	0,9
Floricultures	[w]
Maraîchage	2,0
Pêche	0,6
Pépiniériste	0,2
Sylviculture	0,2
Autres activités	0,1

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, les régions du Tchologo, de la Bagoué et du Kabadougou sont celles où l'agriculture vivrière demeure l'activité agricole la plus importante pour les chefs de ménage. En effet, 81,3 %, 80,6 % et 77,3 % des chefs de ménage la considèrent comme leur activité principale dans ces trois régions respectivement.

En revanche, dans le sud et l'ouest du pays, notamment dans le Cavally, le Guémon, le Gôh et la Nawa, l'agriculture industrielle constitue l'activité agricole principale des chefs de ménage, avec respectivement 81,4 %, 79,3 %, 75,5 % et 70,6 % d'entre eux la considérant comme leur activité agricole principale.

D'autres régions affichent un paysage agricole plus nuancé. C'est le cas de La Mé bien que l'agriculture industrielle y soit dominante (45,8%), des activités comme la pépinière (6,6%) et l'aviculture (5,2%) y occupent une place non négligeable. Une tendance similaire s'observe dans les Grands-Ponts, où les cultures vivrières occupent la première place chez 27,1 % des chefs de ménage, les cultures industrielles chez 52,1 %, l'aviculture chez 5,5 % et la pêche chez 5,1 % des chefs de ménage.

La pêche, la chasse ou la sylviculture restent dans la plupart des régions des activités agricoles secondaires.

Pour plus de détails sur les activités agricoles principales pratiquées par les chefs de ménage au niveau régional, veuillez consulter la table [Caractéristiques des chefs de ménage](#) sur la plateforme [Open Data](#).

II.2.4 Nombre moyen de champs par ménage agricole

Répartition des chefs de ménage par activité professionnelle principale

L'analyse du tableau révèle une forte prédominance des activités agricoles dans l'occupation principale des chefs de ménage. L'agriculture végétale domine très largement, représentant 72,2% de l'ensemble. Les autres activités agricoles, bien que présentes, restent nettement minoritaires : l'élevage occupe 4,6% des chefs de ménage, tandis que des activités spécialisées comme la pêche (0,5%), les activités forestières (0,5%), la sylviculture (0,1%), la pépinière (0,2%), la transformation agricole (0,1%) ou encore l'apiculture et l'aquaculture (quasi nulles) restent marginales.

À l'inverse, les activités non agricoles représentent près d'un quart des occupations principales. Parmi elles, le commerce se distingue nettement avec 7,7%. Les services publics (administration publique : 3,2%), le transport (2,8%), l'artisanat (2,3%) et la construction (1,8%) constituent d'autres sources importantes d'emploi, traduisant une certaine diversification vers des métiers urbains ou semi-urbains.

Enfin, 2,5% des chefs de ménage déclarent être sans emploi, ce qui témoigne d'un niveau limité mais présent de vulnérabilité socio-économique.

Tableau 15 : Répartition des chefs de ménage par activité principale (en %)

Activité principale	Pourcentage
Agriculture végétale	72,2
Commerce	7,7
Elevage	4,6
Administration publique	3,2
Transport	2,8
Sans emploi	2,5
Artisanat	2,3
Construction	1,8
Autres activités professionnelles	0,8
Pêche	0,5
Activités forestières	0,5
Elève/Étudiant	0,3
Restauration	0,2
Pépiniériste	0,2
Sylviculture	0,1
Transformation agricole	0,1
Transformation non agricole	[w]
Aquaculture/pisciculture	[w]
Apiculture	[w]

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, on note une forte prédominance de l'agriculture végétale qui dépasse les 70% dans la majorité des cas, atteignant des niveaux particulièrement élevés dans les régions du Folon (95,5%), du Béré (91,2%), du Bafing (84%), de la Bagoué (81,2%) et du Worodougou (81,4%).

Les autres activités agricoles demeurent marginales dans l'ensemble. L'élevage se distingue légèrement dans certaines régions sahéliennes ou de savanes telles que le Hambol (8,8%), le Tchologo (8,1%), le Bafing (6,6%) et le Contougo (6%). Les activités comme la sylviculture, la pêche, la pépinière ou l'aquaculture restent très peu représentées, souvent inférieures à 1%. Seules quelques régions se distinguent, notamment les Grands-Ponts (8,1% pour la pêche) et San Pedro (1,7% pour l'activité de pépiniériste).

Concernant les activités non agricoles, les écarts entre les régions sont marqués. Le commerce apparaît plus développé à Yamoussoukro (12,7%), le Gbêkê et le Sud-Comoé (11,6%), ou encore l'Indénié-Djuablin (10,5%). L'artisanat reste peu pratiqué, bien qu'il atteigne des niveaux plus significatifs à San Pedro (4,4%), Yamoussoukro (9,2%) et dans le Gbêkê (3,2%).

Certaines régions comme Yamoussoukro (9,8%) et le Gbêkê (8,2%) enregistrent une part plus élevée de fonctionnaires, traduisant le rôle de ces pôles comme centres administratifs régionaux.

Pour plus de détails sur les activités principales pratiquées par les chefs de ménage au niveau régional, veuillez consulter la table [Caractéristiques des chefs de ménage](#) sur la plateforme Open Data.

II.2.4 Nombre moyen de champs par ménage agricole

Les ménages agricoles pris en compte dans cet indicateur sont ceux ayant déclaré posséder au moins un champ dans le cadre de leurs activités de culture et/ou d'élevage. En moyenne, ces ménages disposent de 1,6 champ.

L'analyse régionale fait apparaître des disparités significatives. Les moyennes varient de 1,2 champ dans l'Indénié-Djuablin, région la moins dotée, à 2,1 champs dans le Guémon, qui enregistre la valeur la plus élevée. Pour la majorité des régions notamment l'Agnéby-Tiassa, le Bafing, le Bélier, le Gbêkê, entre autres le nombre moyen est compris entre 1,3 et 1,6 champ.

Les régions affichant une moyenne inférieure à 1,3 champ, telles que l'Indénié-Djuablin (1,2), le Sud-Comoé (1,2), le Tchologo (1,2), l'Iffou (1,2) et le Gbôklè (1,3), sont majoritairement celles où dominent les cultures de rente (cacao, café) ou les filières vivrières stables. Cependant, les régions où le nombre moyen de champs est plus élevé (supérieur à 1,7) notamment le Guémon (2,1), le Kabadougou (2,0), le Poro (2,0), le N'Zi (1,8), le Lôh-Djiboua (1,9), le Tonkpi (1,8), la Nawa (1,7) et le Folon (1,7) se caractérisent par une plus grande diversification agricole.

Tableau 16 : Nombre moyen de champs par ménage agricole par région

Régions	Moyenne
Agnéby-Tiassa	1,5
Bafing	1,5
Bagoué	1,4
Bélier	1,5
Béré	1,6
Bounkani	1,6
Cavally	1,4
Folon	1,7
Gbêkê	1,5
Gbôklè	1,3
Gôh	1,6
Gontougo	1,4
Grands-Ponts	1,7
Guémon	2,1
Hambol	1,4
Haut-Sassandra	1,4
Iffou	1,2
Indénié -Djuablin	1,2
Kabadougou	2,0
La Mé	1,4
Lôh-Djiboua	1,9
Marahoué	1,4
Moronou	1,6
N'Zi	1,8
Nawa	1,7
Poro	2,0
San Pedro	1,4
Sud-Comoé	1,2
Tchologo	1,2
Tonkpi	1,8
Worodougou	1,6
Yamoussoukro	1,4
Ensemble	1,6

Source : MC-REEA, 2024

II.2.4 Nombre moyen de champs par ménage agricole

L'indicateur du nombre moyen de parcelles par champ permet d'évaluer le degré de morcellement des exploitations. La moyenne nationale (1,5 parcelle par champ) indique un morcellement modéré, bien que plus de la moitié des champs restent constitués d'une seule parcelle.

Les disparités régionales sont importantes : le Folon (2,5), le Tchologo (2,1) et l'Iffou (2,0) présentent un morcellement élevé, alors que le Bounkani (1,1), San Pedro (1,1) et le Gôh (1,1) affichent des structures plus compactes.

La majorité des autres régions se situent dans une fourchette intermédiaire (1,5 à 1,9), suggérant un morcellement modéré.

Tableau 17 : Nombres moyen et médian de parcelles par champ, par la région

Régions	Moyenne	Médiane
Agnéby-Tiassa	1,3	1,0
Bafing	1,5	1,0
Bagoué	1,9	1,0
Bélier	1,6	1,0
Béré	1,8	1,0
Bounkani	1,1	1,0
Cavally	1,2	1,0
Folon	2,5	2,0
Gbêkê	1,8	2,0
Gbôklè	1,3	1,0
Gôh	1,1	1,0
Gontougo	1,3	1,0
Grands-Ponts	1,1	1,0
Guémon	1,3	1,0
Hambol	1,9	1,0
Haut-Sassandra	1,3	1,0
Iffou	2,0	2,0
Indénié-Djuablin	1,4	1,0
Kabadougou	2,1	1,0
La Mé	1,4	1,0
Lôh-Djiboua	1,3	1,0
Marahoué	1,4	1,0
Moronou	1,5	1,0
N'Zi	1,2	1,0
Nawa	1,4	1,0
Poro	1,8	1,0
San Pedro	1,1	1,0
Sud-Comoé	1,1	1,0
Tchologo	2,1	2,0

Régions	Moyenne	Médiane
Tonkpi	1,3	1,0
Worodougou	1,9	1,0
Yamoussoukro	1,5	1,0
Ensemble	1,5	1,0

Source : MC-REEA, 2024

II.2.6 Répartition des parcelles par classe de superficie

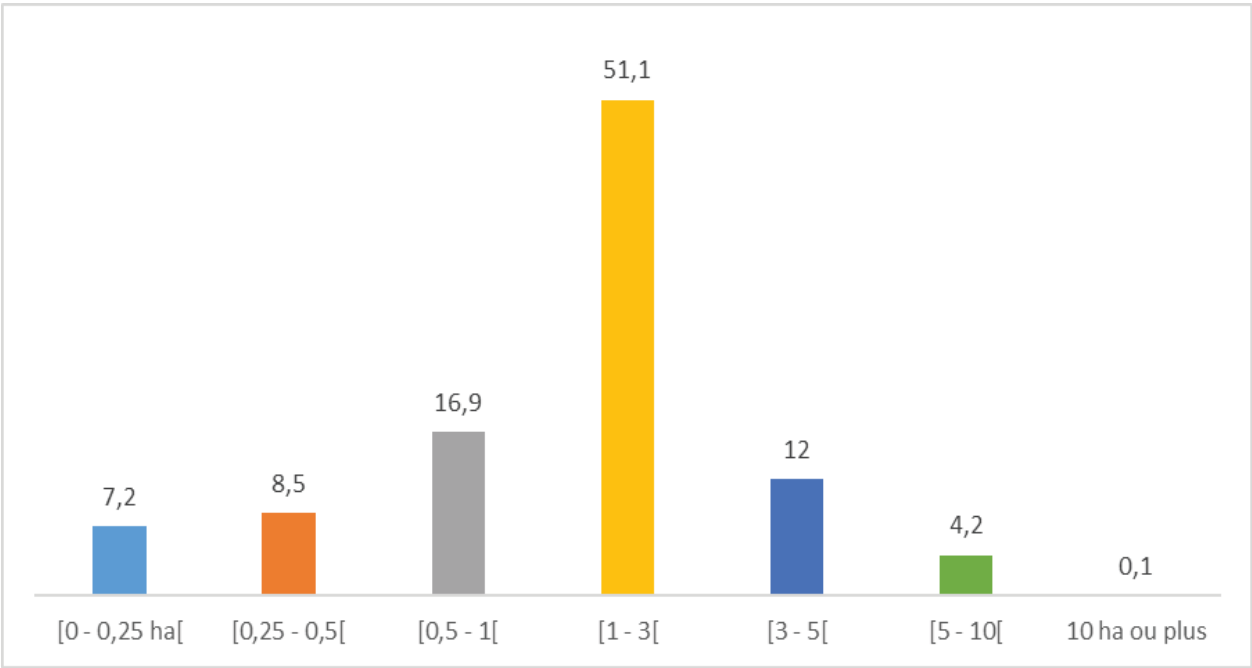
Pour une meilleure structuration qualitative des superficies des parcelles (et non des exploitations), cinq (05) classes de superficies (en ha) ont été retenues :

- ▶ très petite superficie : au plus 0,5 ha ;
- ▶ petite superficie :] 0,5 ; 1 ha]
- ▶ superficie moyenne :]1 ; 3 ha] ;
- ▶ grande superficie :] 3 ; 10 ha] ; et
- ▶ très grande superficie : plus de 10 ha.

Les parcelles de taille moyenne (1 à 3 ha) représentent à elles seules 51,1% du total. Elles sont suivies par les exploitations de petite taille (0,5 à 1 ha) qui comptent pour 16,9%, tandis que les très petites parcelles (moins de 0,5 ha) totalisent 15,7%.

À l'opposé, les exploitations de grande superficie restent marginales : les parcelles de 3 à 5 ha ne représentent que 12%, celles de 5 à 10 ha, 4,2%, et les superficies de 10 ha et plus ne constituent qu'une part quasi négligeable de 0,1%.

Graphique 14 : Répartition des parcelles par classe de superficies (en %)



Source : MC-REEA, 2024

L'analyse de la répartition des superficies agricoles met en évidence une structure fortement polarisée autour des petites et moyennes exploitations. Certaines régions, telles que le Bounkani (69,9%), le Haut-Sassandra (60,9%) et le Gontougo (54,6%), présentent une forte concentration de parcelles dans la classe [1 – 3 ha], traduisant une agriculture principalement de subsistance.

Pour plus de détails sur la répartition des parcelles par classe de superficies au niveau régional, veuillez consulter la table [Caractéristiques des parcelles](#) sur la plateforme Open Data.

II.2.7 Nombre moyen de parcelles par ménage

Au niveau national, le nombre moyen de parcelles par ménage agricole est de 2,3 parcelles, avec une médiane de 2 parcelles, indiquant que la moitié des ménages possède 2 parcelles ou moins.

Cette moyenne masque cependant de fortes disparités régionales. Les régions Folon (4,3), Kabadougou (4,1) et Poro (3,6) présentent les moyennes les plus élevées, montrant que les ménages y possèdent plus de parcelles en général. À l'inverse, San Pedro (1,5), Sud-Comoé (1,5) ainsi que Bounkani, Cavally, Gbôklè et Indénié-Djuablin affichent les moyennes les plus faibles, suggérant un accès limité à la terre ou des exploitations plus petites.

Tableau 18 : Nombre moyen de parcelles par ménage selon la région

Région	Nombre de ménages agricole	Nombre moyen de parcelles
Agnéby-Tiassa	55 087	1,9
Bafing	26 885	2,3
Bagoué	31 329	2,7
Bélier	38 026	2,4
Béré	43 878	3,0
Bounkani	47 369	1,7
Cavally	79 549	1,7
Folon	10 531	4,3
Gbêkê	84 587	2,8
Gbôklè	31 043	1,7
Gôh	75 588	1,7
Gontougo	87 473	1,9
Grands-Ponts	20 301	2,1
Guémon	76 775	2,7
Hambol	60 112	2,6
Haut-Sassandra	125 470	1,8
Iffou	33 297	2,5
Indénié-Djuablin	43 455	1,7
Kabadougou	32 730	4,1

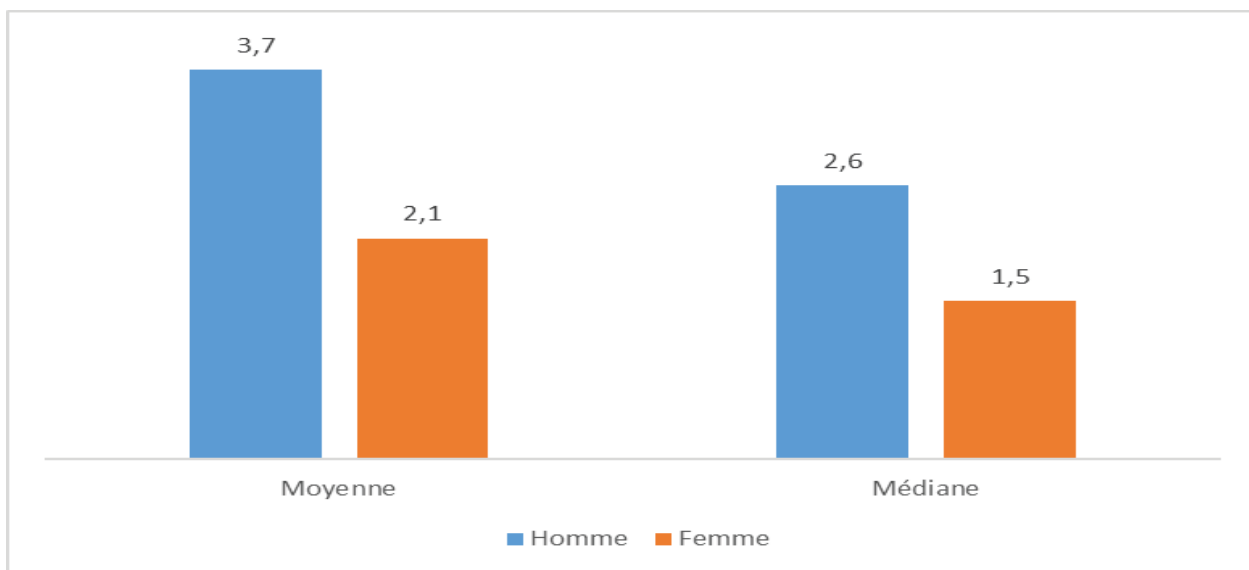
Région	Nombre de ménages agricole	Nombre moyen de parcelles
La Mé	44 113	2,1
Lôh-Djiboua	60 025	2,5
Marahoué	69 186	2,0
Moronou	28 248	2,5
Nawa	90 527	2,4
N'Zi	21 297	2,3
Poro	70 178	3,6
San Pedro	102 116	1,5
Sud-Comoé	29 040	1,5
Tchologo	36 835	2,6
Tonkpi	122 284	2,2
Worodougou	36 942	3,0
Yamoussoukro	19 648	2,2
Ensemble	1 733 923	2,3

Source : MC-REEA, 2024

II.2.8 Statistiques de superficie de parcelle par ménage selon le sexe du chef de ménage

L'analyse des superficies de parcelle selon le sexe du chef de ménage met en évidence une disparité nette en défaveur des femmes. Les ménages dirigés par des hommes disposent en moyenne de parcelles de 3,7 hectares, contre 2,1 hectares pour ceux dirigés par des femmes. Cette tendance se confirme également au niveau de la médiane, qui s'établit à 2,6 hectares pour les hommes, contre 1,5 hectare pour les femmes.

Graphique 15 : Statistiques de superficie des parcelles par ménage selon le sexe du chef de ménage (en ha)



Source : MC-REEA, 2024

L'analyse des superficies de parcelles par ménage met en évidence des disparités importantes, tant entre les régions qu'entre les sexes. De manière générale, les ménages dirigés par des hommes disposent de superficies moyennes plus étendues que ceux dirigés par des femmes, aussi bien au niveau national que dans la quasi-totalité des régions.

Les écarts les plus prononcés se concentrent dans le nord et le nord-ouest, notamment dans le Folon (12,6 ha), le Kabadougou (8,4 ha) et le Poro (8,5 ha), où les exploitations s'avèrent particulièrement vastes. À l'inverse, les superficies moyennes les plus faibles sont enregistrées dans le N'Zi, le Bélier, l'Iffou et Yamoussoukro, où elles demeurent inférieures à 2 ha, quel que soit le sexe du chef de ménage.

L'examen des médianes confirme une structure agricole dominée par de petites superficies : 2,6 ha pour les hommes, 1,5 ha pour les femmes et 2,4 ha pour l'ensemble. Dans la majorité des régions, les médianes se situent entre 1,0 et 3,0 ha. Seules quelques régions présentent des médianes nettement supérieures comme dans le Folon (10,5 ha pour les hommes et 4,3 ha pour les femmes), le Kabadougou (8,0 ha et 5,0 ha) et le Poro (6,5 ha pour les hommes).

Tableau 19 : Statistiques des superficies de parcelle par ménage par région selon le sexe du chef de ménage (en ha)

Région	Homme		Femme		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Agnéby-Tiassa	3,0	2,1	2,1	1,5	2,9	2,0
Bafing	3,7	3,0	2,6	2,0	3,6	3,0
Bagoué	8,0	6,0	3,4	2,0	7,5	6,0
Bélier	1,6	1,5	1,1	1,0	1,5	1,1
Béré	5,8	5,0	4,3	3,3	5,7	5,0
Bounkani	2,7	2,0	1,9	2,0	2,6	2,0
Cavally	3,4	2,5	2,8	2,0	3,3	2,5
Folon	12,6	10,5	4,9	4,3	12,1	10,0
Gbêkê	2,1	1,5	1,3	1,0	1,9	1,5
Gbôklè	3,9	3,0	2,1	1,5	3,7	3,0
Gôh	2,3	2,0	1,8	1,5	2,3	2,0
Gontougo	2,4	2,0	1,7	1,3	2,1	2,0
Grands-Ponts	3,7	3,0	2,6	1,5	3,5	2,5
Guémon	3,4	3,0	2,3	2,0	3,3	3,0
Hambol	5,2	4,0	2,8	2,0	4,8	3,5
Haut-Sassandra	3,2	3,0	2,2	2,0	3,1	2,5
Iffou	2,2	1,4	1,3	1,0	1,9	1,1
Indénié-Djuablin	3,3	3,0	2,1	2,0	3,1	2,5
Kabadougou	8,4	8,0	4,9	5,0	8,0	7,0
La Mé	2,7	2,0	1,9	1,5	2,5	2,0
Lôh-Djiboua	4,5	4,0	2,7	2,0	4,3	3,5
Marahoué	2,7	2,5	2,2	2,0	2,7	2,3
Moronou	2,5	2,0	1,7	1,2	2,3	1,8

Région	Homme		Femme		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Nawa	2,6	2,0	2,1	1,8	2,6	2,0
N'Zi	1,0	0,8	0,7	0,5	0,9	0,8
Poro	8,5	6,5	3,5	2,0	7,2	5,0
San Pedro	3,2	2,0	1,7	1,0	2,8	2,0
Sud-Comoé	3,9	3,0	2,1	1,5	3,5	2,8
Tchologo	5,2	4,0	3,1	2,0	5,0	4,0
Tonkpi	2,5	2,0	2,0	1,5	2,5	2,0
Worodougou	5,5	4,0	2,9	2,0	5,3	4,0
Yamoussoukro	1,2	1,0	0,9	0,7	1,1	1,0
Ensemble	3,7	2,6	2,1	1,5	3,4	2,4

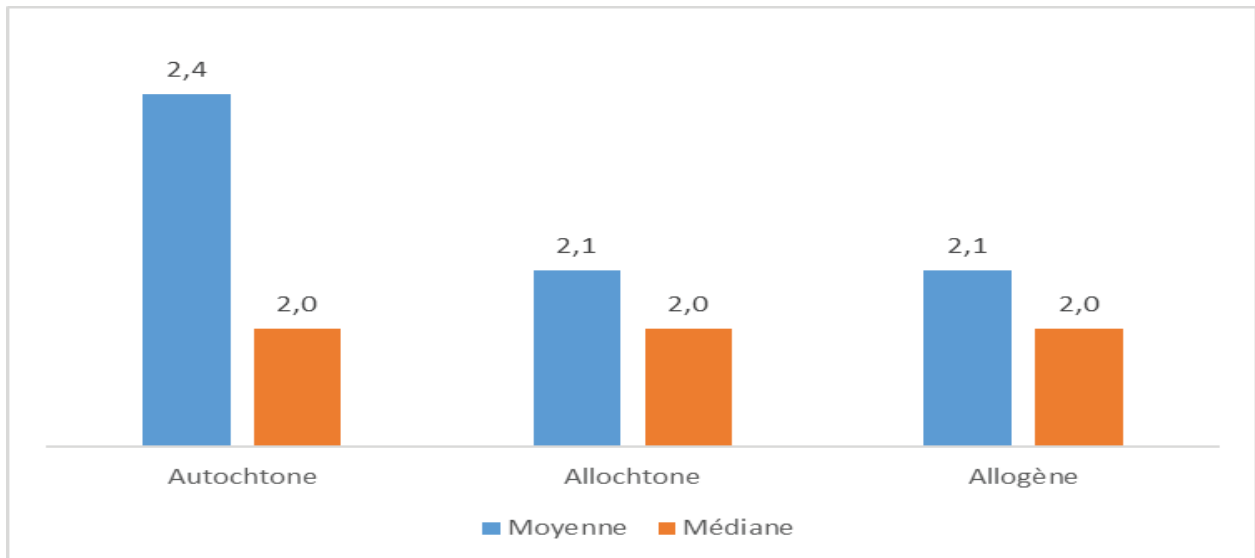
Source : MC-REEA, 2024

II.2.9 Statistiques du nombre de parcelles par ménage selon l'origine du chef de ménage

Les données révèlent des écarts relativement faibles entre les autochtones, allochtones et allogènes en termes de nombres de parcelles possédés. Globalement, les moyennes varient entre 2,1 et 2,4 parcelles, tandis que les médianes demeurent stables et identiques pour tous les groupes de chefs de ménage (2 parcelles).

Les chefs de ménage autochtones se distinguent avec une moyenne légèrement plus élevée (2,4 parcelles). Les allochtones et les allogènes présentent des profils similaires, avec une moyenne de 2,1 parcelles.

Graphique 16 : Statistiques du nombre de parcelles par ménage selon l'origine du chef de ménage



Source : MC-REEA, 2024

Au niveau national, les valeurs moyennes oscillent entre 1,5 et 4,5 parcelles par ménage. Certaines régions présentent un nombre moyen de parcelles particulièrement élevé, notamment le Folon (4,3), le Kabadougou (4,1) et le Poro (3,6), suggérant une agriculture diversifiée ou extensive. À l'inverse, des régions comme San Pedro (1,5), Sud-Comoé (1,5) et Bounkani (1,7) montrent des structures de parcelles plus concentrées, avec une majorité de ménages disposant d'une ou deux parcelles seulement.

En distinguant l'origine des chefs de ménage, on note que les autochtones tendent souvent à posséder un plus grand nombre moyen de parcelles comparativement aux allochtones et allogènes, comme observé dans le Folon, le Gbêkê ou le Kabadougou. Pour les ménages allogènes, les valeurs sont plus basses et plus homogènes dans la plupart des régions.

Enfin, la médiane, souvent proche de 1 ou 2 parcelles, confirme que la majorité des ménages possèdent peu de parcelles, et que les moyennes supérieures sont influencées par des cas de ménages disposant de nombreuses parcelles.

Tableau 20 : Statistiques du nombre de parcelles par ménage selon l'origine du chef de ménage et la région

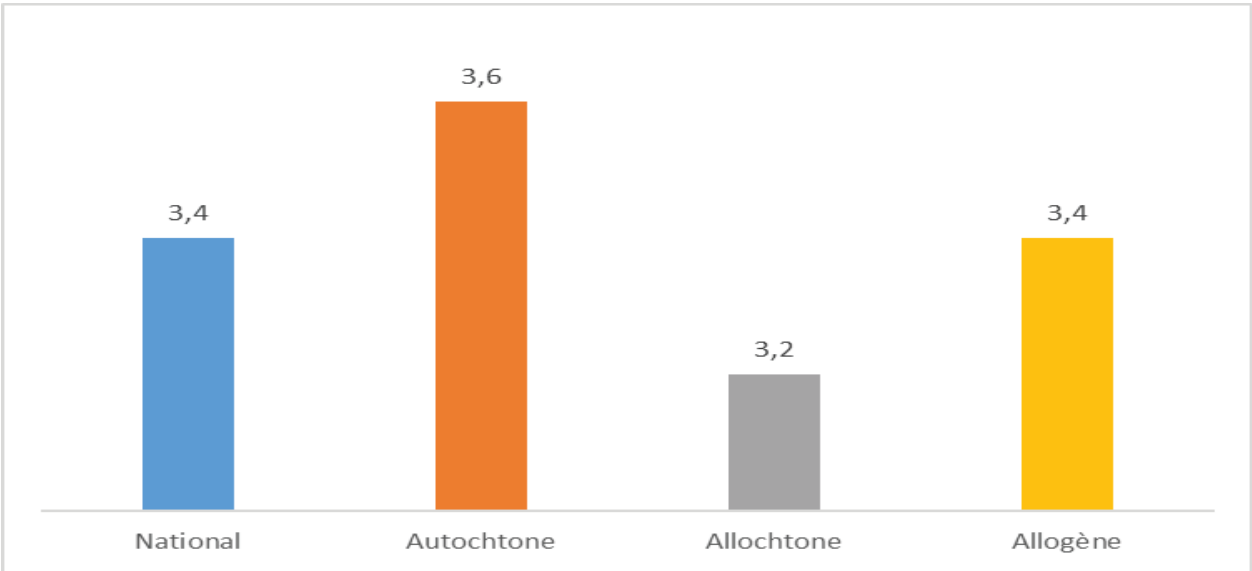
Régions	Autochtone		Allochtone		Allogène		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Agnéby-Tiassa	1,9	1,0	2,0	1,0	2,0	2,0	1,9	2,0
Bafing	2,3	2,0	2,6	2,0	1,8	1,0	2,3	2,0
Bagoué	2,8	2,0	2,6	2,0	1,3	1,0	2,7	2,0
Bélier	2,4	2,0	2,2	2,0	2,2	2,0	2,4	2,0
Béré	3,0	3,0	3,1	3,0	2,2	2,0	3,0	3,0
Bounkani	1,8	1,0	1,3	1,0	1,1	1,0	1,7	1,0
Cavally	1,6	1,0	2,0	2,0	1,7	1,0	1,7	1,0
Folon	4,5	4,0	3,7	3,0	2,9	3,0	4,3	4,0
Gbêkê	2,9	3,0	1,9	1,0	1,6	1,0	2,8	2,0
Gbôklè	1,9	2,0	1,6	1,0	1,8	1,0	1,7	1,0
Gôh	1,6	1,0	1,8	2,0	1,8	1,0	1,8	2,0
Gontougo	1,9	2,0	1,8	2,0	1,4	1,0	1,9	2,0
Grands-Ponts	2,1	2,0	1,9	2,0	2,6	2,0	2,1	2,0
Guémon	2,5	2,0	2,6	2,0	3,1	3,0	2,7	2,0
Hambol	2,6	2,0	3,1	3,0	2,3	2,0	2,6	2,0
Haut-Sassandra	1,8	1,0	1,8	1,0	1,8	1,0	1,8	1,0
Iffou	2,5	2,0	2,7	2,0	2,6	2,0	2,5	2,0
Indénié-Djuablin	1,7	1,0	1,8	2,0	1,6	1,0	1,7	1,0
Kabadougou	4,3	4,0	3,2	3,0	2,9	2,0	4,1	4,0
La Mé	2,1	2,0	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,0
Lôh-Djiboua	2,4	2,0	2,5	2,0	2,5	2,0	2,5	2,0
Marahoué	2,1	2,0	1,9	2,0	2,1	2,0	2,0	2,0
Moronou	2,5	2,0	2,7	2,0	2,2	2,0	2,5	2,0
Nawa	1,9	2,0	2,7	2,0	2,3	2,0	2,4	2,0
N'Zi	2,3	2,0	1,7	1,0	2,1	2,0	2,3	2,0
Poro	3,7	4,0	2,9	3,0	2,5	2,0	3,6	3,0
San Pedro	1,3	1,0	1,6	1,0	1,6	1,0	1,5	1,0
Sud-Comoé	1,6	1,0	1,3	1,0	1,4	1,0	1,5	1,0
Tchologo	2,7	2,0	1,8	1,0	2,0	2,0	2,6	2,0
Tonkpi	2,4	2,0	1,7	1,0	1,6	1,0	2,2	2,0
Worodougou	3,3	3,0	2,8	3,0	2,7	2,0	3,0	3,0
Yamoussoukro	2,4	2,0	1,8	1,0	1,7	2,0	2,2	2,0
Ensemble	2,4	2,00	2,1	2,0	2,1	2,0	2,3	2,0

Source : MC-REEA, 2024

II.2.10 Statistiques de superficie de parcelle des ménages par origine du chef de ménage

Il ressort de l'analyse que les ménages dirigés par des autochtones possèdent les parcelles les plus étendues, avec une superficie moyenne de 3,6 ha. Les ménages allogènes arrivent en seconde position avec 3,4 ha, valeur proche de la moyenne nationale. Les ménages allochtones suivent, avec des parcelles d'une superficie moyenne de 3,2 ha.

Graphique 17 : Superficie des parcelles des ménage par origine du chef de ménage (en ha)



Source : MC-REEA, 2024

Certaines régions, telles que Folon (12,1 ha), Kabadougou (8,0 ha), Bagoué (7,5 ha) et Poro (7,2 ha), se distinguent par des moyennes particulièrement élevées chez les autochtones, dépassant les 7 ha. À l'inverse, des zones comme N'Zi (0,9 ha), Yamoussoukro (1,1 ha) et Bélier (1,5 ha) affichent des moyennes inférieures à 1,5 ha.

Dans des régions comme le Haut-Sassandra (3,1 ha) et San Pedro (2,8 ha), les valeurs sont assez homogènes entre les trois groupes. Par ailleurs, le Gbêkê et le N'Zi affichent des moyennes très faibles pour les trois catégories.

Tableau 21 : Statistiques des superficies de parcelles des ménages par origine du chef de ménage selon la région (en ha)

Région	Autochtone		Allochtone		Allogène		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Agnéby-Tiassa	3,0	2,5	2,6	2,0	3,1	2,0	2,9	2,0
Bafing	3,8	3,0	2,8	2,0	3,2	2,5	3,6	3,0
Bagoué	7,8	6,0	6,1	4,0	2,5	2,0	7,5	6,0
Bélier	1,5	1,3	1,3	1,0	1,3	1,0	1,5	1,1
Béré	5,6	5,0	6,2	5,0	4,2	4,0	5,7	5,0
Bounkani	2,7	2,0	2,2	1,0	1,2	1,0	2,6	2,0
Cavally	2,8	2,0	3,8	3,0	3,6	3,0	3,3	2,5
Folon	13,2	11,5	8,8	5,0	5,6	4,0	12,1	10,0
Gbêkê	1,9	1,5	1,5	0,8	0,9	0,8	1,9	1,5
Gbôklè	3,9	3,0	3,1	2,0	4,2	4,0	3,7	3,0
Gôh	2,3	2,0	2,3	2,0	2,1	1,5	2,3	2,0

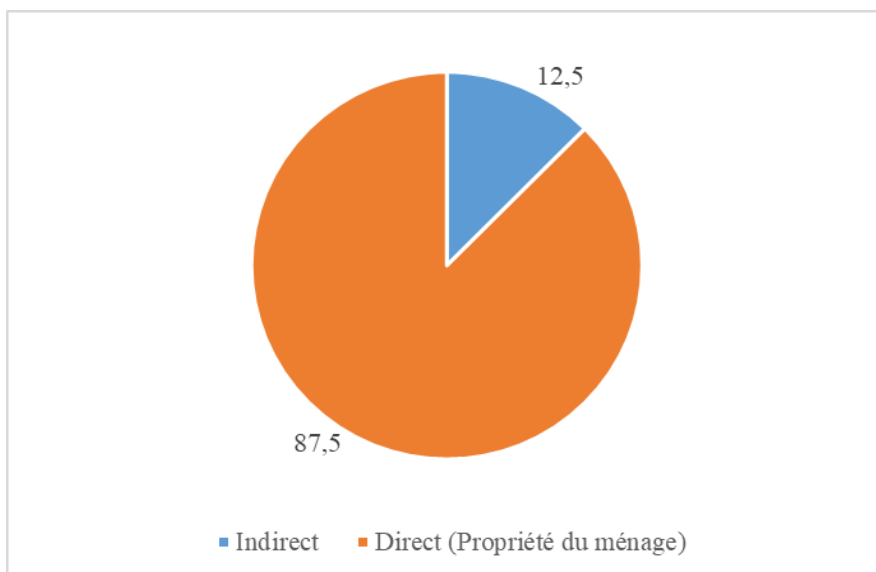
Région	Autochtone		Allochtone		Allogène		Ensemble	
	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane	Moyenne	Médiane
Gontougo	2,2	2,0	2,1	2,0	1,7	2,0	2,1	2,0
Grands-Ponts	3,5	3,0	3,1	2,5	4,0	3,1	3,5	2,5
Guémon	2,8	2,5	3,2	2,5	3,9	3,5	3,3	3,0
Hambol	4,5	3,3	6,4	5,0	4,0	2,0	4,8	3,5
Haut-Sassandra	2,8	2,0	3,0	2,5	3,8	3,0	3,1	2,5
Iffou	1,7	1,0	2,5	1,5	3,0	2,0	1,9	1,1
Indénié-Djuablin	2,8	2,0	3,4	3,0	3,2	3,0	3,1	2,5
Kabadougou	8,5	8,0	6,0	5,0	5,2	5,5	8,0	7,0
La Mé	2,5	2,0	2,4	2,0	3,0	3,0	2,5	2,0
Lôh-Djiboua	4,4	3,0	4,1	3,5	4,5	3,5	4,3	3,5
Marahoué	2,8	2,5	2,4	2,0	3,0	3,0	2,7	2,3
Moronou	2,2	1,8	2,8	2,0	2,4	1,1	2,3	1,8
Nawa	2,2	2,0	2,7	2,0	2,5	2,0	2,6	2,0
N'Zi	0,9	0,8	0,7	0,5	1,0	0,8	0,9	0,8
Poro	7,5	5,0	6,3	5,0	5,0	3,5	7,2	5,0
San Pedro	2,9	2,0	2,6	2,0	3,3	3,0	2,8	2,0
Sud-Comoé	4,1	3,0	3,0	2,0	2,8	2,0	3,5	2,8
Tchologo	5,3	4,0	3,4	2,0	4,7	4,0	5,0	4,0
Tonkpi	2,6	2,3	2,1	2,0	2,2	2,0	2,5	2,0
Worodougou	5,9	4,0	5,2	4,0	4,1	3,5	5,3	4,0
Yamoussoukro	1,3	1,0	0,9	0,5	0,8	0,5	1,1	1,0
Ensemble	3,6	2,3	3,2	2,3	3,4	3,0	3,4	2,4

Source : MC-REEA, 2024

II.2.11 Répartition des parcelles par mode de faire-valoir

La majorité des champs (87,5 %) appartient aux ménages qui les exploitent (faire-valoir direct). Les 12,5 % restants correspondent aux champs exploités par des ménages qui n'en sont pas propriétaires, mais qui les utilisent dans le cadre d'accords conclus avec les propriétaires, tels que le fermage, le métayage ou d'autres formes de mise à disposition (faire-valoir indirect).

Graphique 18 : Répartition des champs des ménages agricoles par mode de faire-valoir (en %)

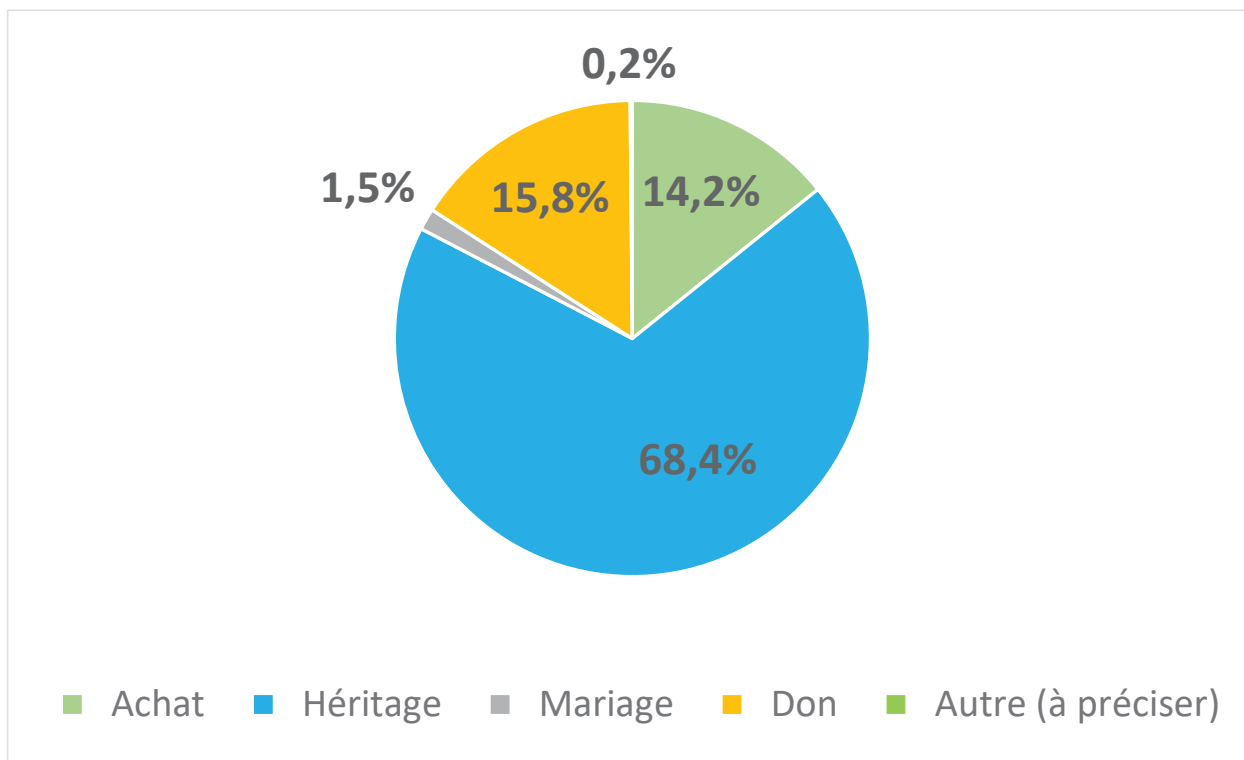


Source : MC-REEA, 2024

II.2.12 Répartition des parcelles par mode d'acquisition

L'analyse met en évidence la prédominance de l'héritage, qui représente 68,4 % du mode de faire-valoir direct en Côte d'Ivoire. Les dons (15,8 %) constituent le second canal d'acquisition, mais demeure relativement limité. L'achat (14,2 %) représente une part non négligeable, tandis que le mariage reste marginal (1,5 %) et que les autres modes d'accès à la terre apparaissent insignifiants.

Graphique 19 : Répartition des champs des ménages agricoles par mode d'acquisition

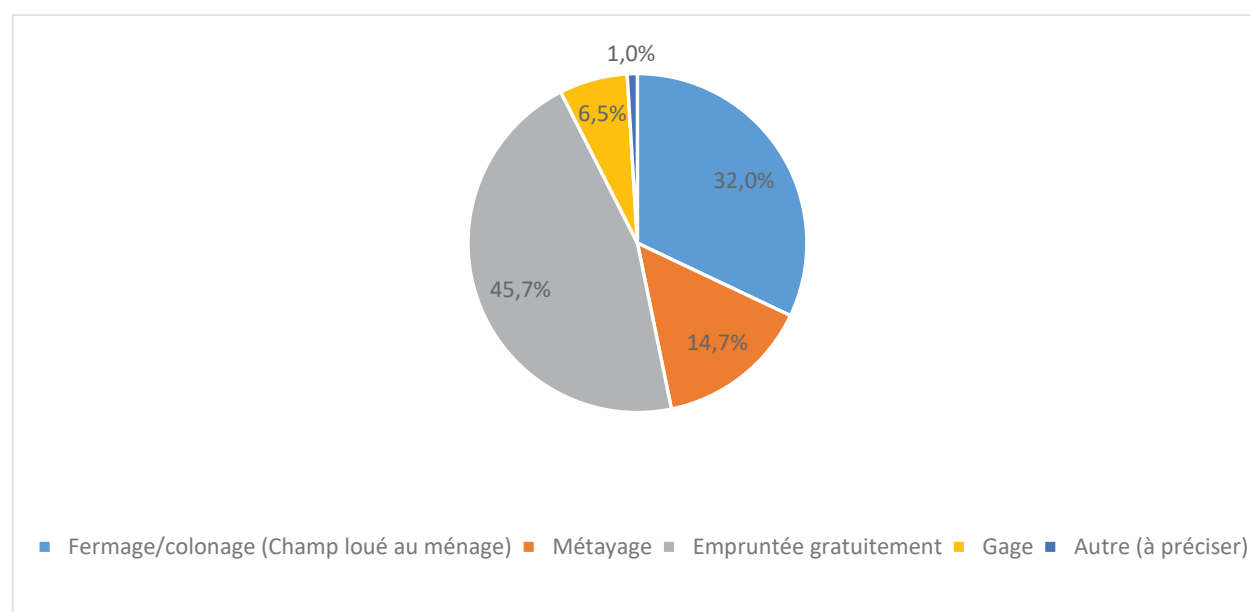


Source : MC-REEA, 2024

II.2.13 Répartition des parcelles par type de contrat de mode faire-valoir « indirect »

Il ressort de l'analyse que l'emprunt gratuit constitue le mode d'accès le plus courant des parcelles sous mode de faire-valoir indirect, représentant 45,7% des parcelles. Il est suivi du fermage/colonage, qui occupe la deuxième position avec 32,0 %, puis du métayage, qui concerne 14,5 % des parcelles. Le gage (6,5 %) et les autres formes de faire-valoir indirect (1,0 %) apparaissent quant à eux marginaux.

Graphique 20 : Répartition des parcelles des ménages agricoles par mode de faire-valoir « indirect » (en %)



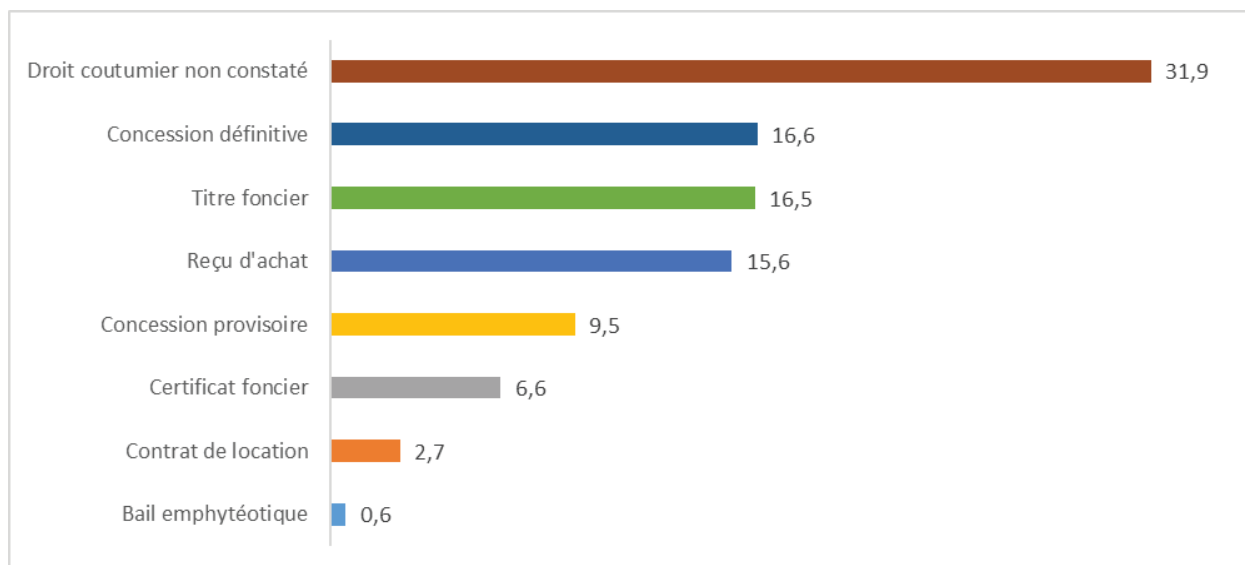
Source : MC-REEA, 2024

II.2.14 Répartition des champs par type de document de propriété ou d'utilisation

Le graphique ci-dessous présente la répartition des champs selon le type de documents dont disposent les ménages pour faire valoir leurs droits de propriété ou d'utilisation des terres.

Il ressort que les documents délivrés dans le cadre coutumier, souvent reconnus localement mais non formalisés, sont les plus fréquents, représentant environ un tiers (31,9%) de l'ensemble des documents dont disposent les ménages pour faire valoir leurs droits de propriété ou d'utilisation de leurs terres. Les documents plus formels reconnus légalement, tels que le titre foncier (16,5%), la concession définitive (16,6%) et le certificat foncier (6,5%) indiquent un effort progressif de modernisation et de sécurisation foncière. Les reçus d'achat (15,6%) témoignent d'un acte de transaction, mais ne confèrent pas toujours un droit légal sécurisé. Les contrats de location (2,7%) et les baux emphytéotiques (0,6%) restent marginaux.

Graphique 21 : Répartition des champs par type de document de propriété ou d'utilisation de la terre (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Le tableau de la répartition des parcelles par type de document de propriété ou d'utilisation selon la région montre que, au sein de chaque région, les titres fonciers constituent le mode de propriété majoritaire dans les régions du Gontougo (80,9%), du Hambol (66,7%) et du N'Zi (62,7%). De plus, ce sont dans les régions du Bélier (35,3%) et du Lôh-Djiboua (35,3%) que les attestations de concessions définitives sont les plus fréquentes. Par ailleurs, le Tonkpi (28,5%) et le Cavally (25,2%) prédominent en attestations de concessions provisoires. Outre cela, les certificats fonciers sont plus utilisés dans les régions du Poro (62,4%), du Bafing

(61,9%) et de la Bagoué (52,0%). Les régions du Gboklè (64,4%) et du Tchologo (60,1%) sont majoritaires dans les droits coutumiers non constatés. Les contrats de location sont plus présents dans la région de Yamoussoukro (28,4%). Les contrats de bail emphytéotique, bien que rarement utilisés, sont plus fréquents dans les régions du Béré (13,4%) et de l'Iffou (5,8%).

Tableau 22 : Répartition des parcelles selon le droit de propriété des terres agricoles par région (en %)

Régions	Titre foncier	Concession définitive	Concession provisoire	Certificat foncier	Droit coutumier non constaté	Contrat de location	Bail emphytéotique	Reçu d'achat
Agnéby-Tiassa	38,0	13,5	16,7	13,2	5,1	6,0	[w]	7,6
Bafing	7,3	[w]	[w]	61,9	19,5	11,4	[w]	[w]
Bagoué	10,2	18,9	18,9	52,0	[w]	[w]	[w]	[w]
Bélier	22,6	35,4	[w]	30,7	11,4	[w]	[w]	[w]
Béré	25,3	3,6	[w]	7,1	44,3	[w]	13,4	6,3
Bounkani	[w]	[w]	6,0	[w]	15,7	[w]	[w]	78,4
Cavally	6,3	7,0	25,2	1,9	53,1	1,0	[w]	5,5
Gbèké	35,0	20,1	7,9	13,7	11,7	1,1	[w]	10,6
Gboklè	18,2	4,6	8,1	0,6	64,4	2,0	1,9	0,3
Gôh	29,1	13,7	4,4	0,6	16,7	0,3	[w]	35,2
Gontougo	80,9	5,7	[w]	2,9	7,9	[w]	[w]	2,6
Grands-Ponts	20,8	0,3	3,1	45,7	20,2	2,1	[w]	8,0
Guémon	15,0	28,9	7,0	1,5	21,4	1,6	0,4	24,3
Hambol	66,7	7,6	[w]	[w]	18,1	[w]	[w]	7,6
Haut-Sassandra	2,7	21,1	1,3	4,5	59,0	1,4	[w]	9,9

Régions	Titre foncier	Concession définitive	Concession provisoire	Certificat foncier	Droit coutumier non constaté	Contrat de location	Bail emphytéotique	Reçu d'achat
Iffou	22,3	[w]	0,5	25,7	43,8	[w]	5,8	1,9
Indénié-Djuablin	11,4	8,6	21,3	8,3	34,5	11,6	1,5	2,8
Kabadougou	[w]	15,8	15,8	20,9	[w]	[w]	[w]	47,5
La Mé	9,1	6,0	4,5	9,5	56,6	9,6	[w]	4,8
Lôh-Djiboua	6,3	35,3	5,0	1,1	15,0	7,1	2,6	27,6
Marahoué	13,0	11,8	21,8	2,1	27,0	1,0	1,3	22,0
Moronou	26,9	7,7	9,5	15,8	31,7	0,7	1,7	6,0
Nawa	6,8	6,0	16,8	19,7	32,0	2,9	[w]	15,8
N'Zi	62,7	8,8	6,1	19,7	2,7	[w]	[w]	[w]
Poro	12,1	20,4	[w]	62,4	5,1	[w]	[w]	[w]
San Pedro	55,3	2,3	[w]	0,9	41,6	[w]	[w]	[w]
Sud-Comoé	16,1	15,5	1,7	49,0	4,3	1,8	[w]	8,9
Tchologo	17,1	[w]	[w]	11,4	60,1	11,4	[w]	[w]
Tonkpi	7,2	13,6	28,5	8,1	13,4	4,5	[w]	24,7
Worodougou	20,4	[w]	5,4	15,3	11,9	7,7	[w]	39,3
Yamoussoukro	10,2	[w]	12,5	13,6	28,4	28,4	[w]	6,8
Ensemble	16,5	16,6	9,5	6,6	31,9	2,7	0,6	15,6

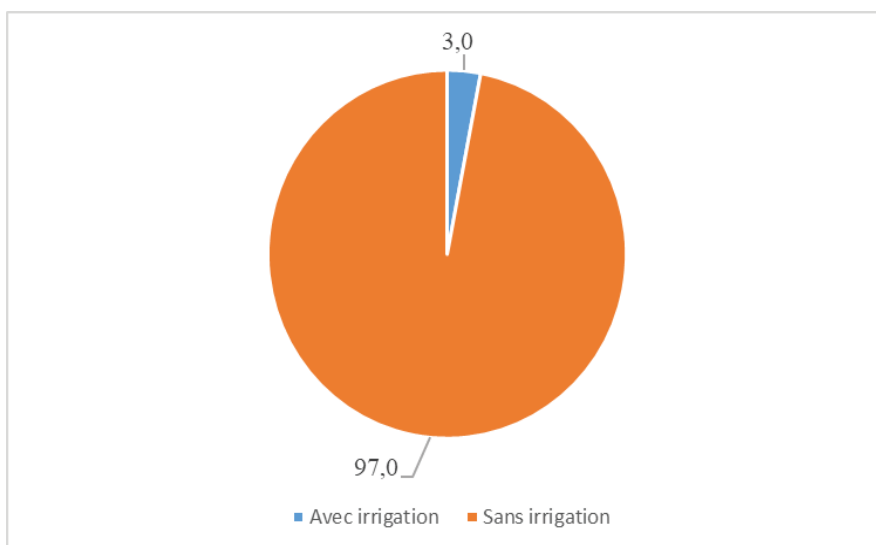
[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.2.15 Répartition des parcelles selon la présence d'une infrastructure d'irrigation

Au niveau national, l'irrigation reste très peu développée, avec seulement 3,0% des parcelles équipées d'une infrastructure d'irrigation contre 97,0% sans équipement. Cela montre une forte dépendance aux précipitations et aux méthodes d'arrosage traditionnelles.

Graphique 22 : Répartition des parcelles selon la présence d'infrastructure d'irrigation (en %)

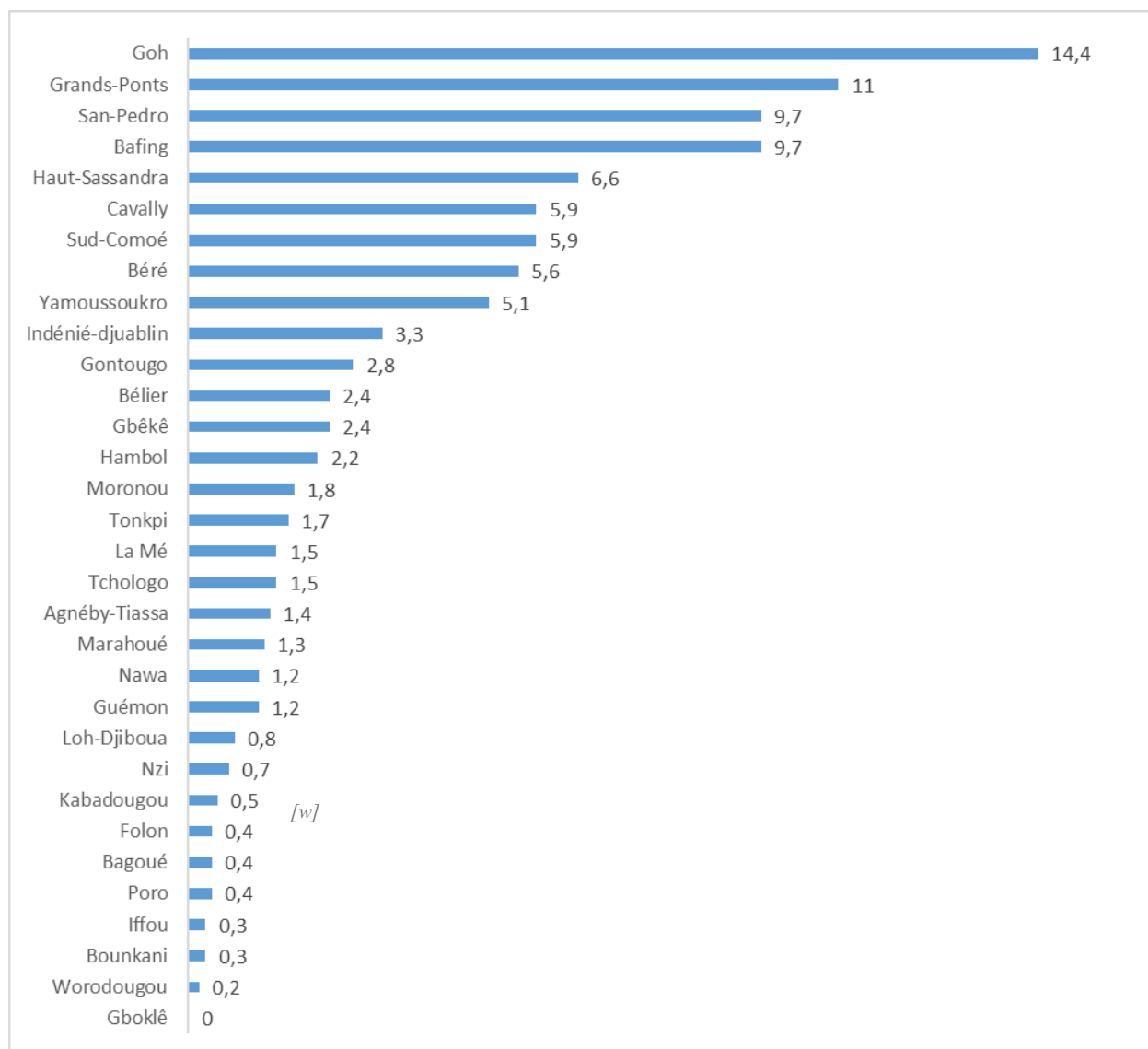


Source : MC-REEA, 2024

De façon désagrégée, l'adoption des infrastructures d'irrigation reste très faible sur l'ensemble du territoire. Presque la totalité (plus de 90%) des régions affichent des taux d'installation inférieurs à 10%. Cependant, les régions du Gôh (14,4%) et des Grands-ponts (11,0%) se démarquent avec une adoption relativement plus forte. Cependant, les

régions comme le Gboklê (0,0%), le Worodougou (0,2%), l'Iffou (0,312%), le Bounkani (0,3%), le Folon (0,4%), la Bagoué (0,4%), le Poro (0,4%), le Kabadougou (0,5%), le N'zi (0,7%) et le Loh-Djiboua (0,8%) n'enregistrent pratiquement aucune infrastructure.

Graphique 23 : Part des parcelles ayant une infrastructure d'irrigation par région (en %)



Source : MC-REEA, 2024

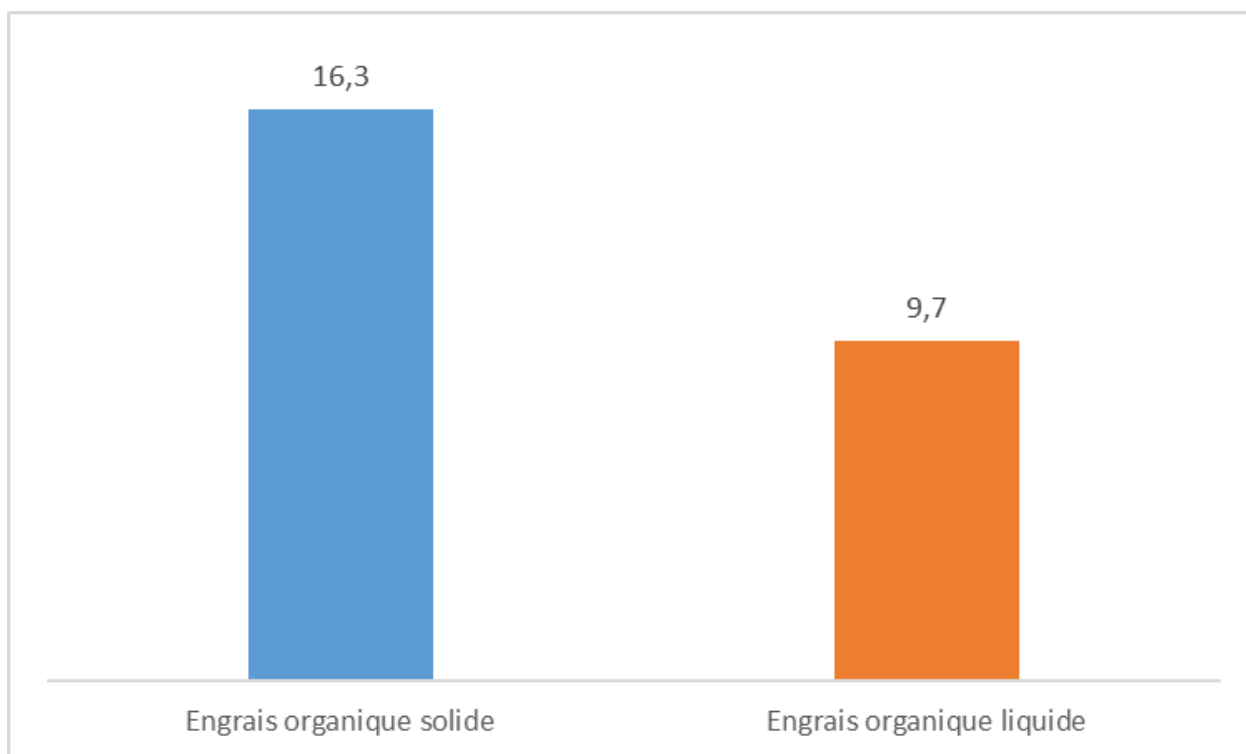
II.3 UTILISATION DES INTRANTS

II.3.1 Utilisation des engrais organiques

II.3.1.1 Utilisation des engrais organiques par type chez les ménages agricoles

L'analyse de l'utilisation des engrais organiques par les ménages agricoles révèle un niveau d'adoption particulièrement faible. En effet, seulement 16,3% des ménages agricoles recourent aux engrais organiques solides tels que le fumier, le compost ou les résidus de culture, tandis que 9,7% utilisent des engrais organiques liquides comme les purins ou les biofertilisants.

Graphique 24 : Proportion des ménages agricoles ayant utilisé des engrais organiques selon le type (en %)



Source : MC-REEA, 2024

L'adoption des engrais organiques varie fortement selon les régions : les taux les plus élevés se trouvent dans le Gôh (63,6%), le Tchologo (57,9%), San Pedro (35,8%) et le Poro (34,9%), avec des usages généralement plus élevés pour les engrais solides que pour les liquides. À l'inverse, les taux les plus faibles sont observés dans le N'Zi (2,0%), le Gontougo (3,1%), la La Mé (4,9%) et le Bafing (5,4%).

Certaines régions montrent un usage quasiment équilibré entre les deux types d'engrais, notamment le Kabadougou (11,2% solide / 11,7% liquide) et l'Iffou (3,9% solide / 4,5% liquide).

Tableau 23 : Proportions des ménages agricoles ayant utilisé des engrais organiques par région selon le type (en %)

Région	Engrais organique solide	Engrais organique liquide	Engrais organique
Agnéby-Tiassa	11,9	9,7	13,7
Bafing	5,1	1,5	5,4
Bagoué	24,6	17,1	25,6
Bélier	6,2	4,8	6,4
Béré	7,0	3,9	7,4
Bounkani	4,4	2,5	4,5
Cavally	13,6	10,1	16,4
Folon	25,4	4,9	25,6
Gbêkê	6,9	4,6	7,3
Gbòklè	13,4	11,6	16,9
Gôh	56,3	30,2	63,6

Région	Engrais organique solide	Engrais organique liquide	Engrais organique
Gontougo	3,0	2,7	3,1
Grands-Ponts	19,4	11,5	21,6
Guémon	27,0	10,1	28,3
Hambol	4,3	2,8	4,4
Haut-Sassandra	10,7	8,3	13,4
Iffou	3,9	4,5	5,7
Indénié-Djuablin	19,1	12,2	21,9
Kabadougou	11,2	11,7	16,7
La Mé	3,3	3,0	4,9
Lôh-Djiboua	12,8	10,8	14,0
Marahoué	5,4	3,3	6,0
Moronou	13,1	10,4	14,2
Nawa	15,5	13,9	20,6
N'Zi	1,6	1,5	2,0
Poro	33,2	11,8	34,9
San Pedro	33,1	15,6	35,8
Sud-Comoé	27,3	22,7	31,9
Tchologo	56,0	14,3	57,9
Tonkpi	16,8	14,9	18,3
Worodougou	8,4	2,1	8,8
Yamoussoukro	7,2	3,5	7,2
Ensemble	16,3	9,7	18,3

Source : MC-REEA, 2024

II.3.1.2 Quantité moyenne à l'hectare d'engrais organique par culture selon le type

► Cultures saisonnières

La quantité moyenne d'engrais organique appliquée varie selon les cultures et le type d'engrais. La banane plantain reçoit les doses les plus élevées d'engrais solide (218,5 kg/ha), suivis de l'aubergine (120,6 kg/ha) et du maïs (100,1 kg/ha). À l'opposé, le piment, l'igname et le gombo affichent des niveaux beaucoup plus faibles, inférieurs à 30 kg/ha.

Pour les intrants liquides, ce sont l'aubergine et la tomate qui enregistrent les plus fortes doses, dépassant parfois 10 l/ha, tandis que le piment reste très faiblement traité avec seulement 0,2 l/ha.

Tableau 24 : Quantité moyenne à l'hectare d'engrais organique par culture saisonnière selon le type

Culture	Engrais organique solide (kg/ha)	Engrais organique liquide (l/ha)
Arachide	69,4	3,0
Aubergine	120,6	11,7
Banane plantain	218,5	[s]
Haricot	33,2	[s]
Igname	25,0	5,2
Maïs	100,1	3,4
Manioc	46,1	4,2
Piment	16,4	0,2
Riz irrigué	96,4	[s]
Riz pluvial de bas-fond	52,7	4,6
Riz pluvial de plateau	73,3	4,1
Tomate	49,6	10,7

[s] : Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30)

Source : MC-REEA, 2024

► Cultures pérennes

L'utilisation des engrais organiques pour les cultures pérennes révèle des niveaux d'application contrastés, tant en forme solide que liquide. Le coton affiche la plus forte application en engrais solide avec 170,3 kg/ha. Il est suivi par le cacao avec 51,0 kg/ha, du palmier à huile 36,8 kg/ha et de l'hévéa 23,8 kg/ha.

En matière d'engrais liquide, le café domine avec 6,5 l/ha, À l'inverse, l'anacarde (3,6 l/ha) et le cacao (3,5 l/ha) montrent une stagnation, voire une légère régression, par rapport aux recommandations du REEA 2015/2016.

Tableau 25 : Quantité moyenne à l'hectare d'engrais organique par culture pérenne selon le type

Culture	Engrais organique solide (kg/ha)	Engrais organique liquide (l/ha)
Cacao	51,0	3,5
Café	15,9	6,5
Coton	170,3	5,7
Hévéa	23,8	2,2
Noix de cajou	18,7	3,6
Palmier à huile	36,8	3,7

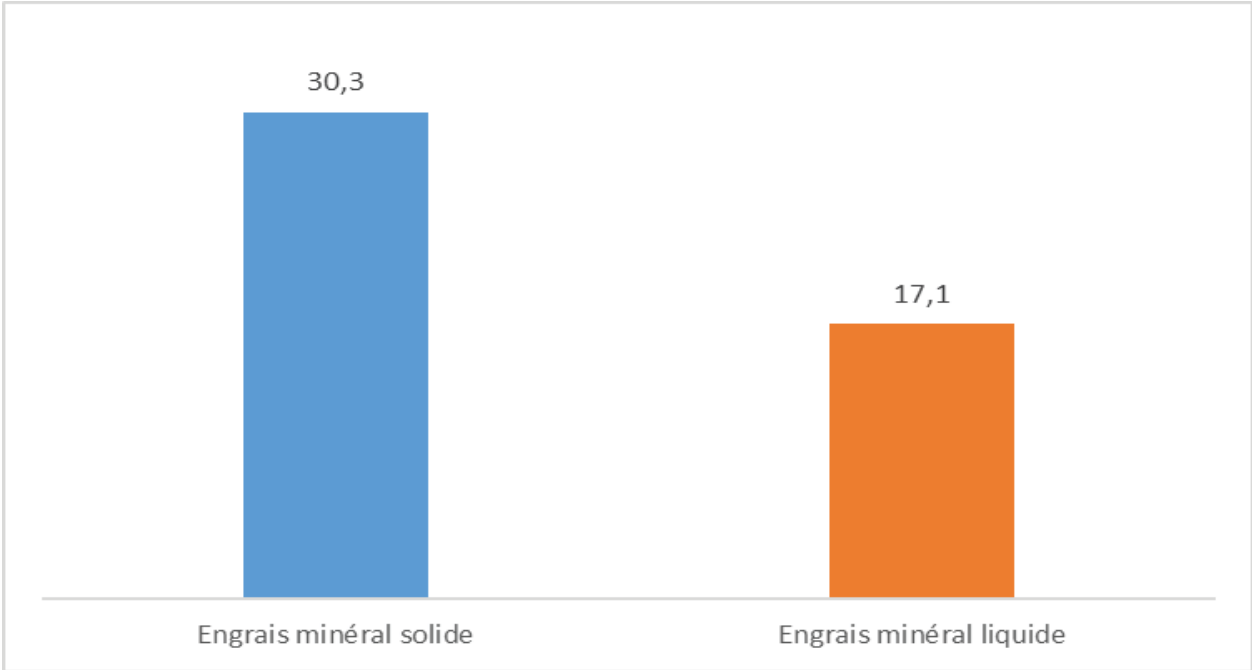
Source : MC-REEA, 2024

II.3.2 Utilisation des engrais minéraux

II.3.2.1Utilisation des engrais minéraux par type chez les ménages agricoles

Au niveau national, la proportion de ménages agricoles ayant utilisé l'engrais minéral sous la forme solide est de 30,3% contre 17,1% sous la forme liquide. La proportion relativement élevée d'utilisateurs d'engrais solide s'explique en partie par les appuis faits aux producteurs à travers des projets en 2024 par l'Etat de Côte d'Ivoire (2PAU-CI, PUACI, PRO2M).

Graphique 25 : Proportion des ménages agricoles ayant utilisé des engrais minéraux par type (%)



Source : MC-REEA, 2024

L'utilisation des engrais minéraux varie fortement selon les régions, avec des taux très élevés dans le Tchologo (85,4% solide), la Bagoué (72,7% solide) et le Poro (74,0% solide). À l'inverse, les régions du N'Zi (2,1% solide), du Gontougo (5,7% solide / 5,5% liquide) et de l'Iffou (5,1% solide) présentent une adoption très faible.

Dans la majorité des régions, l'usage des engrais solides est plus répandu que celui des engrais liquides. Toutefois, quelques zones comme le Cavally (67,3% solide / 54,4% liquide), le Gontougo (5,7% / 5,5 %) et le Moronou (17,5% / 19,5%), montrent un usage relativement équilibré des deux types.

Tableau 26 : Proportions des ménages agricoles ayant utilisé des engrais minéraux par région selon le type (en %)

Région	Engrais minéral solide	Engrais minéral liquide	Engrais minéral
Agnéby-Tiassa	16,0	19,0	22,5
Bafing	19,1	9,1	8,2
Bagoué	72,7	33,6	55,0
Bélier	12,2	9,6	8,4
Béré	43,5	13,1	24,1
Bounkani	8,1	5,6	5,5
Cavally	67,3	54,4	63,5
Folon	52,7	22,7	37,0
Gbêkê	11,1	8,8	8,2
Gbôklè	38,4	19,3	36,0
Gôh	57,3	38,9	66,7
Gontougo	5,7	5,5	3,4
Grands-Ponts	37,4	28,4	36,9
Guémon	35,0	10,5	18,8
Hambol	18,6	12,5	11,3
Haut-Sassandra	13,7	11,4	10,9
Iffou	5,1	4,8	4,1
Indénié-Djuablin	22,2	13,0	16,5
Kabadougou	44,8	10,4	10,7
La Mé	10,6	8,4	9,2
Lôh-Djiboua	27,1	19,3	22,6
Marahoué	10,0	6,1	6,1
Moronou	17,5	19,5	16,3
Nawa	34,7	20,2	26,5
N'Zi	2,1	1,6	1,4
Poro	74,0	25,7	54,4
San Pedro	39,5	23,1	34,7
Sud-Comoé	31,4	25,5	32,2
Tchologo	85,4	20,5	78,0
Tonkpi	29,4	16,7	23,5
Worodougou	22,2	4,7	9,6
Yamoussoukro	12,2	9,2	8,0
Ensemble	30,3	17,1	24,3

Source : MC-REEA, 2024

II.3.2.2 Quantité moyenne à l'hectare d'engrais minéral par culture selon le type

► Cultures saisonnières

Les apports moyens d'engrais minéraux pour le maïs (86,4 kg/ha) et le riz irrigué (89,4 kg/ha) restent inférieurs aux recommandations du CNRA¹ (riz irrigué un apport de 200 kg/ha de NPK 15-15-15, suivi de 100 kg/ha d'urée en couverture, et pour le maïs, 150 kg/ha de NPK 15-15-15 et 50 kg/ha d'urée).

Les cultures maraîchères comme le chou (162,4 kg/ha) et la tomate (136,4 kg/ha) reçoivent des doses conformes (120-180 kg/ha), tandis que le manioc (40,6 kg/ha) et l'igname (18,2 kg/ha) restent sous-fertilisés.

L'usage d'engrais liquide est limité, important pour le gombo (195,5 l/ha) mais absent pour le chou et le riz.

Tableau 27 : Quantité moyenne à l'hectare d'engrais minéral par culture saisonnière selon le type

Culture	Engrais minéral solide (kg/ha)	Engrais minéral liquide (l/ha)
Arachide	22,6	3,3
Aubergine	85,1	14,9
Banane plantain	103,1	23,5
Chou	162,4	[s]
Gombo	13,9	195,5
Haricot	26,7	9,8
Igname	18,2	2,8
Maïs	86,4	3,6
Manioc	40,6	4,4
Piment	9,9	0,5
Riz irrigué	89,4	[s]
Riz pluvial de bas-fond	65,3	4,7
Riz pluvial de plateau	67,8	4,5
Tomate	136,4	8,7

[s] : Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30)

Source : MC-REEA, 2024

¹ Centre National de Recherche Agronomique

► Cultures pérennes

Parmi les cultures pérennes, le coton reçoit les apports en engrais solides les plus élevés (144,9 kg/ha), suivi du cacao (90,9 kg/ha), l'hévéa (51,0 kg/ha), le palmier à huile (41,7 kg/ha) et la noix de cajou (29,3 kg/ha), mais aucune ne respecte pleinement les normes CNRA.

Pour les engrais liquides, le café affiche le plus fort apport (7,0 L/ha), suivi de l'hévéa (3,6 L/ha), le coton et le palmier à huile (4,2 L/ha chacun) et le cacao (2,8 L/ha), montrant que tous les apports liquides restent inférieurs aux besoins recommandés.

Tableau 28 : Quantité moyenne à l'hectare d'engrais minéral par culture pérenne selon le type

Culture	Engrais minéral solide (Kg/ha)	Engrais minéral liquide (L/ha)
Cacao	90,9	2,8
Café	63,2	7,0
Coton	144,9	4,2
Hévéa	51,0	3,6
Noix de cajou	29,3	2,3
Palmier à huile	41,7	4,2

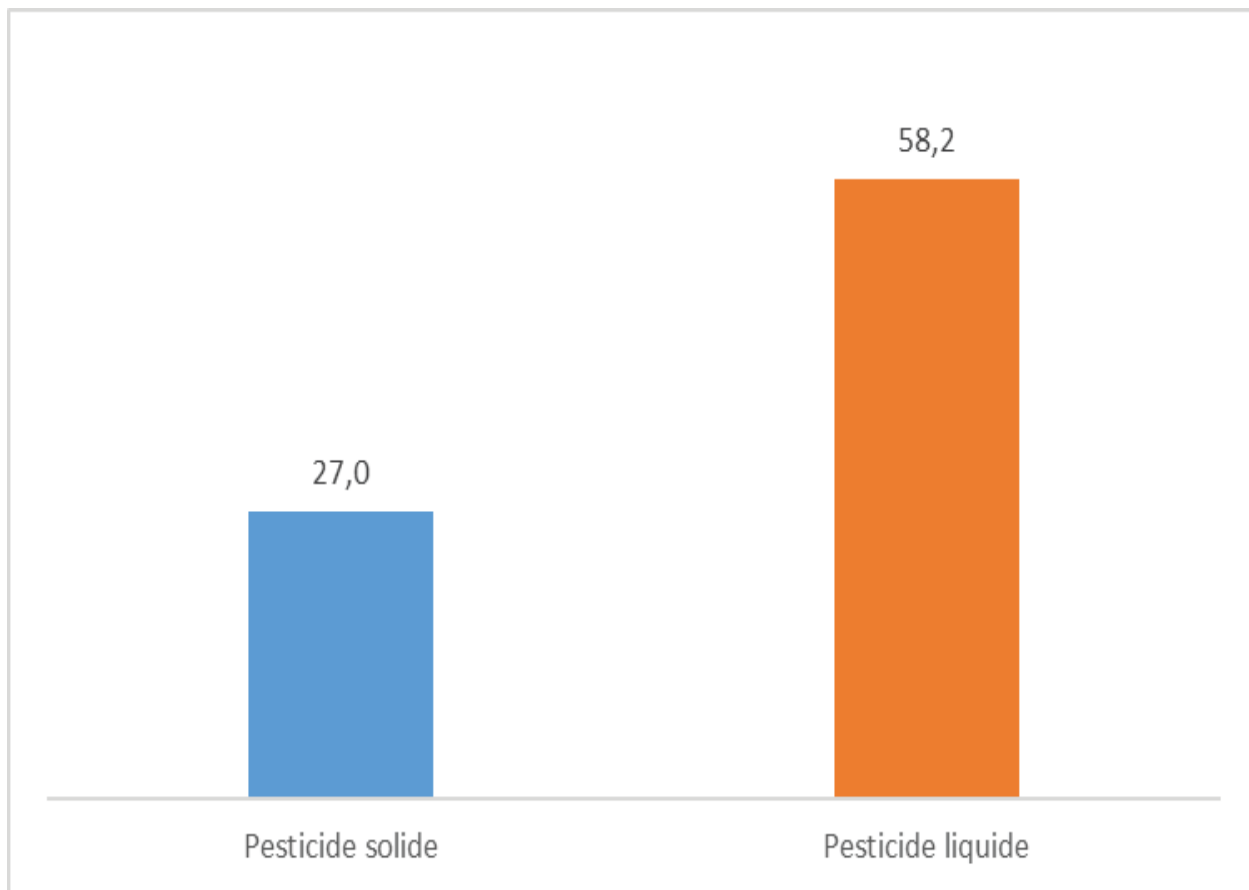
Source : MC-REEA, 2024

II.3.3 Utilisation des produits de traitement des plantes

II.3.3.1 Proportion des ménages agricoles ayant utilisé des pesticides selon le type

Les résultats de l'enquête montrent que 60,7% des ménages agricoles utilisent des pesticides (solides ou liquides), tandis que 58,2% déclarent utiliser des pesticides sous forme liquide. Bien que cela témoigne d'un effort de maîtrise phytosanitaire, l'usage reste souvent non conforme aux doses et fréquences recommandées par le CNRA.

Graphique 26 : Proportion des ménages agricoles ayant utilisé des pesticides selon le type (en %)



Source : MC-REEA, 2024

L'usage des pesticides varie fortement selon les régions. Les pesticides liquides dominent clairement, avec des taux très élevés dans le Poro (89,3 %), le Bagoué (88,8 %), le Tchologo (86,4 %), le Kabadougou (86,9 %) et le Gôh (85,5 %). Les pesticides solides atteignent leurs niveaux les plus élevés dans le Cavally (48,7 %), le Lôh-Djiboua (45 %) et le Bounkani (38,4%), mais restent généralement inférieurs aux liquides. Quelques régions montrent un usage relativement équilibré des deux types, notamment le Contougo (19 % / 22,6 %), le Lôh-Djiboua (45 % / 53,5 %) et les Grands-Ponts (34,2 % / 43,3 %), contrairement à la majorité des zones où la préférence va au liquide.

Tableau 29 : Proportion des ménages agricoles ayant utilisé des pesticides par région selon le type (en %)

Région	Pesticide solide	Pesticide liquide	Pesticide
Agnéby-Tiassa	14,2	41,6	43,8
Bafing	24,7	73,2	73,4
Bagoué	22,4	88,8	89,2
Bélier	23,6	41,0	45,3
Béré	30,5	79,1	80,8
Bounkani	38,4	68,3	68,6
Cavally	48,7	77,1	79,7
Folon	31,9	80,5	86,0
Gbêkê	15,7	31,7	33,7

Région	Pesticide solide	Pesticide liquide	Pesticide
Gbôklè	31,9	49,2	57,6
Gôh	31,2	85,5	86,7
Gontougo	19,0	22,6	24,8
Grands-Ponts	34,2	43,3	48,7
Guémon	27,6	62,7	64,7
Hambol	38,3	59,2	61,2
Haut-Sassandra	31,2	50,8	52,5
Iffou	13,6	29,4	30,5
Indénié-Djuablin	22,4	53,9	58,1
Kabadougou	15,8	86,9	87,5
La Mé	15,8	33,2	35,1
Lôh-Djiboua	45,0	53,5	57,5
Marahoué	13,7	32,5	35,0
Moronou	28,1	43,7	45,8
Nawa	25,6	67,6	69,5
N'Zi	6,8	10,2	11,4
Poro	23,4	89,3	92,5
San Pedro	34,9	65,1	71,5
Sud-Comoé	38,8	49,4	51
Tchologo	23,4	86,4	90,9
Tonkpi	25,3	68,0	70,5
Worodougou	25,0	75,3	76,1
Yamoussoukro	13,7	22,6	24,6
Ensemble	27,0	58,2	60,7

Source : MC-REEA, 2024

II.3.3.2 Quantité moyenne à l'hectare de pesticides par culture selon le type

► Cultures saisonnières

L'analyse des données montre une utilisation différenciée des pesticides selon les cultures saisonnières. Les plus fortes quantités de pesticides solides sont observées au niveau du haricot (18,1 kg/ha), de la banane plantain (11,5 kg/ha) et de la tomate (11,0 kg/ha).

En ce qui concerne les pesticides liquides, les quantités les plus élevées sont enregistrées pour la banane plantain (8,0 l/ha) et l'aubergine (7,8 l/ha), suivies du chou et du sorgho (5,7 l/ha chacune) et du riz pluvial de bas-fond (4,8 l/ha).

À l'inverse, certaines cultures telles que le soja, le sésame, le sorgho et le chou ne présentent aucune utilisation de pesticides solides, et affichent des consommations relativement faibles de produits liquides.

Tableau 30 : Quantité moyenne à l'hectare de pesticides par culture saisonnière selon le type

Culture	Pesticide solide (kg/ha)	Pesticide liquide (l/ha)
Arachide	5,5	3,2
Aubergine	8,0	7,8
Banane plantain	11,5	8,0
Chou	[w]	5,7
Gombo	4,4	3,9
Haricot	18,1	4,1
Igname	3,0	5,1
Maïs	4,0	3,9
Manioc	3,9	3,7
Mil	3,8	4,0
Piment	0,3	1,0
Riz irrigué	[w]	4,2
Riz pluvial de bas-fond	4,8	4,8
Riz pluvial de plateau	4,5	4,1
Sésame	[w]	3,6
Soja	[w]	3,3
Sorgho	[w]	5,7
Tomate	11,0	2,7

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

► Cultures pérennes

L'analyse des données révèle une utilisation variable des pesticides selon les cultures pérennes. Le coton se distingue nettement avec une consommation moyenne de 26,0 kg/ha de pesticides solides et 5,7 l/ha de pesticides liquides.

Les autres cultures présentent des niveaux d'utilisation beaucoup plus modérés : le café (4,7 kg/ha et 3,7 l/ha), le cacao (4,4 kg/ha et 2,5 l/ha), l'hévéa (4,3 kg/ha et 2,3 l/ha) et le palmier à huile (4,4 kg/ha et 2,1 l/ha).

La noix de cajou, avec 1,8 kg/ha de pesticides solides et 2,3 l/ha de pesticides liquides, demeure la culture la moins consommatrice de produits phytosanitaires.

Tableau 31 : Quantité moyenne à l'hectare de pesticides par culture pérenne selon le type

Culture	Solide (Kg/ha)	Liquide (L/ha)
Cacao	4,4	2,5
Café	4,7	3,7
Coton	26,0	5,7
Hévéa	4,3	2,3
Noix de cajou	1,8	2,3
Palmier à huile	4,4	2,1

Source : MC-REEA, 2024

II.4 PRODUCTIONS AGRICOLES ET UTILISATIONS

II.4.1 Production de l'agriculture végétale

II.4.1.1 Production et utilisation des cultures vivrières

II.4.1.1.1 Production des cultures vivrières

La production des principales cultures vivrières s'élève à 21 152 680 tonnes, dominée par trois spéculations majeures : le manioc (7 392 519T), l'igname (6 963 767T) et la banane plantain (2 270 901T). Ces trois cultures représentent à elles seules près de 79 % du volume total. Les céréales, notamment le maïs (1 829 263T) et le riz (1 813 627T), enregistrent des volumes modérés. Quant aux autres cultures, elles totalisent moins de 10 % de la production.

Tableau 32 : Production totale de cultures vivrières (en tonnes)

Culture	Production en tonnes (T)
Arachide	393 973
Bananes plantains	2 270 901
Gingembre	103 368
Haricots	57 060
Igname	6 963 767
Maïs	1 829 263
Manioc	7 392 519
Mil	45 790
Patates douces	94 690
Riz irrigué	80 355
Riz pluvial de bas-fond	1 162 864
Riz pluvial de plateau	570 408
Sésame	5 046
Soja	9 631
Sorgho	31 358
Taro	141 687
Ensemble	21 152 680

Source : MC-REEA, 2024

En termes de régions les plus productrices du vivrier, le Gontougo s'impose avec une production totale de 2 238 565 T suivi du Hambol (1 593 656 T) et du Gbêkê (1 072 961 T). Le manioc, culture la plus produite avec 7 392 519 T, enregistre des niveaux de production exceptionnels dans les régions de San-Pédro (551 099 T), du Sud-Comoé (494 941 T) et de la Mé (434 331 T). Cependant, la plupart des régions enregistrent des niveaux de production non négligeables justifiées par les habitudes alimentaires et la capacité d'adaptation du manioc à différentes zones agroécologiques.

L'igname (6 963 767 T) est majoritairement produite dans les régions du Gontougo (1 713 181 T), du Hambol (1 042 123 T) et du Gbêkê (536 771 T). Concernant la banane plantain, c'est la Marahoué (429 201 T) qui est la plus productrice, suivi de l'Agnéby-Tiassa (277 259 T) et du Guémon (233 636 T). Le maïs et le riz sont les céréales les plus produites. Le maïs (1 829 263 T) se concentre dans le Poro (345 400 T), San Pedro (315 012 T) et la Bagoué (279 001 T) tandis que le riz paddy est principalement produit dans le Poro (303 684 T), le Béré (243 861 T) et le Cavally (127 326 T).

Pour plus de détails sur la production des cultures vivrières au niveau régional, veuillez consulter la table [Production agricole](#) sur la plateforme Open Data.

II.4.1.1.2 Utilisation de la production de cultures vivrières

Les productions vivrières sont orientées en priorité vers la vente, surtout pour le maïs (66,6 %), la banane plantain (63,6 %) et le mil (43,3%). La consommation, comme utilisation de production, vient en deuxième position notamment avec le sorgho (38,3%) le mil (36,7%) et la patate douce (30,6%). Le stockage suit avec notamment le manioc (53%), le soja (49,4%), les riz pluviaux (44,4%) et la patate douce (43%). La transformation reste faible dans l'ensemble, sauf pour le sorgho (40,4%), illustrant un usage agroalimentaire spécifique.

Les usages secondaires (remboursement, semences, aliments pour animaux) restent marginaux, sauf pour les semences d'igname (19,7%), de manioc (11,5%), d'arachide (11,4%) et de taro (11,4%).

Tableau 33 : Répartition de la production par type d'utilisation, selon la culture vivrière (en %)

Culture	Consommation	Vente	Transformation	Remboursement	Aliments pour animaux	Semences	Stocks
Arachide	12,9	39,6	8,5	2,4	0,7	11,4	24,6
Banane plantain	24,5	63,6	4,7	2,9	2,7	[w]	1,5
Igname	22,2	14,5	04,6	1,1	0,8	19,7	37,2
Maïs	15,3	66,6	11,9	2,6	1,6	[w]	2,1
Manioc	20,2	10,6	1,9	1,4	1,4	11,5	53,0
Mil	36,7	43,3	4,8	0,7	0,3	[w]	14,2
Patate douce	30,6	6,8	5,4	4,1	[w]	10,1	43,0
Riz irrigué	23,0	15,7	7,6	3,6	0,7	8,6	40,9
Riz pluvial de bas-fond	22,7	13,4	7,0	3,3	0,4	9,1	44,2
Riz pluvial de plateau	7,7	42,9	3,6	5,5	0,1	5,5	34,6
Sésame	13,8	39,2	0,4	3,7	0,1	7,3	35,5
Soja	26,9	8,1	6,9	2,0	3,1	3,6	49,4
Sorgho	38,3	14,8	40,4	0,2	0,4	0,0	6,0
Taro	12,9	39,6	8,5	2,4	0,7	11,4	24,6

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.4.1.2 Production et utilisation des cultures maraichères

II.4.1.2.1 Production des cultures maraichères

La production maraîchère totalise 1 106 676 T, dominée par la tomate (478 007T) et l’aubergine (219 269T), qui représentent à elles seules 63% du volume total. Un groupe intermédiaire composé du piment (142 119T), du gombo (106 272T) et de la carotte (77 808T) contribue à environ 30% de la production. Le concombre (43 028T) et le chou (40 173T).

Tableau 34 : Production totale des cultures maraichères (en tonnes)

Culture	Production
Aubergine	219 269
Carotte	77 808
Chou	40 173
Concombre	43 028
Gombo	106 272
Piment	142 119
Tomate	478 007
Ensemble	1 106 676

Source : MC-REEA, 2024

Avec un volume estimé à 317 166 tonnes, la région du Lôh-Djiboua affiche un niveau de production de tomates nettement supérieur à celui du Gontougo (60 459 tonnes) et du Gbêkê (32 910 tonnes). S’agissant de l’aubergine, les niveaux de production les plus élevés sont observés à Yamoussoukro (27 969 tonnes), suivie du Tonkpi (25 696 tonnes) et du Hambol (20 899 tonnes).

La production de piment est principalement concentrée dans l’Agnéby-Tiassa (57 701 tonnes), devant la Nawa (17 301 tonnes) et le Hambol (5 793 tonnes), confirmant le rôle central de ces régions dans l’approvisionnement national.

La culture du gombo présente une répartition plus équilibrée sur le territoire. Les régions de la Nawa (10 473 tonnes), du Lôh-Djiboua (10 171 tonnes) et du Gbêkê (9 647 tonnes) figurent parmi les principaux bassins de production. Cette relative dispersion reflète une pratique maraîchère diversifiée, le gombo étant fréquemment cultivé en association avec d’autres spéculations.

Globalement, la production maraîchère nationale demeure fortement concentrée dans un nombre limité de régions, avec en tête le Lôh-Djiboua (333 971 tonnes), suivi du Gontougo (119 347 tonnes) et de l’Agnéby-Tiassa (84 891 tonnes).

Pour plus de détails sur la production des cultures maraichères au niveau régional, veuillez consulter la table [Production agricole](#) sur la plateforme Open Data.

II.4.1.2.2 Utilisation de la production de cultures maraichères

Les cultures maraîchères sont majoritairement orientées vers la vente, qui constitue la principale destination pour toutes les spéculations. Les proportions les plus élevées sont observées pour la tomate (83,4 %).

La consommation arrive en deuxième position, avec des niveaux variables selon les produits, allant de faibles proportions (chou : 6,7 %) à des parts plus élevées (gombo : 16 %). La transformation reste marginale (souvent ≤ 7 %), à l'exception du gombo (12,7 %). Les parts dédiées au remboursement, aliments pour animaux et semences demeurent faibles, chacune sous les 5 % dans l'ensemble. Les stocks représentent une destination secondaire, généralement en dessous de 6 %, sauf pour le gombo (6,4 %) et les choux (4,8 %).

Tableau 35 : Répartition des cultures maraichères suivant l'utilisation (en %)

Cultures	Consommation	Vente	Transformation	Remboursement	Aliments pour animaux	Semences	Stocks
Aubergine	12,5	73,1	7,4	1,2	0,7	4,0	1,2
Choux	6,7	78,9	6,3	1,6	1,3	0,5	4,8
Concombre	10,7	79,3	3,4	0,6	0,6	4,9	0,4
Gombo	16,0	57,9	12,7	2,1	1,4	3,5	6,4
Laitue	4,9	92,3	0,9	0,6	[w]	0,9	0,4
Piments	8,1	79,1	6,5	2,3	0,4	2,4	1,2
Tomate	7,0	83,4	3,0	1,3	1,2	2,1	2,1

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.4.1.3 Production et utilisation des cultures de rente

II.4.1.3.1 Production des cultures de rente

La production des cultures de rente totalise 5 561 530 T, dominée par le cacao (1 658 145T), le palmier à huile (1 530 284T) et l'hévéa (1 076 658T), qui regroupent ensemble 76% du volume et constituent les piliers de l'économie agricole.

La noix de cajou enregistre un volume de production de 831 593 tonnes, suivie du coton avec 384 466 tonnes, tandis que le café affiche un niveau de production de 80 384 tonnes.

Tableau 36 : Production totale des cultures de rente (en tonnes)

Culture	Production
Cacao	1 658 145
Café	80 384
Coton	384 466
Hévéa	1 076 658
Noix de cajou	831 593
Palmier à huile	1 530 284
Ensemble	5 561 530

Source : MC-REEA, 2024

La production des cultures de rente est majoritairement observée dans la région de la Nawa avec 734 930 T suivie de San-Pédro (472 219 T) et du Haut Sassandra (454 011 T). Le cacao est la culture pérenne la plus produite du pays. Il est principalement porté par la région du Guémon (321 733 T), suivie de la Nawa (224 059 T) et du Haut-Sassandra (200 577 T).

Ces trois zones forment le cœur de la cacao-culture ivoirienne. La production du café est concentrée

dans les zones de l'Ouest, avec le Haut-Sassandra (25 482 T) en tête, suivi du Tonkpi (22 568 T) et du Guémon (12 520 T).

Le palmier à huile affiche des volumes très élevés dans les régions côtières. Il est dominé par San-Pédro (330 007 T), le Loh-Djiboua (310 243 T) et le Sud-Comoé (248 227 T), grâce à la présence d'unités industrielles. L'hévéa est fortement produit dans le Sud-Ouest, notamment dans la Nawa (271 715 T), le Haut-Sassandra (159 027 T) et le Cavally (113 548 T).

Le coton reste la principale culture de rente du Nord, dominée par le Poro (148 506 T), suivi de la Bagoué (61 578 T) et du Béré (60 198 T). Enfin, la noix de cajou est surtout produite dans le Centre-Nord, portée par le Hambol (91 914 T), le Béré (89 232 T) et le Gbêkê (66 886 T). Cette filière connaît un essor rapide dans les zones savanicoles.

Pour plus de détails sur la production des cultures de rente au niveau régional, veuillez consulter la table [Production agricole](#) sur la plateforme Open Data.

II.4.1.3.2 Utilisation de la production de cultures de rente

Les cultures de rente sont fortement orientées vers la vente, avec des parts très élevées pour l'anacarde (82 %), l'hévéa (81,1 %) et le cacao (77,1 %). Le palmier à huile présente aussi une forte orientation commerciale (70,1 %), tandis que le café affiche une part de vente plus modérée (51,9 %).

La consommation reste faible pour toutes les spéculations, le palmier à huile (16,2%) étant le plus consommé localement. La transformation reste globalement faible dans les cultures de rente, avec une seule spéculation dépassant 10 % (palmier à huile).

Les stocks restent marginaux pour l'ensemble des cultures de rente, avec des niveaux généralement inférieurs à 1 % seul le café fait exception, affichant un stock très élevé (29,3 %). Les proportions dédiées au remboursement, alimentation animale demeurent marginales (souvent < 3 %).

Tableau 37 : Répartition des cultures de rente suivant l'utilisation (en %)

Cultures	Vente (%)	Consommation (%)	Remboursement (%)	Aliments pour animaux (%)	Transformation (%)	Stocks (%)
Anacarde/Noix de cajou	82,0	6,1	2,5	0,8	5,4	1,1
Cacao	77,1	8,9	1,2	0,9	8,8	0,8
Café	51,9	7,7	2,1	0,2	8,0	29,3
Hévéa	81,1	8,9	0,7	0,4	5,7	1,0
Palmier à huile	70,1	16,2	1,0	1,3	10,4	0,2

Source : MC-REEA, 2024

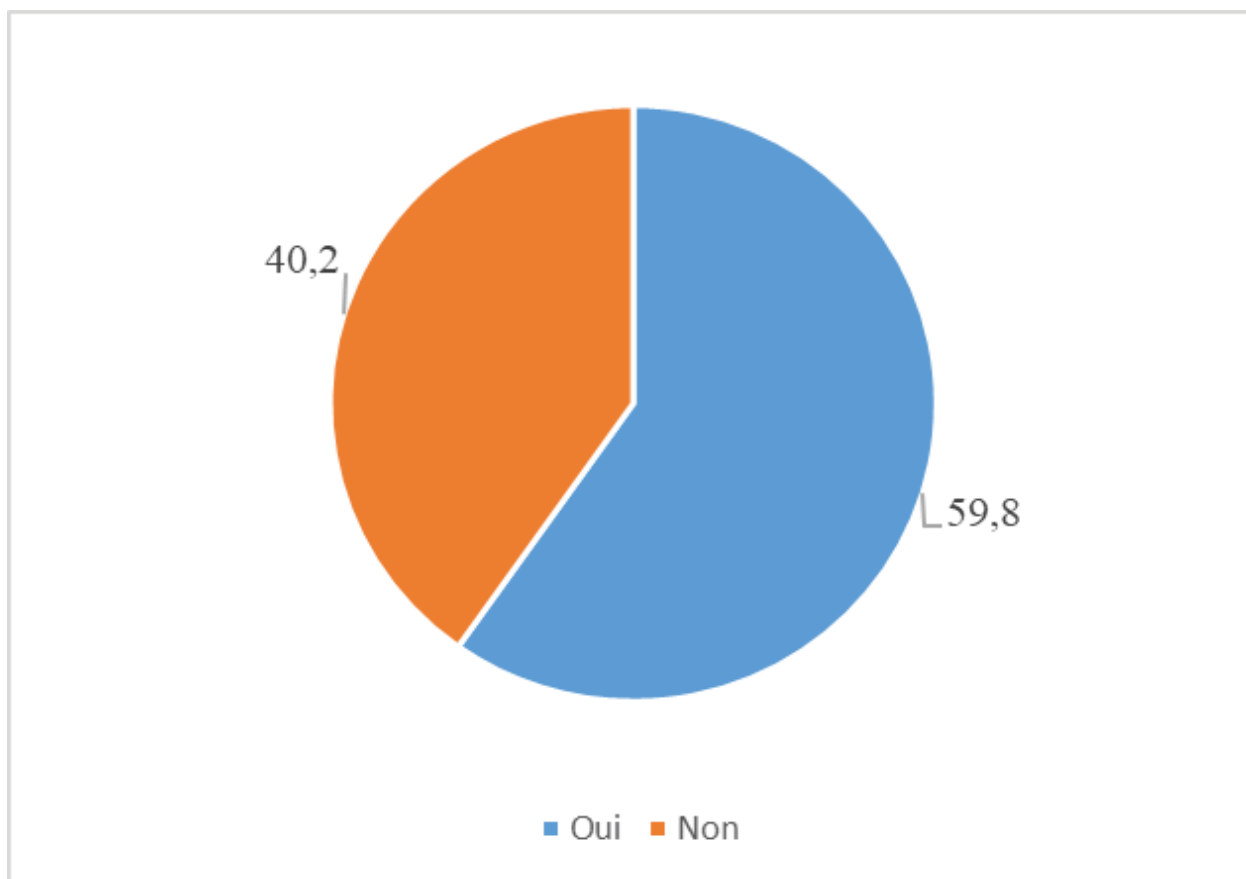
II.4.2 Production de l'Elevage

II.4.2.1 Pratique de l'activité d'élevage

II.4.2.1.1 Proportion des ménages agricoles pratiquant l'élevage

Au niveau national, il ressort que 59,8% des ménages agricoles pratiquent l'élevage. Cette proportion prend en compte toutes les spéculations animales quels que soient les effectifs du cheptel, et pourrait se justifier par le fait que l'élevage constitue aujourd'hui une activité secondaire pour plusieurs ménages agricoles.

Graphique 27 : Répartition des ménages agricoles selon la pratique de l'élevage (en %)

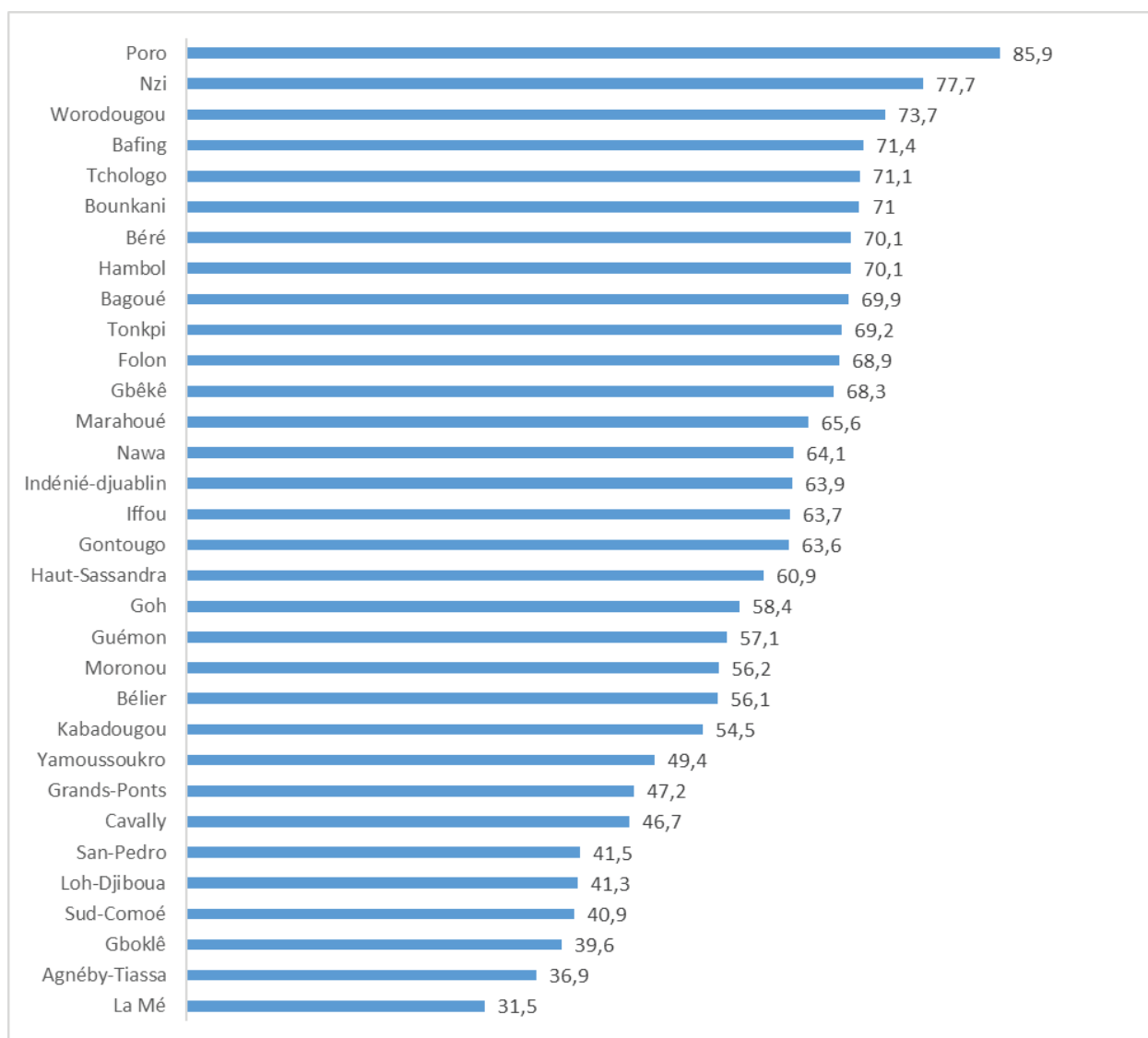


Source : MC-REEA, 2024

Les données du graphique ci-dessous révèlent une forte disparité régionale dans la pratique de l'élevage en Côte d'Ivoire avec des pourcentages allant de 31,5% à 85,9%.

Les régions qui affichent les taux les plus faibles sont La Mé (31,5%), l'Agnéby-Tiassa (36,9%), le Gbôklè (39,6%). La région du Poro avec 85,9% de ménages agricoles pratiquant l'élevage reste leader dans cette activité.

Graphique 28 : Part des ménages pratiquant l'élevage par région (en %)

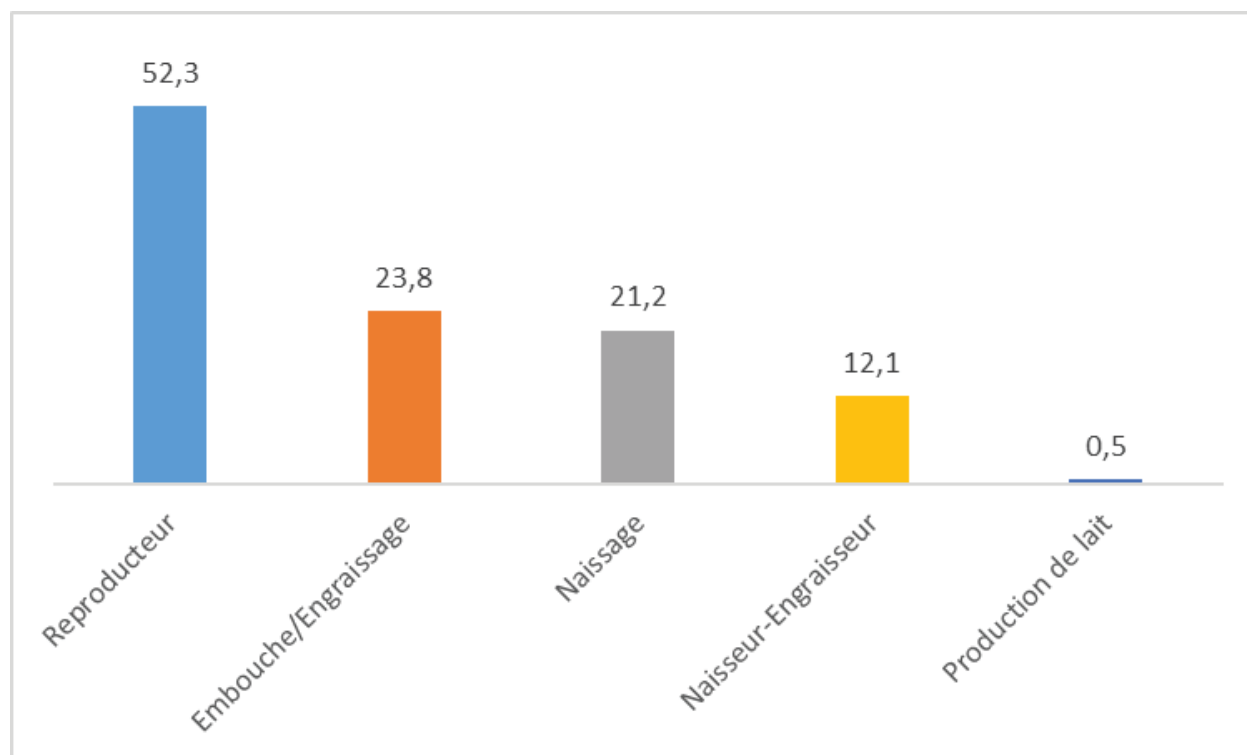


Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.1.2 Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage de bovins selon la spécialité

La répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage de bovins selon la spécialité montre que l'activité de « reproducteur » est largement dominante (52,3%). Elle est suivie par « l'embouche/engraissement » (23,8%) et le « naissage » (21,2%). L'élevage « naisseur-engraisseur », qui combine reproduction et engraissement, est moins répandu (12,2%). Enfin, la production de lait apparaît très marginale, avec seulement 0,5%.

Graphique 29 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage de bovins selon la spécialité (en %)



Source : MC-REEA, 2024

L'analyse régionale de la répartition des types d'activités d'élevage de bovins montre une forte prédominance de l'activité de « reproducteur » dans les régions du Gbôklè (88,9 %) et du Gôh (82,8 %). Les activités « d'embouche/engraissage » sont, quant à elles, plus développées dans les régions du Cavally (52,4 %) et de l'Indénié-Djuablin (54,4 %). L'activité de « naissage » est principalement pratiquée dans la Nawa (35,6 %) et le Béré (32,5 %). Les « naisseurs-engraisneurs » sont majoritairement concentrés dans le Worodougou (60,7 %) et le Folon (36,8 %). Enfin, bien que marginale à l'échelle nationale, la production laitière se distingue particulièrement dans la région du Folon (11,6 %), où elle demeure une pratique culturelle.

Tableau 38 : Répartition des ménages agricoles pratiquant l'élevage par région selon la spécialité (en %)

Région	Embouche/ engraissage	Naissage	Naisseur-engraisneur	Reproducteur	Production de lait
Agnéby-Tiassa	30,8	8,3	14,7	57,4	0,2
Bafing	17,8	6,7	12,3	70,5	0,2
Bagoué	24,3	10,0	1,1	68,8	2,1
Bélier	36,8	22,7	24,2	22,3	1,0
Béré	22,8	32,5	6,5	49,1	0,5
Bounkani	15,3	29,9	1,4	56,8	0,1
Cavally	59,4	18,5	21,3	40,2	0,3
Folon	11,6	12,1	36,8	40,0	11,6
Gbêkê	38,8	10,5	10,5	53,7	1,1
Gbôklè	2,7	3,5	6,3	88,9	0,7
Gôh	11,4	3,8	3,3	82,8	[w]
Gontougo	11,7	31,8	3,9	59,2	[w]
Grands-Ponts	26,2	32,3	14,6	29,3	0,7

Région	Embouche/ engraissement	Naissage	Naisseur-engraisseur	Reproducteur	Production de lait
Guémon	27,8	32,7	12,8	30,4	[w]
Hambol	8,0	40,1	8,6	48,1	0,3
Haut-Sassandra	13,1	24,2	6,2	67,8	0,1
Iffou	20,0	23,3	6,4	52,5	[w]
Indénié-Djuablin	54,4	8,0	23,7	27,5	0,6
Kabadougou	51,7	13,5	17,4	29,4	3,2
La Mé	25,3	24,0	14,2	44,1	[w]
Lôh-Djiboua	26,9	4,7	17,1	64,1	[w]
Marahoué	27,0	14,7	8,0	64,7	0,5
Moronou	27,0	11,1	11,2	54,5	0,3
Nawa	10,1	35,6	1,3	59,5	[w]
N'Zi	38,2	21,6	7,6	58,2	1,1
Poro	39,8	11,0	16,2	45,4	0,5
San Pedro	15,2	21,8	33,6	36,1	[w]
Sud-Comoé	20,6	26,7	3,4	52,6	0,1
Tchologo	43,3	15,8	36,2	25,3	0,2
Tonkpi	11,3	32,3	1,3	60,4	0,2
Worodougou	15,2	7,0	60,7	24,0	0,5
Yamoussoukro	27,2	37,0	4,4	48,7	0,4

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.2 Effectifs de bétail et volaille détenus par les ménages agricoles

II.4.2.2.1 Effectifs par type d'animaux élevés

L'analyse des effectifs d'animaux élevés révèle une forte domination de la volaille, avec 33 669 761 têtes. Cette prédominance traduit la forte demande nationale en viande et en œufs, mais aussi la souplesse de la filière avicole, caractérisée par des cycles de production courts. Les ovins (1 313 606 têtes), caprins (1 207 881 têtes) et bovins (932 614 têtes) suivent à bonne distance. Les porcins, avec 483 383 têtes, occupent une place non négligeable dans la filière viande. Les autres espèces demeurent marginales dans la structure du cheptel. Les lapins (113 268 têtes), les aulacodes (6 002 têtes), achatines (2 750 têtes), équidés (685 têtes) et camélidés (163 têtes) représentent des niches d'élevage spécialisées.

Tableau 39 : Nombre de têtes par type d'animaux (espèces)

Espèce	Effectifs
Volaille	33 669 761
Ovins	1 313 606
Caprins	1 207 881
Bovidés	932 614
Porcins	483 383
Lapins	113 268
Aulacodes (Agoutis)	6 002
Achatina (Escargots)	2 750
Équidés	685
Camélidés	163

Source : MC-REEA, 2024

Au niveau régional, la volaille domine largement dans l'Indénié-Djuablin (plus de 5,1 millions de têtes), le Haut-Sassandra (2,47 millions), le Tonkpi (2,65 millions), le Sud-Comoé (2,47 millions), San Pedro (2,44 millions) et le Gbêkê (2,33 millions).

L'élevage des bovidés se concentre essentiellement dans le Nord, avec des effectifs particulièrement élevés dans le Poro (127 948 têtes) et le Kabadougou (124 148 têtes). Cette prédominance confirme la vocation pastorale de ces régions, où le climat, les pâturages naturels et les pratiques transhumantes favorisent le développement du bétail.

Pour les petits ruminants (ovins et caprins), les régions du Haut-Sassandra, du Gbêkê, du Tchologo et du Bounkani présentent également des effectifs importants, dépassant 60 000 têtes pour chacune de ces espèces.

Les régions à faibles effectifs animaux, comme le Gbôklè, la Mé, le Moronou, le N'Zi et Yamoussoukro, présentent des cheptels relativement réduits, notamment pour les bovidés (moins de 10 000 têtes). Ces faibles niveaux peuvent s'expliquer par la pression urbaine, la faible disponibilité en espaces pastoraux, ou encore la priorité donnée aux cultures vivrières et industrielles.

Pour plus de détails sur les effectifs par type d'animaux élevés au niveau régional, veuillez consulter la table [Cheptel des ménages agricoles](#) sur la plateforme Open Data.

II.4.2.2.2 Nombre moyen de têtes d'animaux par ménage agricole

Les effectifs moyens par ménage agricole les plus élevés sont enregistrés au niveau de la volaille, avec 46 têtes par ménage, suivie des achatines (25 têtes). Les lapins (18 têtes), dont le cycle court favorise une reproduction rapide, enregistrent la troisième moyenne la plus importante.

À l'opposé, les moyennes par éleveur les plus faibles sont observées chez les équidés (3 têtes) et les camélidés (2 têtes), espèces à vocation surtout utilitaire. Les caprins (7 têtes) et ovins (9 têtes) sont également élevés en petit nombre par ménage agricole, très souvent pour répondre à des besoins domestiques ou traditionnels.

NB : Les chiffres montrent le nombre moyen d'animaux par ménage pour chaque type d'élevage, uniquement parmi les ménages qui élèvent ce type d'animal.

Tableau 40 : Nombre moyen de têtes d'animaux par ménage agricole selon l'espèce

Espèce	Moyenne
Volaille	46
Achatina (Escargot)	25
Lapin	18
Bovidés	16
Aulacode (Agouti)	12
Porcins	11
Ovins	9
Caprins	7
Équidés (cheval)	3
Camélidés	2

Source : MC-REEA, 2024

L'analyse régionale des effectifs moyens par type d'élevage montre que la volaille constitue l'élevage le plus répandu et le plus important dans toutes les régions, avec des pics particulièrement élevés dans le Sud-Comoé (275 têtes) et l'Indénié-Djuablin (243 têtes). Les bovins sont également présents dans la majorité des régions, avec des effectifs significatifs dans le Bélier (58 têtes) et le Worodougou (47 têtes).

Les caprins et ovins présentent des effectifs moyens modérés, généralement compris entre 5 et 24 têtes par ménage. Les porcins sont concentrés notamment dans le Gbêkè (29 têtes) et à Yamoussoukro (25 têtes). Enfin, les élevages plus spécifiques comme lapins, aulacodes et escargots restent marginaux, à l'exception de l'escargot dans Sud-Comoé (300 têtes) et du lapin à Yamoussoukro (50 têtes).

Pour plus de détails sur le nombre moyen de têtes d'animaux par ménage agricole au niveau régional, veuillez consulter la table [Cheptel des ménages agricoles](#) sur la plateforme Open Data .

II.4.2.2.3 Répartition des animaux par stade physiologique selon le sexe

Les jeunes mâles (16,9 millions) et jeunes femelles (14,8 millions) représentent les effectifs les plus élevés. Ils sont principalement composés de poulets-chairs, de poulets locaux et de poules pondeuses.

Les femelles gestantes (1,3 million) sont majoritairement observées dans les filières caprine, ovine avec plus de 400000 têtes chacune. Les mâles reproducteurs (3,5 millions) proviennent en grande partie des poulets locaux (2 144 667 têtes), suivis des petits ruminants et des porcins.

Les nouveau-nés (1,2 million) se concentrent principalement chez les bœufs (463 752 têtes), les ovins (300 867 têtes), les caprins (274 718 têtes) et les porcs (115 880 têtes).

Tableau 41 : Répartition (en nombre de têtes) des animaux par stade physiologique selon le sexe

Animal	Mâles reproducteurs	Femelles gestantes	Jeunes mâles	Jeunes femelles	Nouveaux nés
Aulacodes	1 323	505	778	2 893	504
Bœufs	3 209	315 460	4 325	145 869	463 752
Cailles	[w]	[w]	15 011	4 025	[w]
Canards	19 993	336	23 944	93 486	[w]
Caprins	248 011	406 603	78 361	200 187	274 718
Chameaux	163	[w]	[w]	[w]	[w]
Chevaux	238	204	51	51	46
Coquelet	[w]	[w]	206 150	[w]	[w]
Dinde	5 417	[w]	2 334	8 715	[w]
Escargot	[w]	[w]	[w]	2 750	[w]
Lapin	22 686	39 555	14 239	15 668	21 119
Mules/ânes	48	24	[w]	[w]	24
Oies	86	22	[w]	121	[w]
Ovins	282 787	431 343	94 730	203 880	300 867
Paon	80	161	80	[w]	[w]
Pigeons	25 163	7 676	5 558	28 028	[w]
Pintades	82 033	132	58 502	285 217	[w]
Porcs	90 404	119 857	54 331	102 461	115 880
Poules-pondeuses	[w]	[w]	[w]	6 030 998	[w]
Poulets-chairs	257	[w]	13 674 437	[w]	[w]
Poulets-hybrides	606 091	[w]	643 565	[w]	[w]
Poulets-locaux	2 144 667	9 284	2 000 280	7 687 908	[w]
Sanglier	34	189	27	200	[w]
Ensemble	3 532 689	1 331 352	16 876 704	14 812 458	1 176 911

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.2.4 Répartition du cheptel par mode de production ou spécialité

L'analyse de la répartition du cheptel par type d'élevage montre une forte domination des systèmes traditionnels pour les ruminants (bovins, ovins, caprins) qui restent élevés à plus de 90 % dans des exploitations extensives.

À l'inverse, la filière volaille est la seule véritablement intensifiée, avec des effectifs importants dans les systèmes semi-modernes (10,5 millions de têtes), modernes (10 millions de têtes) et industriels (816 045 têtes).

Les filières porcines, cunicoles (lapins) et d'Achatina (escargots) présentent une dynamique de transition vers des modèles plus structurés, tandis que les camélidés et les équidés demeurent marginales. Cette configuration met en évidence un secteur animal globalement peu modernisé, à l'exception notable de la volaille.

Tableau 42 : Répartition du cheptel par mode de production ou spécialité (par têtes)

Type d'animal	Traditionnel	Semi-moderne	Moderne	Industriel
Bovidés	825 107	104 646	1 219	1 642
Achatira (Escargot)	506	2 244	[s]	[s]
caprins	1 169 148	26 793	11 014	927
Ovins	1 221 691	76 159	15 419	338
Camélidés	163	[s]	[s]	[s]
Porcins	311 453	133 157	34 706	4 067
Volaille	12 338 663	10 518 934	9 996 119	816 045
Équidés	590	95	[s]	[s]
Lapins	33 930	53 796	24 215	1 327
Aulacode (Agouti)	3 467	2 103	432	[s]

[s] : Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30)

Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.3 Flux d'animaux par espèce

II.4.2.3.1 Répartition des flux entrants d'animaux

L'analyse des flux entrants montre que la majorité des espèces est renouvelée par re-production interne, en particulier les bovins, ovins, caprins et porcins dont plus de 90 % des entrées proviennent des naissances.

À l'inverse, certaines filières telles que les escargots (100%), les équidés (55,6%) et les aulacodes (42,5%) présentent une forte dépendance aux achats.

Tableau 43 : Répartition des flux entrants par espèces (en %)

Espèce	Achats	Naissances	Dons
Aulacodes	42,3	32,0	25,7
Bovins	0,1	95,3	4,6
Caprins	[w]	90,7	9,4
Camélidés	[w]	100,0	[w]
Equidés	55,6	29,6	14,8
Escargots	100,0	[w]	[w]
Lapins	15,3	84,4	0,4
Ovins	[w]	92,8	7,2
Porcins	3,3	95,0	1,7

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.3.2 Répartition des flux sortants d'animaux

L'analyse des flux sortants révèle que les espèces telles que les lapins (81,8%), les bovins (60,5%) et les porcins (59,5%) sont majoritairement orientées vers la vente.

Les mortalités constituent un mode de sortie majeur pour plusieurs espèces. Elles sont particulièrement élevées chez les équidés (52,1 %) ainsi que chez les petits ruminants, notamment les ovins (42,5 %). Cette vulnérabilité est encore plus marquée dans les filières émergentes telles que l'aulacodiculture (70,3 %), où les sorties sont presque exclusivement liées aux mortalités, traduisant une maîtrise technique encore faible. Les dons, pertes et abattages restent marginaux chez la plupart des espèces.

Tableau 44 : Répartition des flux sortants par espèce (en %)

Espèces	Ventes	Morts	Pertes	Dons	Abattages
Achatinas (Escargots)	[s]	[s]	[s]	[s]	[s]
Aulacodes (Agoutis)	[w]	70,3	[w]	22,3	7,4
Bovidés	60,5	27,4	6,8	2,1	3,3
Caprins	38,5	32,4	16,5	3,1	9,5
Équidés	37,5	52,1	2,1	2,1	6,3
Lapins	81,8	7,9	1,2	0,8	8,3
Ovins	38,1	42,5	9,8	1,7	7,9
Porcins	59,5	16,3	8,1	2,8	13,3

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

[s] : Nombre insuffisant d'observations pour établir des estimations fiables (moins de 30)

Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.4 Production de lait

II.4.2.4.1 Quantité totale de lait par espèce

Le tableau suivant présente la quantité totale de lait produite au niveau national selon les principales espèces animales productrices. Il ressort de ces données que la production nationale de lait chez les ménages agricoles s'élève à 21 128 950 litres, dominée très largement par la contribution des bovins, qui représentent près de 99,2 % de la production totale. À l'inverse, les caprins présentent une production marginale, avec 176 118 litres, soit environ 0,8 % du volume total.

Tableau 45 : Quantité totale de lait produit par espèce au niveau national (en litres)

Espèce	Total
Bovins	20 952 832
Caprins	176 118
Ensemble	21 128 950

Source : MC-REEA, 2024

À l'échelle régionale, l'analyse révèle que la production de lait bovin est fortement concentrée dans le Nord du pays, notamment dans la Bagoué (3,94 millions de litres), le Poro (2,89 millions), le Gbêkê (2,73 millions), le Hambol (1,89 million) et le Kabadougou (1,79 million). À l'inverse, les régions telles que le Cavally, La Mé, le Lôh-Djiboua et San Pedro n'enregistrent aucune production laitière.

La production de lait caprin est très faible, avec seulement 0,8 % du lait national et limitée à quelques régions : le Béré (30 836 L), le Gbêkê (28 229 L), le Bélier (27 420 L) ou encore Bagoué (20 095 L).

Tableau 46 : Répartition de la quantité totale de lait par région selon les espèces (en litres)

Région	Bovin	Caprins	Ensemble
Agnéby-Tiassa	33 550,92	[-]	33 550,92
Bafing	519 414,69	[-]	519 414,69
Bagoué	3 914 914,64	20 094,93	3 935 009,57
Bélier	663 083,99	27 419,70	690 503,69
Béré	621 068,18	30 836,15	651 904,33
Bounkani	1 034 423,56	13 910,45	1 048 334,00
Cavally	[-]	[-]	[-]
Folon	886 106,96	[-]	886 106,96
Gbêkê	2 700 987,22	28 229,17	2 729 216,39
Gbôklè	139 585,34	[-]	139 585,34
Gôh	88 177,50	[-]	88 177,50
Gontougo	158 885,47	8 972,98	167 858,46
Grands-Ponts	153 610,80	[-]	153 610,80
Guémon	18 870,33	8 087,28	26 957,61
Hambol	1 886 279,45	[-]	1 886 279,45
Haut-Sassandra	156 754,44	5 676,07	162 430,51
Iffou	263 414,57	[-]	263 414,57
Indénié-Djuablin	238 977,59	[-]	238 977,59
Kabadougou	1 786 199,85	[-]	1 786 199,85
La Mé	[-]	[-]	[-]
Lôh-Djiboua	[-]	[-]	[-]
Marahoué	1 120 897,21	12 892,01	1 133 789,23
Moronou	45 467,12	[-]	45 467,12
Nawa	71 018,74	[-]	71 018,74
N'Zi	124 821,62	19 998,82	144 820,44
Poro	2 894 279,31	[-]	2 894 279,31
San Pedro	[-]	[-]	[-]

Région	Bovin	Caprins	Ensemble
Sud-Comoé	15 951,22	[-]	15 951,22
Tchologo	880 113,66	[-]	880 113,66
Tonkpi	84 356,31	[-]	84 356,31
Worodougou	422 981,78	[-]	422 981,78
Yamoussoukro	28 639,64	[-]	28 639,64
Ensemble	20 952 832,11	176 117,57	21 128 949,67

[-] : Zéro observation pour établir une estimation

Source : MC-REEA, 2024

II.4.2.4.2 Quantité moyenne de lait par tête par espèce

La production moyenne de lait par tête est de 163,2 litres pour les bovins et de 38,9 litres pour les caprins, confirmant la prédominance du lait de vache dans le système laitier national. Le rendement caprin reste faible, reflétant une filière peu spécialisée et orientée principalement vers la viande.

Tableau 47 : Répartition de la quantité moyenne de lait par tête selon les espèces (en litres)

Espèce	Moyenne
Bovin	163,2
Caprins	38,9
Ensemble	157,7

Source : MC-REEA, 2024

La production moyenne de lait par tête varie fortement selon les régions et selon l'espèce. Pour le lait bovin, les rendements sont élevés dans la Nawa (540 L/tête) ; le Gbêkê (327,4 L) ; la Bagoué (280,2 L) ; l'Indénié-Djuablin (246 L) et le Bélier (243,7 L). Certaines régions présentent des niveaux très faibles notamment le Guémon (28 L) ; Yamoussoukro (47 L) ; le Tonkpi (57,3 L) et le Worodougou (85,3 L).

Chez les caprins, la production moyenne nationale reste faible (38,9 L/tête), avec les meilleures performances observées dans le Bélier (128,9 L/tête) et le Bounkani (120 L/tête), suivis du Gbêkê (58,6 L/tête) et du Béré (38,3 L/tête).

Tableau 48 : Quantité moyenne de lait par tête par région selon l'espèce (en litres)

Région	Bovins	Caprins
Agnéby-Tiassa	190,3	[-]
Bafing	146,0	[-]
Bagoué	280,2	33,2
Bélier	243,7	128,9
Béré	95,6	38,3
Bounkani	146,9	[-]
Cavally	[w]	[-]
Folon	96,1	[-]
Gbêkê	327,4	58,6
Gbôklè	150,6	[-]
Gôh	125,0	[-]
Gontougo	204,9	29,2
Grands-Ponts	252,0	[-]
Guémon	28,0	15,8
Hambol	105,1	[-]
Haut-Sassandra	72,3	30,0
Iffou	179,5	[-]
Indénié-Djuablin	246,0	[-]
Kabadougou	178,7	[-]
La Mé	[w]	[-]
Lôh-Djiboua	[w]	[-]
Marahoué	117,5	9,2
Moronou	134,1	[-]
Nawa	540,0	[-]
N'Zi	150,7	26,2
Poro	145,7	[-]
San Pedro	[w]	[-]
Sud-Comoé	150,0	[-]
Tchologo	117,2	[-]
Tonkpi	57,3	[-]
Worodougou	85,3	[-]
Yamoussoukro	46,7	[-]

[w] : Vrai zéro ou valeur arrondie à zéro

[-] : Zéro observation pour établir une estimation

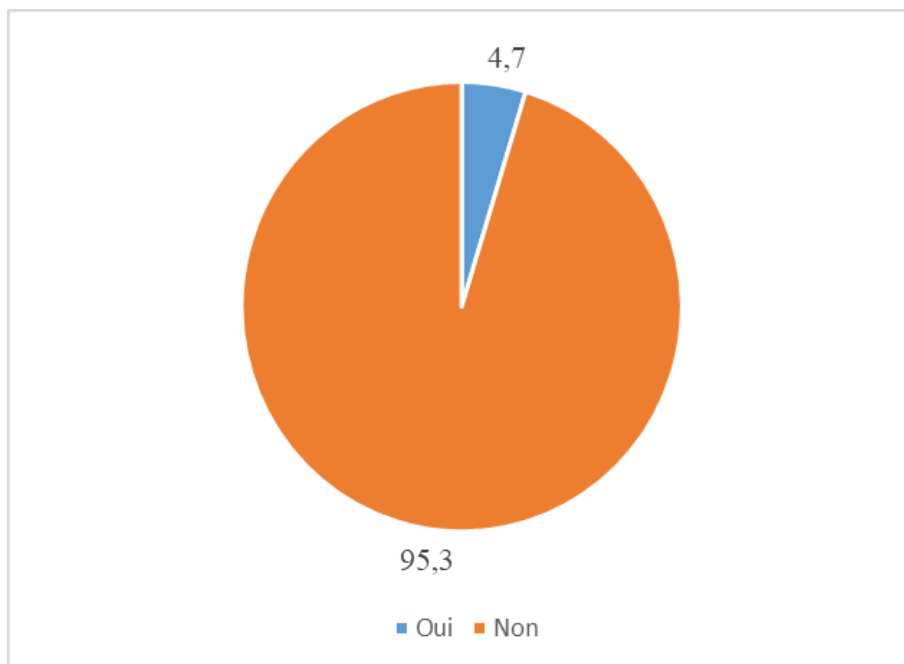
Source : MC-REEA, 2024

II.4.3 Pêche, aquaculture et foresterie

II.4.3.1 Pêche

Au niveau national, il ressort que 4,7% des ménages agricoles pratiquent la pêche. Cette faible proportion témoigne du fait que cette activité demeure marginale au sein des ménages agricoles, souvent considérée comme une activité complémentaire ou de subsistance.

Graphique 30 : Répartition des ménages agricoles selon la pratique de la pêche (en %)



Source : MC-REEA, 2024

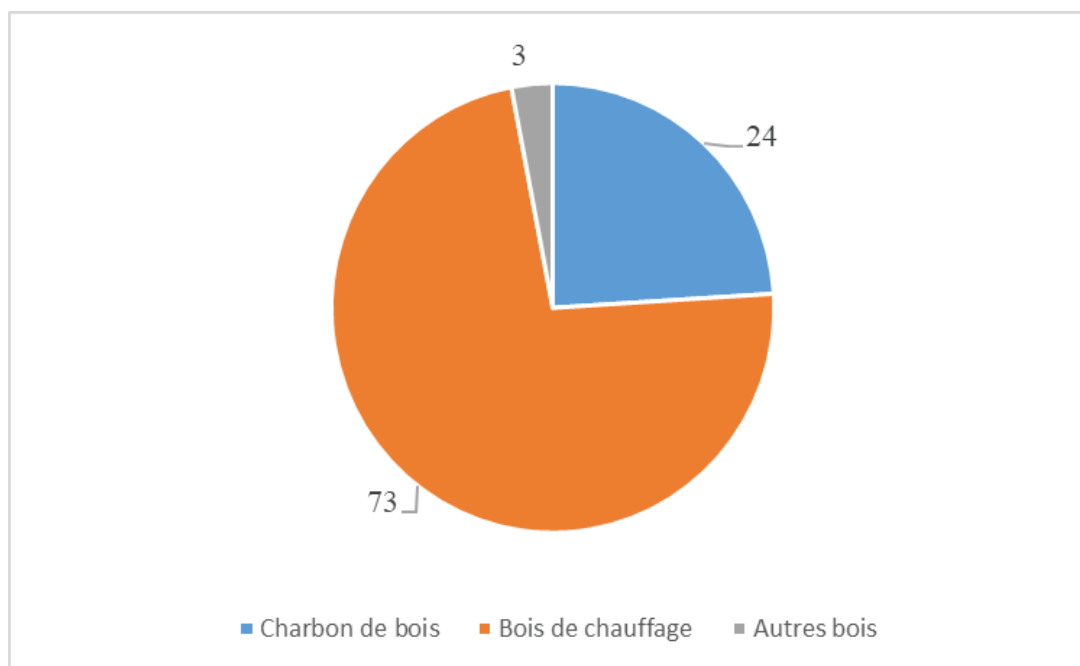
II.4.3.2 Aquaculture

Au niveau national, il ressort que seulement 0,5% des ménages agricoles pratiquent l'aquaculture. Cette très faible proportion montre que cette activité reste marginale en Côte d'Ivoire, comparativement aux autres formes de production animale. Cela pourrait s'expliquer par le manque d'infrastructures adaptées, de formation spécialisée et par une faible vulgarisation de la pisciculture en milieu rural.

II.4.3.3 Exploitation de produits forestiers

Les produits ligneux sont majoritairement constitués de bois de chauffage, représentant 73% de l'ensemble. Le charbon de bois arrive en seconde position avec 24%, tandis que les autres types de bois ne représentent que 3%.

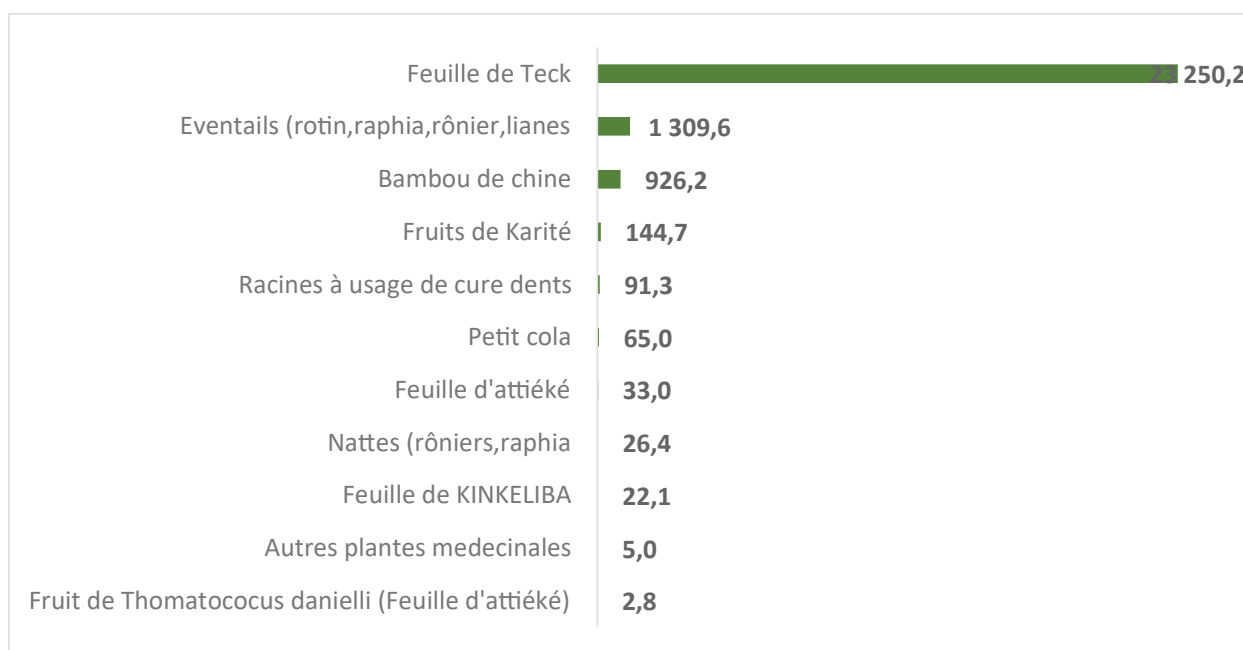
Graphique 31 : Répartition des produits ligneux (en %)



Source : MC-REEA, 2024

Au niveau national, il ressort que les produits non ligneux collectés par les ménages agricoles sont dominés par les feuilles de teck, avec un volume de 23 250,1 tonnes. Elles sont suivies par les éventails (rotin, raphia, rôniers, lianes) et le bambou de Chine, enregistrant respectivement 1 309,6 et 926,2 tonnes. Les autres produits tels que les fruits de karité, les racines à usage de cure-dents ou encore le petit cola présentent des volumes nettement plus faibles.

Graphique 32 : Répartition des produits non-ligneux (en tonnes)



Source : MC-REEA, 2024



CONCLUSION

La réalisation de l'enquête annuelle de production agricole pour 2024, dans le cadre de la mise en œuvre des Modules Complémentaires du Recensement des Exploitants et Exploitations Agricoles (MC-REEA), constitue une étape déterminante dans la production régulière des statistiques agricoles courante en Côte d'Ivoire. Menée conformément aux standards internationaux et aux recommandations de la FAO, cette opération a permis de produire des données fiables, actualisées et comparables, essentielles pour la planification, le suivi-évaluation et à l'orientation des politiques publiques agricoles.

Basée sur un sondage représentatif dont l'échantillon résulte d'une combinaison de la base du REEA 2016 et du RGPH 2021, l'enquête a couvert les activités de production végétale, élevage, pêche, aquaculture et foresterie pratiquée au sein de ménages agricoles. Le processus mis en œuvre, depuis la préparation jusqu'au traitement et à la validation des données, a assuré la cohérence et la qualité des résultats, malgré certaines contraintes opérationnelles inhérentes aux enquêtes de grande envergure. Les résultats mettent en évidence plusieurs défis majeurs auxquels le secteur agricole ivoirien demeure confronté, notamment :

- la faible adoption des engrais organiques et le non-respect des doses recommandées pour les principales cultures, limitant les gains de productivité ;
- la concentration géographique des productions agricoles, exposant certaines zones à des risques accrus de vulnérabilité économique et climatique ;
- la faible diversification des usages de la production, avec une prédominance de la vente au détriment de la transformation et du stockage ;
- le développement encore limité de l'élevage non avicole, de la pêche et de l'aquaculture, malgré leur potentiel en matière de sécurité alimentaire et de création de revenus ;
- la forte dépendance aux ressources forestières pour les besoins énergétiques, accentuant la pression sur les écosystèmes forestiers.

Pour relever ces défis et renforcer la performance globale du secteur, il apparaît nécessaire de mettre en œuvre des actions structurantes, notamment :

- promouvoir l'usage optimal des intrants agricoles et renforcer les capacités des producteurs en matière de bonnes pratiques de fertilisation et de gestion des sols ;
- encourager la diversification des productions ainsi que la transformation locale afin de mieux valoriser les chaînes de valeur agricoles et d'accroître les revenus des exploitants ;
- soutenir le développement de l'élevage, de la pêche et de l'aquaculture à travers des infrastructures adaptées, l'accès aux intrants, la formation technique et un meilleur accès aux marchés ;
- renforcer les politiques de gestion durable des ressources forestières, en favorisant des alternatives énergétiques et des pratiques respectueuses de l'environnement.

En définitive, l'Enquête Agricole Annuelle 2024/2025, à travers les MC-REEA, constitue un outil stratégique de référence pour le pilotage et la transformation du secteur agricole ivoirien. Les enseignements tirés de cette enquête, tant sur le plan technique qu'organisationnel, permettront d'améliorer les opérations de collecte à venir.

LEXIQUE

1. Activités agricoles et filières

Agropoles : zones géographiques aménagées pour concentrer les activités de production, transformation et commercialisation agricoles, afin de stimuler le développement rural.

Activités agricoles : ensemble des travaux liés à la production végétale (cultures vivrières, industrielles, maraîchères), animale (élevage), halieutique (pêche et aquaculture) et forestière.

Activité halieutique : activité de capture, transformation et commercialisation des produits de la pêche (continentale, maritime, aquaculture).

Activité pastorale : pratiques liées à l'élevage extensif d'herbivores sur des pâturages naturels.

Filière avicole : activités liées à la production, transformation et commercialisation des volailles (œufs, viande).

Filière forestière : activités liées à la production, transformation et commercialisation des produits forestiers.

Filière viande : activités liées à la production, transformation et commercialisation de la viande.

2. Types de production animale (élevage)

Élevage : entretien, alimentation et reproduction d'animaux domestiques pour obtenir des produits ou des revenus.

Élevage spécifique : élevage portant sur une espèce donnée (volaille, caprin, ovin...).
Reproducteur (élevage de reproduction) : élevage visant à assurer la reproduction et le renouvellement du troupeau.

Naisseur-engraisseur : éleveur combinant reproduction et engraissement des animaux jusqu'à la vente.

Embouche / Engraissement : alimentation intensive des animaux pour accroître leur poids avant la vente.

Niches d'élevage spécialisées : élevages de petite taille à forte valeur ajoutée.

Spéculation animale : espèce animale élevée ou type d'élevage particulier (ex. : porc, caprin, avicole).

3. Principales espèces animales

Achatines : gros escargots africains élevés pour la chair ou la cosmétique.

Aulacodes : rongeurs africains (agoutis) élevés pour la viande.

Bovins : vaches, bœufs, taureaux, veaux.

Bovidés : famille regroupant les bovins et certains animaux apparentés (buffles, antilopes...).

Camélidés : chameaux et dromadaires, utilisés pour le transport ou le prestige.

Équidés : chevaux, ânes et mulets, utilisés pour le transport ou le travail.

Ovins : moutons et béliers.

Petits ruminants : ovins et caprins (chèvres), élevés pour la viande ou le lait.

Volaille : oiseaux domestiques (poules, pintades, canards, dindons...) élevés pour la viande ou les œufs.

4. Systèmes et pratiques d'élevage

Système d'élevage extensif : mode d'élevage caractérisé par une faible densité animale et une utilisation importante des ressources naturelles (pâturages, points d'eau, etc.), avec peu d'intrants (aliments industriels, soins vétérinaires). Les animaux se déplacent librement sur de grandes surfaces et se nourrissent principalement de végétation naturelle.

Système d'élevage intensif : mode d'élevage caractérisé par une forte densité animale sur une surface limitée et l'utilisation importante d'intrants (aliments concentrés, soins vétérinaires, infrastructures d'abris). L'objectif principal est de maximiser la production (viande, lait, œufs) sur un espace restreint.

Système d'élevage traditionnel : mode d'élevage fondé sur des pratiques ancestrales, peu intensives et peu commerciales.

Vocation pastorale : orientation naturelle ou socio-économique vers l'élevage extensif.

Vocation utilitaire : fonction pratique d'un animal (travail, transport, tâches domestiques).

Pratiques transhumantes / Transhumance : déplacements saisonniers des troupeaux à la recherche de pâturages et d'eau.

Pâturages naturels : zones herbeuses où les animaux se nourrissent naturellement.

Capital animal : valeur économique représentée par le cheptel, considéré comme une épargne vivante.

Flux entrants d'animaux : voies d'entrée des animaux dans le cheptel (naissances, achats, dons, apports).

Flux sortants d'animaux : voies de sortie des animaux du cheptel (dons, ventes, abattages, pertes).

Abattage : mise à mort planifiée des animaux pour la consommation ou la transformation.

Naissage : élevage des jeunes animaux jusqu'à un certain âge.

5. Terres et exploitations agricoles

Exploitation agricole : unité économique de production végétale et/ou animale, placée sous une direction unique, utilisant tout ou une partie de la terre pour produire, quel que soit le titre de possession, le mode juridique ou la taille. La direction peut être assurée par un particulier, un ménage, plusieurs personnes ou ménages, un clan, une tribu, ou une personne morale (société, coopérative, organisme d'État).

Champ : étendue de terre d'un seul tenant mise en valeur par un ou plusieurs membres d'une exploitation. Ses limites sont clairement définies (chemin, rivière, clôture, autre champ...). Un champ peut porter une culture unique, une association de cultures, ou être composé de plusieurs parcelles portant des cultures ou associations de cultures.

Parcelle : partie d'un champ d'un seul tenant portant une seule culture ou une association de cultures semées à la même période. Pour les cultures de rente, les plantes doivent être du même âge. Par exemple, un champ de café comportant des caféiers de 5 ans sur une partie et des caféiers de moins d'un an sur une autre partie est considéré, selon les définitions statistiques adoptées, comme un champ comprenant deux parcelles.

Responsable de parcelle : personne chargée de prendre les décisions opérationnelles clés liées à l'exploitation d'une parcelle agricole, en fonction des objectifs de production, des contraintes de terrain et des consignes techniques.

Statut légal de la terre : manière dont une parcelle est exploitée, en précisant si l'exploitant agit en tant que propriétaire ou utilisateur d'une terre appartenant à autrui. Il renvoie au mode de faire-valoir, qui peut être :

Direct : l'exploitant cultive lui-même la terre qu'il occupe, selon des modalités telles que : achat, héritage, mariage ou don.

Indirect : l'exploitant utilise la terre d'un autre détenteur sur la base d'un accord, selon des modalités telles que fermage, colonage, métayage, emprunt gratuit ou gage.

Droits de propriété de la terre : ensemble des pouvoirs juridiques ou coutumiers conférant à une personne physique ou morale la capacité de posséder, d'exploiter, de céder ou de transmettre une parcelle de terre. Selon le cadre légal en vigueur, ces droits peuvent prendre diverses formes, notamment :

Droit coutumier non constaté : possession reconnue localement mais non formalisée par l'administration ;

Concession provisoire : autorisation temporaire d'occuper ou d'exploiter la terre en attente de régularisation ;

Concession définitive : attribution officielle et permanente de la terre par l'État ;

Certificat foncier : document attestant la propriété coutumière reconnue et enregistrée par l'administration ;

Titre foncier : preuve légale et définitive de propriété individuelle, opposable à tous ;

Reçu d'achat : preuve d'une transaction d'acquisition, souvent non enregistrée au cadastre ;

Contrat de location ou bail emphytéotique : accord donnant un droit d'usage temporaire ou de longue durée sur la terre contre paiement ou redevance.

6. Production végétale et intrants

Conditions agroécologiques : ensemble des facteurs naturels (climat, sol, végétation, eau) influençant la production agricole.
Cycle court / Cycle de production court : durée brève entre production et mise à disposition pour la consommation ou la vente.

Engrais : substance qui améliore la fertilité du sol et favorise la croissance des plantes. Les engrais peuvent être minéraux ou chimiques, lorsque les nutriments sont disponibles immédiatement et identifiés par une formule, ou organiques, lorsque les nutriments sont libérés progressivement par la décomposition de matières naturelles, sans formule standard.

Pesticides : produit utilisé pour prévenir, repousser ou détruire les organismes nuisibles aux cultures, tels que les insectes, les mauvaises herbes, les champignons ou les rongeurs. Ils peuvent être des insecticides (pour les insectes), herbicides (pour les mauvaises herbes), fongicides (pour les champignons) ou rodenticides (pour les rongeurs), et leur usage doit respecter les bonnes pratiques agricoles pour protéger la santé, les sols, l'eau et la biodiversité.

Produits forestiers : ressources tirées des forêts pour usages économiques, énergétiques ou artisanaux.

o **Produits ligneux :** bois.

o **Produits non ligneux :** feuilles, fruits, racines, plantes médicinales...

Éventails (rotin, raphia, rôniers, lianes) : fibres végétales utilisées pour la vannerie et objets artisanaux.

7. Ménages et enquêtes agricoles

Ménage agricole : ménage dont au moins un membre exerce une activité agricole (production végétale, élevage, pêche, aquaculture ou sylviculture).

REEA (Recensement des Exploitants et des Exploitations Agricoles) : recensement national des exploitants et exploitations agricoles.

Module de base : questionnaire principal utilisé lors des enquêtes agricoles pour recueillir les informations essentielles.

MCREEA (Modules Complémentaires du REEA) : enquêtes de suivi auprès d'un échantillon de ménages agricoles pour actualiser et compléter les données.

Contribution du secteur agricole au PIB : part de la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'aquaculture et de la foresterie dans le PIB national.

TABLE DES MATIERES

SOMMAIRE	5
PREFACE	6
AVANT-PROPOS	7
SIGLES ET ABREVIATIONS	8 - 9
LISTE DES ILLUSTRATIONS	10 - 13
PRINCIPAUX INDICATEURS	14
INTRODUCTION GÉNÉRALE	15
 CHAPITRE I : METHODOLOGIE	 17 - 25
I.1 Contexte et justification	18
I.2 Objectifs et résultats attendus	18 - 19
I.2.1 Objectifs	
I.2.2 Résultats Attendus	
I.3 Elément de méthodologie	19 - 21
I.3.1 Champ d'étude	
I.3.2 Unités statistiques	
I.3.3 Rappel de la méthodologie de l'échantillonnage	
I.3.4 Calcul de la taille de l'échantillon	
I.3.5 Tirage proportionnel des unités primaires ou ZD (Tirage au premier degré)	
I.3.6 Tirage aléatoire simple des unités secondaires (ménages agricoles) recensées au sein des ZD tirées au premier degré	
I.4 Outils et matériels de collecte	22
I.5 Organisation de la collecte des données	22 - 24
I.5.1 Personnel de terrain	
I.5.2 Formations des agents enquêteurs et contrôleurs	
I.5.3 Déploiement des équipes de collecte	
I.5.4 Collecte de données	
I.5.5 Transmission des données	
I.6 Contrôle de la qualité des données	24
I.7 Traitement et analyse des données	24 - 25
 CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS	 27 - 99
II.1 Caractéristiques socio-démographiques des ménages agricoles	29 - 49
II.1.1 Caractéristiques socio-démographiques de la population agricole	
II.1.2 Caractéristiques socio-démographiques des chefs de ménages agricoles	
II.1.3 Caractéristiques socio-démographiques des responsables de champs et de parcelles	
II.2 Caractéristiques générales des exploitations agricoles	50 - 70
II.2.1 Activités agricoles pratiquées par les ménages agricoles	
II.2.2 Répartition des chefs de ménage par activité agricole principale	
II.2.3 Répartition des chefs de ménage par activité principale (agricole, non agricole)	
II.2.4 Nombre moyen de champs par ménage agricole	
II.2.5 Statistiques du nombre de parcelles par champ	

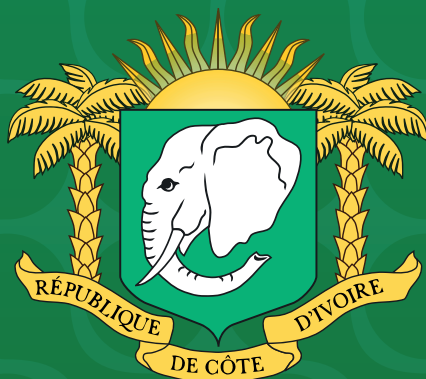
PRINCIPAUX INDICATEURS	II.2.6 Répartition des parcelles par classe de superficie II.2.7 Nombre moyen de parcelles par ménage II.2.8 Statistiques de superficie de parcelle par ménage selon le sexe du chef de ménage II.2.9 Statistiques du nombre de parcelles par ménage selon l'origine du chef de ménage II.2.10 Statistiques de superficie de parcelle des ménages par origine du chef de ménage II.2.11 Répartition des parcelles par mode de faire-valoir II.2.12 Répartition des parcelles par mode d'acquisition II.2.13 Répartition des parcelles par type de contrat de mode faire-valoir « indirect » II.2.14 Répartition des champs par type de document de propriété ou d'utilisation II.2.15 Répartition des parcelles selon la présence d'une infrastructure d'irrigation	
INTRODUCTION GÉNÉRALE		
CHAPITRE I : METHODOLOGIE	II.3 Utilisation des intrants II.3.1 Utilisation des engrais organiques II.3.2 Utilisation des engrais minéraux II.3.3 Utilisation des produits de traitement des plantes	70 - 81
CHAPITRE II : PRESENTATION DES RESULTATS	II.4 Productions agricoles et utilisations II.4.1 Production de l'agriculture végétale II.4.2 Production de l'Elevage II.4.3 Pêche, aquaculture et foresterie	81 - 99
CONCLUSION	CONCLUSION	101 - 102
CONCLUSION	LEXIQUE 1. Activités agricoles et filières 2. Types de production animale (élevage) 3. Principales espèces animales 4. Systèmes et pratiques d'élevage 5. Terres et exploitations agricoles 6. Production végétale et intrants 7. Ménages et enquêtes agricoles	103 - 106
LEXIQUE	TABLE DES MATIERES ADRESSE ET CONTACT	107 - 108 109

ADRESSE ET CONTACT

Nous vous saurions gré de bien vouloir contacter la Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI) pour toutes informations complémentaires et suggestions d'amélioration dudit document.

Direction des Statistiques, de la Documentation et de l'Informatique (DSDI)

Immeuble CAISTAB-PLATEAU, 8^e étage
BP V 82 ABIDJAN
dsdi@agriculture.gouv.ci
Tél. : 27 20 21 85 26



**MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET
DES PRODUCTIONS VIVRIÈRES**